



RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

PROJETS FINANCÉS
PAR L'EMPRUNT VERT
ET RESPONSABLE 2017



Valérie Péresse,
Présidente de la Région Île-de-France

En mars 2017, la Région Île-de-France a lancé, pour la septième fois, une émission obligataire verte et responsable. Cette émission témoigne de l'engagement dans la durée de la collectivité que je préside à financer des projets structurants, porteurs de développement durable. La moitié de l'encours de dette de la Région est ainsi aujourd'hui d'origine verte et responsable.

Cette situation illustre aussi l'excellent positionnement de la Place financière de Paris en matière de finance verte et la capacité de ses acteurs à innover, dans le souci de promouvoir un développement responsable.

Ce reporting se veut exemplaire dans sa capacité à rendre compte des projets d'investissement que la Région soutient. Conformément à notre engagement, il revient sur les projets emblématiques financés ces douze derniers mois.

Ce document fait ainsi ressortir la dynamique impulsée par le Conseil régional pour promouvoir l'attractivité de l'Île-de-France et assurer un développement équilibré de l'ensemble du territoire. Le nouveau projet d'électrification de la ligne ferrée « Paris-Troyes », qui a pu démarrer suite à la signature en 2016 du protocole de financement, est emblématique de cette dynamique et exemplaire en termes de

réduction des émissions polluantes. Il permettra d'électrifier plus de 130 kilomètres de voies, conduisant au remisage de motrices diesel, et d'améliorer les conditions de transport de 4,4 millions d'usagers.

Sont également présentés d'autres projets rentrant dans le cadre des compétences clés de la Région, comme la construction ou la rénovation de lycées, selon les meilleurs standards ou l'aménagement du campus Condorcet, grand pôle de recherche en sciences humaines et sociales à Aubervilliers. Cette opération a vocation à accueillir huit centres de recherche, plus de 900 chercheurs ainsi que le Grand équipement documentaire, équipement scientifique de tout premier plan, situé au cœur du campus.

L'élaboration de ce reporting participe également de notre volonté de faire évoluer nos pratiques et celles de nos partenaires, afin de diffuser une culture de transparence de l'action publique et d'évaluation, qui constitue une attente forte des citoyens.

Les opérations présentées s'inscrivent en outre dans les objectifs de développement durable (ODD) mis en place en 2015 par l'Organisation des Nations-Unies. Déclinée au niveau de chaque État, la mise en œuvre des ODD fait appel à un engagement actif de l'ensemble des acteurs. Ils sont destinés à servir de fondement principal pour suivre les progrès accomplis dans tous les pays, à une échelle comparable au niveau international. Aussi, la Région Île-de-France a naturellement intégré ces ODD dans ses politiques et ses projets de développement. Je tiens à souligner que ce rapport d'exécution des projets représente un remarquable travail collectif, qui est le reflet d'une administration, plus ouverte et innovante, comme en témoigne son regroupement sur un nouveau siège à Saint-Ouen. Ce déménagement permet, au-delà d'une meilleure efficacité des services, un rééquilibrage du territoire et fait du Grand Paris une réalité.

J'espère que cette nouvelle édition du reporting suscitera toujours autant l'intérêt des investisseurs qui nous font confiance et qu'elle leur donnera envie de continuer à être présents sur les projets d'investissement d'avenir de l'Île-de-France.

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	07
UN ACTEUR RÉGULIER SUR LE MARCHÉ DES OBLIGATIONS VERTES	07
CADRE DES OPÉRATIONS VERTES ET RESPONSABLES DE LA RÉGION	09
ÉLÉMENTS INTRODUCTIFS SUR LE REPORTING 2017	11
SYNTHÈSE DES IMPACTS DES PROJETS	12
LECTURE DES PROJETS FINANCÉS SOUS L'ANGLE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES	14
BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS POUR L'ÉDUCATION ET LES LOISIRS	17
TRANSPORT EN COMMUN ET MOBILITÉ DURABLE	37
ÉNERGIES RENOUVELABLES ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	61
BIODIVERSITÉ	65
ACTIONS SOCIALES EN FAVEUR DES POPULATIONS VULNÉRABLES	71
LOGEMENT SOCIAL	75
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SOLIDAIRE	81
ANNEXES : NOTICE MÉTHODOLOGIQUE ET ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	89
LEXIQUE	96

L'emprunt vert et responsable 2017



ÉNERGIES RENOUVELABLES
ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

13,4 millions €
soit **2,7 %**



TRANSPORTS EN COMMUN
ET MOBILITÉ DURABLE

240,6 millions €
soit **48,1%**



ACTIONS SOCIALES EN FAVEUR
DES POPULATIONS VULNÉRABLES

9,0 millions €
soit **1,8 %**



BIODIVERSITÉ

21,6 millions €
soit **4,3 %**



DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET SOLIDAIRE

43,6 millions €
soit **8,7%**



LOGEMENT SOCIAL

68,8 millions €
soit **13,8%**



BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS
POUR L'ÉDUCATION ET LES LOISIRS

103,0 millions €
soit **20,6%**



Financement 2017 par l'emprunt vert et responsable

	Montant	Taux d'allocation	
	500	100 %	
BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS POUR L'ÉDUCATION ET LES LOISIRS	103,0	20,6 %	p.17
Projets de construction de lycées neufs et d'internats	40,9	8,2 %	
Lycée Boulogne-Billancourt	17,8		p.18
Lycée Lucie Aubrac - Courbevoie	23,1		p.20
Projets de rénovation de lycées	20,7	4,1 %	
Lycée Alexandre Denis - Cerny	6,3		p.22
Lycée Léonard de Vinci - Saint-Germain-en-Laye	14,4		p.24
Projets de construction dans l'enseignement supérieur	8,8	1,8 %	
Maison des Sciences de l'Environnement sur le campus de Créteil	1,9		p.26
Maison de l'Île-de-France	2,3		p.28
École des Hautes Études en Sciences Sociales - Campus Condorcet	1,3		p.30
Grand Espace Documentaire - Campus Condorcet	3,3		p.32
Projet de construction d'un équipement sportif d'intérêt régional	32,6	6,5 %	
Île de loisirs et sportive de Vaires-Torcy	32,6		p.34
TRANSPORT EN COMMUN ET MOBILITÉ DURABLE	240,6	48,1 %	p.37
Projets métro	160,8	32,2 %	
Métro ligne 4	53,0		p.38
Métro ligne 11	77,7		p.40
Métro ligne 14	30,1		p.42
Projets tramways	37,8	7,6 %	
Tramway ligne T4	9,3		p.44
Tramway ligne T9	1,9		p.46
Tramway ligne T11 (tangentielle nord)	15,3		p.48
Tramway ligne T12	11,3		p.50
Projets liaisons ferroviaires	13,8	2,7 %	
ÉOLE	12,8		p.52
Ligne P (Paris-Troyes)	1,0		p.54
Dispositif : Développement des bus en sites propres & aménagement des voiries	18,2	3,6 %	
Bus en site propre de Massy-Saclay	0,3		p.56
Dispositif : Schéma Directeur d'Accessibilité	10,0	2,0 %	
Gare de Saint-Denis	1,8		p.58
ÉNERGIES RENOUVELABLES ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	13,4	2,7 %	p.61
Dispositif : Politique de l'énergie et actions transversales	13,4	2,7 %	
Géothermie à Grigny-Viry Châtillon	1,4		p.62
BIODIVERSITÉ	21,6	4,3 %	p.65
Dispositif : Programme Agence des Espaces Verts	10,5	2,1 %	
Butte Pinson	0,4		p.66
Dispositif : Protection de la biodiversité, politique de l'eau et actions transversales	11,1	2,2 %	
Berge de la Marne	0,4		p.68
ACTIONS SOCIALES EN FAVEUR DES POPULATIONS VULNÉRABLES	9,0	1,8 %	p.71
Dispositif : Action sociale	9,0	1,8 %	
Institut médico-éducatif Le parc de l'Abbaye à Saint-Maur	0,3		p.72
LOGEMENT SOCIAL	68,8	13,8 %	p.75
Dispositif : Soutien au logement social	68,8	13,8 %	
Résidence sociale et étudiante à Bry-sur-Marne	1,4		p.76
Logements sociaux à Carrieres-sous-Poissy	0,3		p.78
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOLIDAIRE	43,6	8,7 %	p.81
Dispositifs : Soutien à la recherche et à l'innovation	41,8	8,3 %	
Soutien aux pôles de compétitivité franciliens	18,6		p.82
Soutien à l'investissement scientifique (Domaines d'Intérêt Majeur et Sesame)	23,2		p.84
Dispositifs : Soutien à l'économie sociale et solidaire	1,8	0,4 %	
Soutien à l'activité de micro-crédit	0,7		p.86

Ce document s'inscrit dans le cadre de l'émission obligataire environnementale et responsable réalisée par la Région Île-de-France en 2017. Il est notamment destiné aux investisseurs.

Toute reproduction de ce document à des fins publiques, dans sa totalité ou en partie, est interdite sans l'autorisation expresse et par écrit de la Région Île-de-France.

PRÉSENTATION DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

En tant que collectivité territoriale de premier plan, la Région Île-de-France pilote un budget de 5 Md€, le plus élevé des régions françaises, et dont près de la moitié est consacré à l'investissement à long terme en faveur du dynamisme et de l'attractivité du territoire.

La Région assure ainsi un rôle pivot pour impulser les initiatives favorables au développement durable. C'est l'autorité compétente pour définir les orientations stratégiques de l'action publique locale sur le territoire : aménagement du territoire, transports avec Île-de-France Mobilités (nouvelle dénomination du STIF, Syndicat des Transports en Île-de-France), développement économique, recherche et innovation, climat et énergie, biodiversité, gestion des déchets.

Par ailleurs, quel que soit le domaine d'intervention, la Région veille à articuler avec cohérence l'ensemble des orientations qu'elle porte et à intégrer le développement durable et la responsabilité sociétale au cœur de son action. La Région vise ainsi à être une collectivité exemplaire, concernant le fonctionnement de l'institution, avec par exemple la mise en œuvre d'une nouvelle politique d'achats responsables lancée en 2016.

Dans le cadre de ces actions, la Région a établi une feuille de route environnementale ambitieuse, transversale et résolument tournée vers les territoires, qui irrigue l'ensemble des politiques régionales :

- Transports : objectif environnemental de diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées au transport et à la mobilité,
- Nouvelle stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, qui intègre l'enjeu environnemental en vue de répondre à un double objectif d'identification des potentialités en termes d'activité économique, d'emploi et d'innovation, et d'amélioration du cadre de vie des Franciliens,
- Poursuite de la territorialisation de la politique environnementale régionale, afin d'insuffler de nouvelles dynamiques en faveur de l'environnement dans le cadre des projets d'aménagement des collectivités franciliennes. Le nouveau dispositif « Cent quartiers innovants et écologiques » lancé en 2016 illustre cette évolution,
- Repositionnement du soutien aux réseaux de recherche thématiques (domaine d'intérêt majeur), en ciblant notamment les grands enjeux en matière de climat, énergie, ressources,
- Exigence environnementale élevée, avec l'adoption de différents plans au cours des deux dernières années, tels que le plan « Changeons d'air » dès 2016, mais aussi les plans « Vert » et « Vélo » en 2017, ou encore la mise en place en 2018 d'une stratégie Energie-Climat qui mettra l'accent sur l'innovation et le développement des énergies renouvelables,
- Soutien à l'agriculture biologique en Île-de-France et aux circuits-courts,
- À partir de 2017, intégration d'une prime environnementale dans les subventions au logement social.

Un engagement confirmé par des évaluations externes

La Région bénéficie d'une excellente qualité de crédit, équivalente à celle de l'État français, et qui lui permet d'intervenir à long terme sur son territoire dans les meilleures conditions. Elle est actuellement notée AA2 et AA, perspective stable, par Moody's et Fitch.

Les performances extra-financières en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) de la Région Île-de-France sont reconnues. L'agence VIGEO, qui évalue la Région depuis 2009, a attribué en 2017 une note globale de 62/100 sur les performances de la Région, qui sont qualifiées d'« avancées » dans leur ensemble.

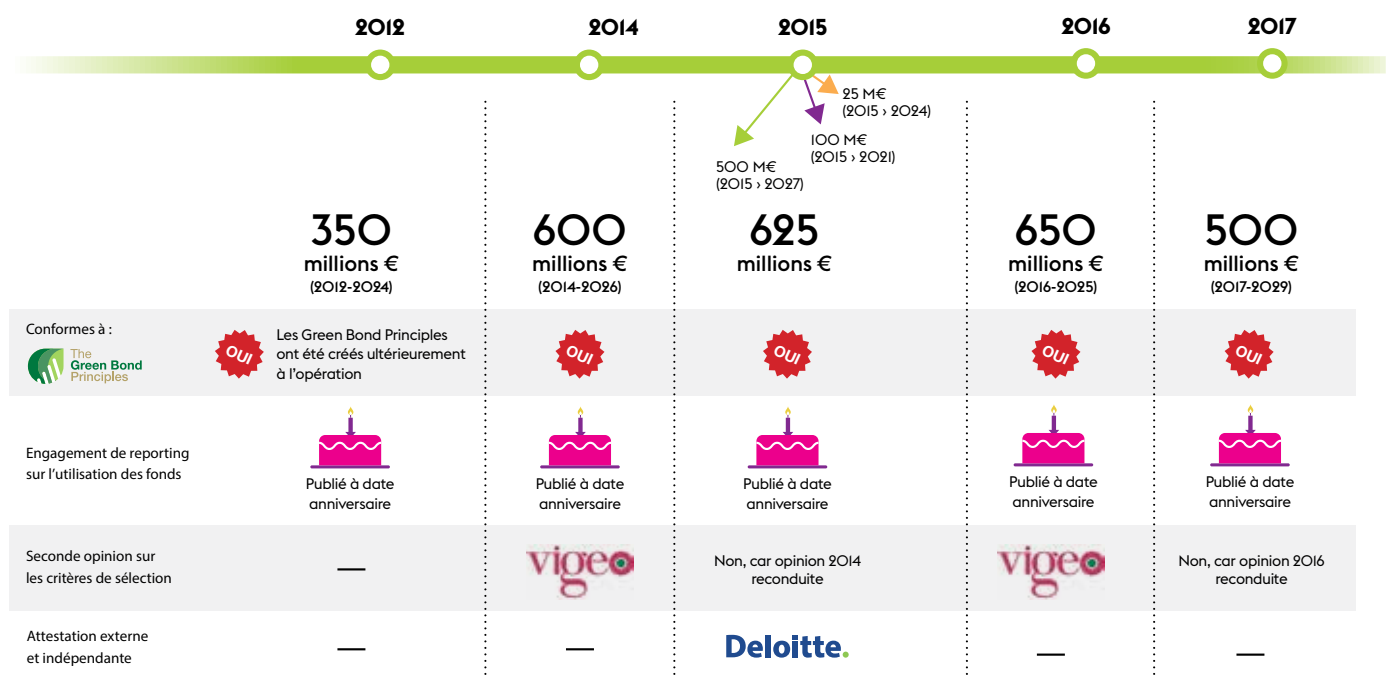
UN ACTEUR RÉGULIER SUR LE MARCHÉ DES OBLIGATIONS VERTES

La Région Île-de-France est un émetteur fréquent et régulier sur le marché des obligations vertes. Elle a mobilisé 2,7 milliards d'euros avec ses émissions vertes et responsables entre 2012 et 2017, avec sept opérations de financement dont cinq émissions publiques benchmark. Ce volume représente 69% du montant total des emprunts mobilisés par la Région sur la période.

Les opérations vertes et responsables lancées par la Région sont cohérentes avec les Sustainability Bond Guidelines, et relèvent ainsi à la fois des principes des Green Bond Principles et des Social Bond Principles. Elles visent à mettre en œuvre les meilleures pratiques, par exemple via le recours à une tierce opinion sur le reporting de 2015, ou en demandant l'actualisation de la seconde opinion sur les engagements de la Région dans le cadre de ces opérations en 2016. Le cadre établi par la Région relatif aux émissions vertes et responsables est décrit à la page suivante.

HISTORIQUE DES EMPRUNTS VERTS ET RESPONSABLES RÉALISÉS PAR LA RÉGION ET LES ENGAGEMENTS PRIS

● Émission publique ● Placement privé ● Abondement



Récompenses récentes :

- L'organisation Climate Bond Initiative a attribué à la Région le prix « First Municipal Green Bond », à l'occasion des Green Bond Awards 2016, qui récompense la stratégie d'ensemble menée par la Région en matière d'émissions obligataires vertes et responsables.
- GlobalCapital, site d'information spécialisée dans les marchés de capitaux internationaux, a décerné à la Région en septembre 2016 deux trophées : « Meilleur émetteur public local d'obligations vertes et responsables » et « Meilleure émission obligataire de l'année pour le secteur public ».

CADRE DES OPÉRATIONS VERTES ET RESPONSABLES DE LA RÉGION (GREEN & SUSTAINABILITY FRAMEWORK)

Les opérations vertes et responsables lancées par la Région s'inscrivent en conformité avec les grands principes des Green Bond Principles et des Social Bond Principles ; elles visent à mettre en œuvre les meilleures pratiques de place.

1/ Allocation des fonds vers sept catégories de projet emblématiques de l'action régionale

Bâtiments et équipements pour l'éducation et les loisirs	Construction et rénovation de bâtiments selon une démarche de développement durable, contribuant au respect de l'environnement et accessibles aux personnes à mobilité réduite
Transport en commun et mobilité durable	Développement de l'offre de transport en commun comme alternative à l'usage de la voiture, contribuant à la mobilité durable, à la lutte contre le changement climatique, et projets d'amélioration du confort, de l'accessibilité et de la sécurité des usagers des transports et des riverains des infrastructures
Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Projets contribuant au développement d'énergies locales renouvelables et à l'efficacité énergétique
Biodiversité	Projets contribuant à préserver la biodiversité, les milieux naturels et les paysages et à développer des espaces verts
Actions sociales en faveur des populations vulnérables	Développement de la capacité d'hébergement et projets d'amélioration de l'accessibilité des bâtiments et infrastructures pour les populations vulnérables (personnes à mobilité réduite, personnes âgées, personnes en situation précaire)
Logement social	Projets de développement et de rénovation du parc de logement social, répondant à des exigences environnementales et sociales, et contribuant à l'accès au logement et à l'amélioration du confort
Développement économique, social et solidaire	Projets contribuant à la création ou au maintien de l'emploi local, via le soutien aux PME sur le territoire et aux projets de l'économie sociale et solidaire ; Aide à la recherche et à l'innovation des PME en faveur de la transition écologique et sociale et de l'attractivité de la Région

2/ Neuf critères d'éligibilité sur le management et la finalité des projets

Responsabilité environnementale des projets	<ol style="list-style-type: none"> 1. Management environnemental et éco-conception des projets 2. Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire
Responsabilité sociale et sociétale des projets	<ol style="list-style-type: none"> 3. Aménagement durable du territoire et amélioration de la qualité de vie 4. Contribution au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes 5. Respect des droits fondamentaux
Responsabilité économique des projets	<ol style="list-style-type: none"> 6. Développement responsable du territoire 7. Développement économique du territoire 8. Loyauté des pratiques, achats responsables et relations fournisseurs responsables
Gouvernance	<ol style="list-style-type: none"> 9. Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes

3/ Publication d'un reporting sur l'utilisation des fonds (à date anniversaire de l'opération)

Les reporting publiés par la Région visent à illustrer le respect des engagements pris à l'émission, concernant l'affectation des fonds, le respect des critères d'éligibilité pour chaque projet / dispositif financé, et la présentation d'indicateurs d'impacts transverses aux projets.

4/ Transparence sur la gestion des fonds et sur le processus d'allocation et de sélection

Gestion des fonds :

En termes de flux financiers, les fonds mobilisés par l'emprunt sont fongibles dans la trésorerie régionale. Les collectivités françaises ont pour obligation de déposer leur solde de trésorerie sur un compte unique au Trésor français.

D'un point de vue budgétaire et comptable, le produit de l'emprunt fait l'objet d'une écriture en recettes d'investissement et vient couvrir les dépenses d'investissement de l'année. Ce principe d'annualité budgétaire offre une garantie aux investisseurs que les fonds mobilisés par les emprunts verts et responsables seront utilisés l'année de mobilisation de l'emprunt pour le financement des projets d'investissement de la Région.

Processus d'allocation et de sélection des projets :

Ce processus débute après la fin de l'année de mobilisation des emprunts concernés, lorsque la Région dispose d'une visibilité parfaite sur le niveau des dépenses d'investissement relatives à chaque projet.

La direction des finances, qui pilote la préparation du reporting, demande à chaque direction de la Région de sélectionner un certain nombre de projets d'investissement :

- D'une part, les directions doivent identifier des projets correspondant à un montant en dépenses constatées sur l'année, et qui répondent aux critères d'éligibilité des emprunts verts et responsables, parmi ceux qui sont les plus exemplaires en la matière. Les directions de la Région qui portent les projets sont les mieux à même de sélectionner les projets les plus emblématiques de leur portefeuille.
- D'autre part, le service du contrôle de gestion et des systèmes d'information vérifie le montant des dépenses sur chaque projet en lien avec les directions concernées, puis la direction des finances arrête la répartition des fonds levés sur la base des projets proposés.

Une fois cette étape réalisée, chaque direction prépare le reporting sur les projets retenus. Les informations obtenues par chaque direction sont ensuite centralisées au sein de la direction des finances, qui consolide le document et vérifie la cohérence d'ensemble. Le document est ensuite transmis à la direction de la communication pour maquetage et impression.

ÉLÉMENTS INTRODUCTIFS SUR LE REPORTING 2017

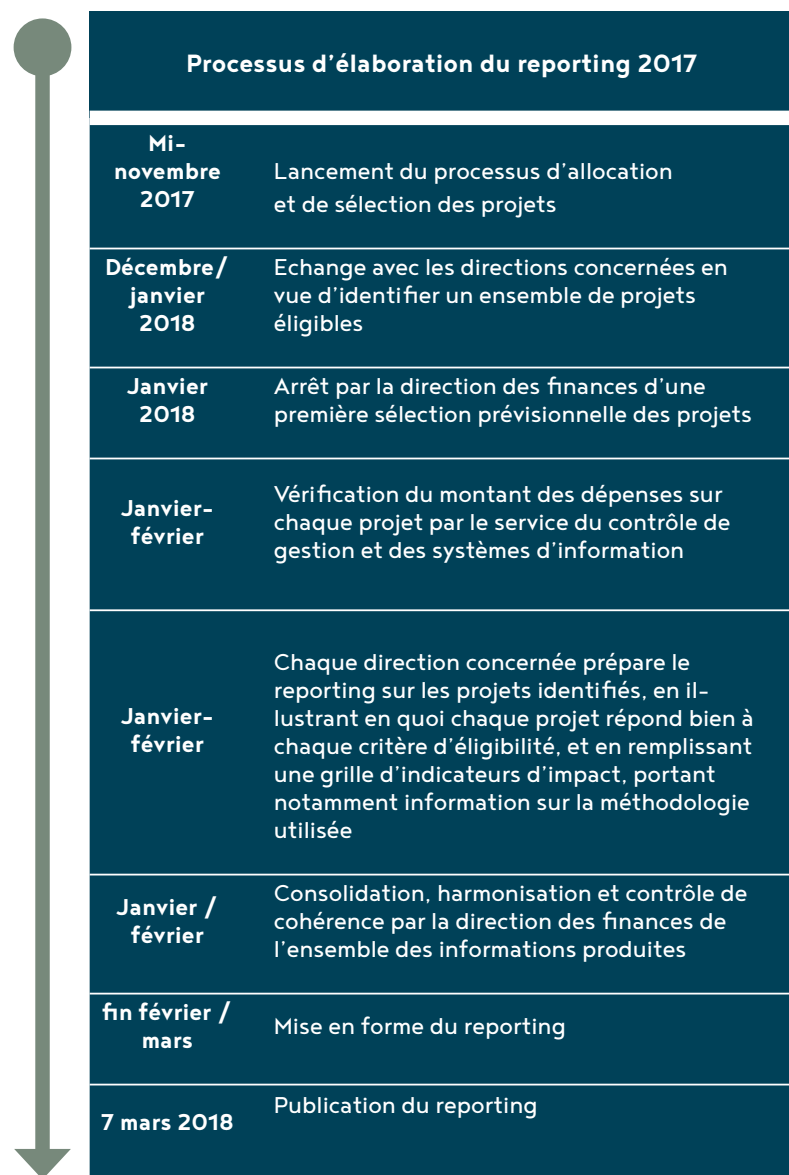
Le reporting présenté cette année sur les projets financés par l'émission obligataire verte et responsable de 2017 contient le même niveau d'information que celui présenté l'an dernier, en détaillant :

- un tableau résumant l'affectation des fonds aux projets / dispositifs présentés,
- un tableau résumant les trois indicateurs d'impact identifiés et transverses aux projets : emplois soutenus par le projet (en phase chantier et en phase d'exploitation), émissions de CO₂ évitées par le projet, nombre de bénéficiaires concernés par le projet,
- une fiche sur chaque projet / dispositif présenté, décrivant la finalité du projet et actualisant si besoin la vie du projet ; un tableau synthétique illustre à l'aide d'éléments probants en quoi chaque projet répond à chaque critère d'éligibilité ; chaque en-tête de fiches donne les informations essentielles sur le projet et rappelle le cas échéant les montants alloués au projet sur les précédents emprunts verts et responsables réalisés par la Région depuis 2014 ;
- une notice méthodologique présentant chaque méthodologie utilisée pour le calcul des indicateurs d'impact présentés sur chaque projet.

Comme l'an dernier, c'est un exemple de projet qui est présenté pour chaque dispositif financé, les dispositifs portant sur une multitude de petits projets.

Par ailleurs, ce reporting propose une lecture des projets financés par l'emprunt vert et responsable 2017 sous l'angle des Objectifs de développement durable établis par les Nations-Unies :

- Les objectifs de développement durable auxquels répond chaque projet sont identifiés comme tels dans l'en-tête de chaque fiche projet ;
- Un tableau de synthèse est présenté pour disposer d'une vue d'ensemble de la contribution de chaque projet à chacun des objectifs ; l'approche retenue pour construire ce tableau est présentée dans la notice méthodologique.
- Il ressort de cette approche que, en moyenne, chaque projet participe positivement directement à 8,5 objectifs de développement durable des Nations-Unies, à comparer à un sous-ensemble de treize objectifs de développement durable qui peuvent potentiellement s'appliquer directement aux projets d'investissement financés par l'emprunt vert responsable 2017.



29

Projets et exemples de dispositifs présentés, ayant bénéficié des fonds mobilisés en 2017

56 %

Part des projets et dispositifs reconduits cette année par rapport à l'an dernier

11

Nouveaux projets et exemples de dispositifs ayant bénéficié des fonds mobilisés en 2017

8,5

Nombre moyen d'objectifs de développement durable des Nations-Unies auxquels contribue directement chaque projet et dispositif financé

Synthèse des impacts des projets et de l'empreinte de l'émission verte et responsable de 2017

	Objet du projet
<p>BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS POUR L'ÉDUCATION ET LES LOISIRS</p> <p><i>Projets de construction de lycées neufs et d'internats</i> Lycée Boulogne-Billancourt Lycée Lucie Aubrac - Courbevoie NOUVEAU PROJET</p> <p><i>Projets de rénovation de lycées</i> Lycée Alexandre Denis - Cerny NOUVEAU PROJET Lycée Léonard de Vinci - Saint-Germain-en-Laye</p> <p><i>Projets de construction dans l'enseignement supérieur</i> Maison des Sciences de l'Environnement - Université Paris Est Créteil Maison de l'Île de France - Cité Internationale Universitaire de Paris École des Hautes Études en Sciences Sociales - Campus Condorcet NOUVEAU PROJET Grand Espace Documentaire - Campus Condorcet NOUVEAU PROJET</p> <p><i>Projet de construction d'un équipement sportif d'intérêt régional</i> Île de loisirs et sportive de Vaires-Torcy</p>	<p>Construction d'un lycée neuf Construction d'un lycée neuf</p> <p>Restructuration et extension du lycée Reconstruction du lycée sur le site</p> <p>Construction neuve Construction neuve Construction neuve Construction neuve</p> <p>Construction neuve, rénovation et aménagement du site</p>
<p>TRANSPORT EN COMMUN ET MOBILITÉ DURABLE</p> <p><i>Projets métro</i> Métro ligne 4 Métro ligne 11 Métro ligne 14</p> <p><i>Projets tramways</i> Tramway ligne T4 Tramway ligne T9 Tramway ligne T11 (tangentielle nord) Tramway ligne T12</p> <p><i>Projets liaisons ferroviaires</i> EOLE Ligne P (Paris-Troyes) NOUVEAU PROJET</p> <p><i>Dispositif : Développement des bus en sites propres & aménagement des voiries</i> Exemple : Bus en site propre de Massy-Saclay</p> <p><i>Dispositif : Schéma Directeur d'Accessibilité</i> Exemple : Gare de Saint-Denis</p>	<p>Prolongement jusqu'à Bagneux (phase 2) Prolongement jusqu'à Rosny-Bois-Perrier Prolongement jusqu'à la mairie de Saint-Ouen</p> <p>Nouvelle branche entre Bondy et Montfermeil Nouvelle ligne entre Paris et Orly ville Nouvelle ligne tram-train entre Epinay et Le Bourget (Phase 1) Nouvelle ligne entre Massy-Palaiseau et Evry Courcouronnes</p> <p>Prolongement du RER E à l'ouest Electrification de la ligne de train entre Paris et Troyes</p> <p>Nouvelle ligne de bus entre Massy-Saclay et Saint-Quentin-en-Yvelines</p> <p>Mise en accessibilité de la gare</p>
<p>ÉNERGIES RENOUVELABLES ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE</p> <p><i>Dispositif : Politique de l'énergie et actions transversales</i> Exemple : Géothermie à Grigny-Viry Châtillon</p>	<p>Création du réseau de chaleur et raccordement au réseau</p>
<p>BIODIVERSITÉ</p> <p><i>Dispositif : Programme Agence des Espaces Verts</i> Exemple : Butte de Pinson NOUVEAU PROJET</p> <p><i>Dispositif : Protection de la biodiversité, politique de l'eau et actions transversales</i> Exemple : Berge de la Marne à Noisy-Le-Grand NOUVEAU PROJET</p>	<p>Travaux de réhabilitation du parc sud de la Butte Pinson</p> <p>Aménagement de la berge rive gauche de la Marne sur 1 280 mètres</p>
<p>ACTIONS SOCIALES EN FAVEUR DES POPULATIONS VULNÉRABLES</p> <p><i>Dispositif : Action sociale</i> Exemple : Institut médico-éducatif Le parc de l'Abbaye à Saint-Maur NOUVEAU PROJET</p>	<p>Réhabilitation de l'ensemble de l'IME</p>
<p>LOGEMENT SOCIAL</p> <p><i>Dispositif : Soutien au logement social</i> Exemple : Résidence sociale et étudiante à Bry-sur-Marne NOUVEAU PROJET Exemple : Logements sociaux à Carrieres-sous-Poissy NOUVEAU PROJET</p>	<p>Construction de 61 nouveaux logements et 144 nouveaux logements étudiants Construction de 50 nouveaux logements sociaux</p>
<p>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOLIDAIRE</p> <p><i>Dispositifs : Soutien à la recherche et à l'innovation</i> Exemple : Soutien aux pôles de compétitivité franciliens Exemple : Soutien à l'investissement scientifique NOUVEAU PROJET (Domaines d'Intérêt Majeur et Sesame)</p> <p><i>Dispositifs : Soutien à l'économie sociale et solidaire</i> Exemple : Soutien à l'activité de micro-crédit</p>	<p>Favoriser l'émergence de projets de recherche et développement Accompagner les investissements sur des projets de recherche novateurs</p> <p>Prêt d'honneur et prime régionale couplés au micro-crédit ADIE</p>

* Somme des ETP chantiers et ETP exploitation, y compris ETP insertion le cas échéant.

Impacts des projets & dispositifs présentés				Empreinte de l'émission verte et responsable 2017 (impact projet pondéré par le poids de l'emprunt dans le financement du projet)					
Montant total du projet (1)	Emissions de CO ₂ (teq/an) évitées par le projet	ETP soutenus par le projet*	Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	Montant de l'emprunt vert et responsable 2017 alloué au projet (2)	Poids (2) / (1)	Emissions de CO ₂ (teq/an)	ETP soutenus	Périmètre couvert par les indicateurs (Montant reporté / Montant dispositif)	
39,0	84	10	800	17,8	45,6 %	38,3	4,6	100 %	
53,6	38	11	1 500	23,1	43,1 %	16,4	4,7	100 %	
41,8	117	10	1 179	6,3	15,1 %	17,7	1,5	100 %	
48,9	41	16	600	14,4	29,4 %	12,1	4,7	100 %	
15,0		49	379	1,9	12,7 %		6,2	100 %	
21,6	13	75	1 442	2,3	10,6 %	1,4	8,0	100 %	
38,8	24	101	16 966	1,3	3,4 %	0,8	3,4	100 %	
102,3	285	245	30 950	3,3	3,2 %	9,1	7,8	100 %	
90,0		133	564 000	32,6	36,2 %		48,1	100 %	
307,1	570	2 180	755 800	53	17,3 %	98,6	377,1	100 %	
1 298,0	3 255	9 216	331 000	77,7	6,0 %	195,3	553,0	100 %	
1 380,0	7 310	9 798	176 000	30,1	2,2 %	160,8	215,6	100 %	
255,8		1 816	62 000	9,3	3,6 %		65,4	100 %	
403,3	1 338	2 863	70 000	1,9	0,5 %	6,7	14,3	100 %	
610,9	20 700	4 337	65 800	15,3	2,5 %	517,5	108,4	100 %	
576,7	2 534	4 095	40 000	11,3	2,0 %	50,7	81,9	100 %	
3 740,9	8 040	26 554	1 400 000	12,8	0,3 %	24,1	79,7	100 %	
320,0	50 000	2 272	4 400 000	1,0	0,3 %	150,0	6,8	100 %	
58,0		412	10 000	0,3	0,5 %		2,1	2 %	
58,2		413	90 000	1,8	3,1 %		12,8	18 %	
15,1	15 000	106	27 028	1,4	9,3 %	1 395,0	9,9	10 %	
1,0			120 000	0,4	40,0 %			4 %	
1,3			62 900	0,4	30,8 %			4 %	
3,1	243	73	53	0,3	9,7 %	23,6	7,1	3 %	
14,0		104	216	1,4	10,0 %		10,4	2 %	
9,2		58	117	0,3	3,3 %		1,9	> 1 %	
18,6			39	18,6	100,0 %			100 %	
23,2			74	23,2	100,0 %			100 %	
0,7			1 848	0,7	100,0 %			39 %	

Lecture des projets financés sous l'angle des objectifs de développement durable des Nations-Unies

	1 PAS DE PAUVRETE	2 ENERGIE PROPRES	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	4 EDUCATION DE QUALITÉ	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
Lycée Boulogne-Billancourt	•			⊙		•
Lycée Lucie Aubrac	•			⊙		•
Lycée Alexandre Denis	•			⊙		•
Lycée Léonard de Vinci	•			⊙		•
Maison des Sciences de l'Environnement	•			⊙		
Maison de l'Île-de-France	•			⊙		•
École des Hautes Études en Sciences Sociales	•			⊙		
Grand Espace Documentaire	•			⊙		
Ile de loisirs et sportive de Vaires-Torcy	•			⊙		•
Métro ligne 4	•					•
Métro ligne 11	•					
Métro ligne 14	•					
Tramway ligne T4	•					
Tramway ligne T9	•					
Tramway ligne T11 (tangentielle nord)	•					•
Tramway ligne T12	•					
EOLE	•					
Ligne P (Paris-Troyes)	•					
Bus en site propre de Massy-Saclay	•					
Gare de Saint-Denis	•					
Géothermie à Grigny-Viry Châtillon	•					•
Butte de Pinson	•					•
Aménagements de la berge de la Marne	•					•
Institut médico-éducatif Le parc de l'Abbaye à Saint-Maur	•		⊙	⊙		
Résidence sociale et étudiante à Bry-sur-Marne	•					•
Logements sociaux à Carrières-sous-Poissy	•					
Soutien aux pôles de compétitivité franciliens	•		•			•
Soutien à l'investissement scientifique (DIM & Sesame)	•		•			•
Soutien à l'activité de micro-crédit	•					

À noter

Les objectifs 2, 5, 16 et 17 (colonnes grisées) concernent plus directement la responsabilité sociale de la Région en tant que telle, que les projets d'investissement financés par l'emprunt vert et responsable 2017.

Les objectifs 1, 8, 10, 11, 12 et 13 (colonnes vertes) sont en ligne avec les critères d'éligibilité établis par la Région et chaque projet y contribue donc positivement (à l'exception du soutien au micro-crédit sur les objectifs 12 et 13)

Concernant des contributions à l'objectif 3, elles sont appréciées uniquement sous le prisme santé publique, tel que défini par les Nations-Unies, et elles ne reposent donc pas sur les éléments qualitatifs relatifs au bien-être qui ont été présentés dans les fiches projet.

La contribution des projets aux autres objectifs est examinée au cas par cas, en fonction de la spécificité de chaque projet.

Pour chaque projet, l'objectif de développement durable principal est identifié par un double cercle.

Voir également notice méthodologique en annexe.

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURES	10 ÉGALITÉS RÉDUITES	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	13 MESURES RELIÉES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	14 VIE AQUATIQUE	15 VIE TERRESTRE	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS
•	•		•	•	•	•				
•	•		•	•	•	•				
•	•		•	•	•	•				
•	•		•	•	•	•				
•	•		•	•	•	•		•		
•	•		•	•	•	•		•		
•	•		•	•	•	•				
•	•		•	•	•	•				
•	•		•	•	•	•	•	•		
•	•	•	•	⊙	•	•				
•	•	•	•	⊙	•	•				
•	•	•	•	⊙	•	•				
•	•	•	•	⊙	•	•				
•	•	•	•	⊙	•	•				
•	•	•	•	⊙	•	•				
•	•	•	•	⊙	•	•				
•	•	•	•	⊙	•	•				
•	•	•	•	⊙	•	•				
•	•	•	•	⊙	•	•				
⊙	•		•	•	•	•				
	•		•	•	•	•	⊙	⊙		
	•		•	•	•	•	⊙	⊙		
•	•		•	•	•	•				
•	•		⊙	•	•	•				
•	•		⊙	•	•	•				
•	⊙	•	•	•	•	•				
•	⊙	•	•	•	•	•				
•	⊙		•	•	•	•				



BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS POUR L'ÉDUCATION ET LES LOISIRS

Construction et rénovation de bâtiments selon une démarche de développement durable, contribuant au respect de l'environnement et accessibles aux personnes à mobilité réduite

La Région a adopté un nouveau programme prévisionnel d'investissement pour les lycées, en concertation avec les académies et les collectivités locales franciliennes. C'est un doublement des moyens qui seront consacrés à l'enseignement secondaire, afin de refléter les évolutions démographiques et les nouvelles dynamiques scolaires : 90 000 lycéens supplémentaires sont en effet attendus en Île-de-France entre 2012 et 2030, reflet de la dynamique du territoire.

Les objectifs environnementaux prioritaires pour les nouveaux projets de construction à venir seront centrés autour de la conception bioclimatique et la maîtrise de l'énergie ; de la biodiversité du site et des ressources en eau ; de la qualité de l'air et de l'acoustique ; de modes de construction et chantiers à impacts optimisés ; d'une maintenance spécifique et de la gestion des déchets.

• **Élaboration des guides techniques sectoriels d'aménagement durable**, qui constituent des guides régionaux pour inclure des préoccupations en matière de développement durable dans les projets.

• **Domaine de compétence de la Région** : constituent des guides régionaux pour inclure des préoccupations en matière de développement durable dans les projets.

• **Forme d'interventions :**

- **Lycées** : marchés de maîtrise d'ouvrage / délégation de maîtrise d'ouvrage,
- **Enseignement supérieur** : subvention ou maîtrise d'ouvrage directe,
- **Îles de loisirs** : maîtrise d'ouvrage directe (propriétés régionales).

• **Public ciblé** : lycéens, étudiants, enseignants, chercheurs / sportifs amateurs et professionnels.

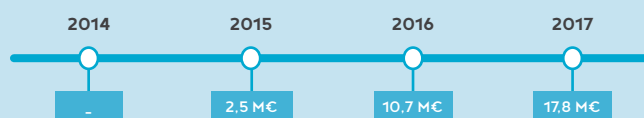
LYCÉE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

Projets de construction de lycées neufs et d'internats



Objet	Construction d'un nouveau lycée
Lieux	Boulogne-Billancourt
Dates clés	Concours de maîtrise d'œuvre 2014, études 2015, chantier en cours, ouverture 2018
Montant total du projet	39,0 M€
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2017 du projet par l'emprunt vert et responsable	17,8 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Construction d'un lycée neuf d'une capacité de 800 élèves.
- Une compétence-clé de la Région, qui gère les lycées franciliens et qui exerce à ce titre une responsabilité vitale auprès des jeunes franciliens et de leurs familles.
- Démarche de certification HQE® et un objectif « Zéro Energie », avec le raccordement au réseau local favorable aux énergies renouvelables.
- Démarche de certification HQE®, avec un objectif « Zéro Energie » et la mobilisation d'énergies renouvelables : raccordement au réseau de chaleur local favorable aux EnR et production d'électricité sur site grâce au solaire photovoltaïque.
- Équipement dans un nouveau secteur urbain recomposé sur la ZAC du Trapèze: Eco-quartier sur l'ancien site emblématique des usines Renault, en lien entre la Seine et le cœur de ville.

► VIE DU PROJET

- Après une notification de travaux en décembre 2016, le chantier a commencé en début d'année 2017 avec une entreprise générale, afin d'assurer les délais de réalisation contraints.
- Cette année, le chantier a permis de réaliser les terrassements, ainsi que le gros œuvre qui sera achevé en janvier 2018. Le fronton historique d'entrée des usines Renault est restauré et mis en valeur.
- La mise en service est prévue à l'automne 2018, afin d'assurer l'accueil des élèves pour la prochaine rentrée scolaire.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP insertion soutenus par le projet	10 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	800	D-1
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	84 teq CO ₂ /an	E-1



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche de certification HQE® avec un label énergétique. • Cahier des charges définissant les exigences environnementales pour l'investissement dans les lycées. • Charte « chantier à faibles nuisances » avec objectifs de traçabilité tous déchets et une exigence de valorisation de 70% minimum. • Suivi environnemental de chaque phase par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Label énergétique BEPOS Objectif « Zéro Energie » : une production d'énergie sur site fournira l'équivalent des besoins liés aux usages réglementaires non couverts par des énergies renouvelables. • Création d'une centrale photovoltaïque en toiture avec l'installation de panneaux assurant une production d'électricité revendue au réseau. • Pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire, raccordement au réseau de chaleur urbain alimentant toute ce nouvel éco-quartier, avec un mixte énergétique favorable aux énergies renouvelables. • Gestion alternative des eaux pluviales avec une récupération des eaux de ruissellement en toiture, pour alimenter directement les sanitaires élèves et le nettoyage des espaces extérieurs. Ceci afin de limiter la consommation finale en eau de ville. Rejet des eaux pluviales du site vers la noue urbaine paysagée de la ZAC en limite de parcelle.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Malgré un site urbain contraint, recherche de végétalisation en toiture pour limiter l'imperméabilisation et contribuer à l'atténuation de l'effet d'îlot de chaleur urbain en période estivale. • Période de confortement prévue au marché de travaux avec un entretien sans aucun produit phytosanitaire afin d'éviter toute pollution des eaux de ruissellement. • Forte compacité du bâti sur la parcelle, favorable à l'inertie du bâtiment et à son insertion dans un milieu dense. • Maintien du fronton historique des usines Renault recomposé dans la nouvelle façade principale du futur lycée, comme signal urbain sur la place d'accès.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité aux personnes handicapées.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales.
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Offre d'enseignement général et technologique. • Section internationale et classe préparatoire aux grandes écoles. • Réduction des déséquilibres territoriaux du post-bac.
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à l'emploi lors du chantier, soutien à l'emploi d'insertion et recrutement de personnels d'accueil, de maintenance, de restauration et d'hébergement au sein du lycée.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Application du code des marchés publics par le mandataire du projet. • Exigences sur le choix des produits de construction (économies en ressources naturelles...).
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure d'information et de concertation élargie à l'ensemble de la communauté scolaire. • Réunions publiques durant les grandes phases de l'opération.

LYCÉE LUCIE AUBRAC À COURBEVOIE

NOUVEAU PROJET

Projets de construction de lycées neufs et d'internats



Objet	Construction neuve
Lieux	Courbevoie
Dates clés	Concours de maîtrise d'œuvre 2014, études 2015, appel d'offre 2016, chantier en cours, ouverture 2018
Montant total du projet	53,6 M€
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2017 du projet par l'emprunt vert et responsable	23,1 M€

► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Construction d'un lycée neuf pour répondre aux besoins démographiques du secteur.
- Une compétence-clé de la Région, qui gère les lycées franciliens et qui exerce à ce titre une responsabilité vitale auprès des jeunes franciliens et de leurs familles.
- Démarche de certification HQE®, avec un objectif de label énergétique BEPOS, et la mobilisation d'énergies renouvelables.
- Mise en œuvre des prescriptions de la Police de l'eau liées à la zone inondable, en proximité de la Seine.
- Conception compacte du bâti sur 5 niveaux autour d'un atrium, créant un espace de vie commun au cœur de l'établissement.

► VIE DU PROJET

- Après une préparation du terrain à l'automne 2016, le chantier a débuté en janvier 2017 avec une entreprise générale afin d'assurer les délais de réalisation contraints.
- Tous les terrassements et le gros œuvre sont effectués. Le clos-couvert est en cours d'achèvement avec notamment la mise en place d'une grande verrière photovoltaïque centrale sur atrium.
- La mise en service est prévue en septembre 2018, afin d'assurer l'accueil des élèves pour la rentrée scolaire.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP insertion soutenus par le projet	11 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1 500	D-1
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	38 teq CO ₂ /an	E-1



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche de certification HQE® avec un label énergétique. • Cahier des charges définissant les exigences environnementales pour l'investissement dans les lycées. • Charte « chantier à faibles nuisances » avec objectifs de traçabilité tous déchets et une exigence de valorisation de 70% minimum. • Suivi environnemental de chaque phase par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Labellisation BEPOS avec un objectif « Zéro Energie » : une production d'énergie sur site fournira l'équivalent des besoins liés aux usages réglementaires non couverts par des énergies renouvelables. • Centrale photovoltaïque en toiture assurant la production d'électricité, pour partie autoconsommée, et pour partie revendue au réseau : panneaux sur le lycée et les logements, complétés par des modules insérés dans la verrière de l'atrium. • Production d'eau chaude sanitaire des logements de fonction par une installation de panneaux solaires thermiques en toiture. • Chaufferie gaz haut rendement complétée d'une cogénération, pour permettre une production électrique complémentaire sur site. • Récupération des eaux pluviales en toiture, pour alimenter directement les sanitaires élèves et arroser les espaces extérieurs, afin de réduire la consommation d'eau de ville. • Gestion alternative de l'eau avec des noues paysagées et des rétentions sur site, pour limiter et temporiser les rejets au réseau public. Ceci pour restreindre le dimensionnement des ouvrages publics, éviter les débordements en cas d'orage, et réduire les volumes traités. • Diversité végétale, avec des essences non allergènes et nécessitant peu d'entretien et d'eau: période de confortement prévue au marché de travaux sans usage d'aucun produit phytosanitaire.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Toitures végétalisées variées assurant une diversité végétale et des substrats, pour développer et enrichir la biodiversité du site, et limiter l'imperméabilisation de la parcelle ainsi que les effets d'îlot de chaleur urbain. • Conception compacte du bâti autour d'un atrium créant un cœur de l'établissement, et assurant un lieu de vie complémentaire et protégé à disposition de toute la communauté scolaire. • Insertion dans le site répondant à toutes les exigences de la zone inondable, liée à proximité de la Seine. Dispositions établies avec la Police de l'eau pour garantir la sécurité des biens et des personnes ainsi que la transparence hydraulique : absence de barrage à la montée des eaux et possibilité de stockage de la crue sur site, pour limiter ses effets potentiels dans le quartier.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité aux personnes handicapées de tous les établissements recevant du public.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales.
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Filières contribuant à assurer une offre de formation diversifiée et de qualité sur le territoire. • Section internationale et classe préparatoire aux grandes écoles. • Outre des unités d'enseignement général, il est prévu d'accueillir une filière technologique STMG (Sciences et Technologie du Management et de la Gestion), ainsi qu'une section internationale, avec au niveau post-bac une classe préparatoire aux grandes écoles.
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à l'emploi lors du chantier, soutien à l'emploi d'insertion et recrutement de personnels d'accueil, de maintenance, de restauration et d'hébergement au sein du lycée.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Application du code des marchés publics par le mandataire du projet. • Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles...).
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure d'information et de concertation élargie à l'ensemble de la communauté scolaire. • Réunions publiques durant les grandes phases de l'opération.

LYCÉE ALEXANDRE DENIS À CERNY

NOUVEAU PROJET

Projets de rénovation de lycées



Objet	Restructuration et extension
Lieux	Cerny
Dates clés	Concours de maîtrise d'œuvre 2014, études 2015-2016, appel d'offres 2017, chantier en cours
Montant total du projet	41,8 M€
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2017 du projet par l'emprunt vert et responsable	6,3 M€

► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Établissement situé dans une petite commune rurale de l'Essonne, sur un vaste site de 7ha en bordure de l'espace boisé du parc de Montmirault. Il accueille essentiellement des filières d'enseignement professionnel en maintenance automobile et logistique, mais aussi en aéronautique, qui bénéficient de la proximité avec l'aérodrome de la Ferté-Alais.
- L'opération consiste à rénover entièrement les bâtiments d'enseignement professionnel, à reconstruire à neuf les logements de fonction, et à créer des locaux d'enseignement général pour faire évoluer l'offre de formation vers un établissement polyvalent.
- Compte tenu de l'étendue du site et de son contexte fortement végétalisé, une revalorisation paysagère sera aussi mise en œuvre sur la majeure partie de l'emprise foncière.
- Création d'une chaufferie biomasse, qui permettra d'alimenter tous les bâtiments du site en énergie renouvelable. Elle sera par ailleurs approvisionnée par la production locale d'une filière bois implantée dans le Parc Régional du Gâtinais.

► VIE DU PROJET

- L'appel d'offre travaux s'est déroulé courant 2017.
- Les installations de chantier ont été mises en place en fin d'année 2017, suivies par les interventions de terrassements et de démolition. Les fondations des logements débutent sur le premier trimestre 2018.
- La mise en service d'une première phase est prévue en 2019, la livraison définitive étant programmée pour octobre 2020.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP insertion soutenus par le projet	10 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1 179	D-1
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	117 teq CO ₂ /an	E-1



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

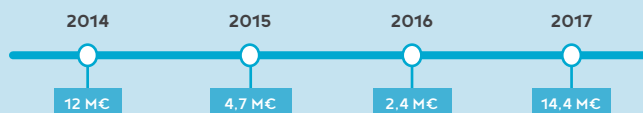
Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Cahier des charges définissant les exigences environnementales pour l'investissement dans les lycées. • Charte « chantier à faibles nuisances » : nombreux objectifs de limitations des nuisances sur l'environnement avec notamment la traçabilité des déchets et une exigence de valorisation de 70% minimum en masse (démolition + construction). • Suivi environnemental de chaque phase par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Production d'eau chaude sanitaire des logements de fonction par une installation de panneaux solaires thermiques en toiture (avec appoint par la chaufferie gaz). • Objectif de basse consommation. • Récupération des eaux pluviales en toiture, afin d'alimenter l'arrosage de proximité, le nettoyage des espaces extérieurs, ainsi que le bloc sanitaires du bâtiment neuf. Ces usages in situ permettront de réduire la consommation d'eau de ville, et de contribuer à la temporisation des rejets d'eau pluviale. • Création d'une chaufferie bois au profit de tout le site, y compris pour les bâtiments existants non restructurés du lycée. • Préconisation d'un approvisionnement biomasse en circuit court par une filière locale, en coordination avec le parc régional du Gâtinais qui soutient cette plateforme biomasse de proximité. • Gestion alternative de l'eau avec un objectif de zéro rejet des eaux pluviales au réseau, donc une infiltration et une rétention maximales sur la parcelle. • Stationnement en dalles alvéolaires avec remplissage gazon et gravier afin de limiter l'imperméabilité. • Ruissellement dirigé vers des fossés filtrants pour épurer naturellement les hydrocarbures résiduels.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Toitures entièrement végétalisées (sauf ateliers et demi-pension), afin de s'intégrer au maximum dans le contexte fortement végétalisé. Les toitures du bâtiment neuf disposeront d'une végétalisation semi-intensive, tandis que la végétalisation des bâtiments restructurés sera de type extensive, pour limiter les surcharges sur la structure existante. Ceci afin d'assurer au global un traitement qualitatif de l'ensemble, tout en ayant une exploitation raisonnée en maintenance. • Prise en compte du dénivelé présent sur la parcelle. • Utilisation de la terre comme isolant, notamment au RDC nord côté gymnase.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité aux personnes handicapées de tous les établissements recevant du public.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales.
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Filières contribuant à assurer une offre de formation diversifiée et de qualité sur le territoire. • Lycée orienté sur des filières professionnelles, avec une spécialisation forte vers les métiers de l'aéronautique, en lien avec la proximité de l'aérodrome de la Ferté-Alais. • L'opération permettra l'arrivée de formations générales de second cycle assurant la polyvalence de l'établissement, ainsi que le redéploiement de la filière aéronautique avec la création d'un BTS spécialisé. • Présence d'un internat sur le site permet d'assurer un large recrutement géographique des élèves.
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à l'emploi lors du chantier, soutien à l'emploi d'insertion et recrutement de personnels d'accueil, de maintenance, de restauration et d'hébergement au sein du lycée.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Application du code des marchés publics par le mandataire du projet. • Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles...).
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure d'information et de concertation élargie à l'ensemble de la communauté scolaire. • Réunions publiques durant les grandes phases de l'opération.

LYCÉE LÉONARD DE VINCI

Projets de rénovation de lycées



Objet	Reconstruction sur le site
Lieux	Saint-Germain-en-Laye
Dates clés	Concours de maîtrise d'œuvre 2012, chantier en cours, livraison par tranches de 2015 à 2017
Montant total du projet	48,9 M€
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2017 du projet par l'emprunt vert et responsable	14,4 M€
Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région	



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Démolition et reconstruction de l'établissement sur sa parcelle.
- Une compétence-clé de la Région, qui gère les lycées franciliens et qui exerce à ce titre une responsabilité fondamentale auprès des jeunes franciliens et de leurs familles.
- Démarche de certification HQE® et un objectif de label énergétique BBC, avec raccordement à un réseau de chaleur favorisant les énergies renouvelables.
- Conception compacte du bâti autour d'un patio paysager, facilitant le phasage de l'opération sur le site pour maintenir l'activité du lycée pendant le chantier.

► VIE DU PROJET

- Cette année a été consacrée aux travaux de la seconde tranche, qui accueille les ateliers professionnels et des salles d'enseignement général.
- Tous les terrassements et la majeure partie du gros œuvre sont réalisés. Le clos et le couvert de l'ensemble sont prévus au printemps 2018.
- La livraison est programmée pour le 1^{er} trimestre 2019, avec la suppression définitive des installations provisoires.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP insertion soutenus par le projet	16 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	600	D-1
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	41 teq CO ₂ /an	E-1



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projetsq	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche de certification HQE®. • Cahier des charges définissant les exigences environnementales pour l'investissement dans les lycées. • Charte « chantier à faibles nuisances » avec objectifs de traçabilité tous déchets et une exigence de valorisation de 70% minimum. • Suivi environnemental de chaque phase par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé. • Phasage des travaux en plusieurs tranches pour assurer la continuité des activités de l'établissement durant le chantier mené en site occupé.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif basse consommation énergétique pour le calcul thermique réglementaire des 5 usages conventionnels de la réglementation thermique (calcul théorique en phase conception et vérification en fin de chantier). • Alimentation du chauffage et de l'eau chaude sanitaire par le réseau de chaleur local essentiellement approvisionné par la biomasse. • Récupération d'eaux pluviales, tranchées drainantes et chaussée réservoir assurant une gestion alternative des eaux pluviales et une bonne perméabilité de la parcelle.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Toitures végétalisées. • Conception compacte du bâti autour d'un patio paysager. • Participe à l'amélioration de la qualité de vie, avec une modernisation des ateliers et de la demi-pension, et avec la création de locaux de détente et de vie scolaire.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité aux personnes handicapées.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales.
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Offre de formation diversifiée et de qualité sur le territoire (filières professionnelles et technologiques) : <ul style="list-style-type: none"> - CAP (préparation et réalisation d'ouvrages électriques), - BAC (science et vie de la terre (SVT)), - Bac technologique (innovation technologique et éco-conception (STI2D), énergies et environnement (STI2D)), - BACPro (électrotechnique énergie équipements communicants (ELEEC), maintenance des équipements industriels), - BTS (électrotechnique, conception et réalisation des systèmes automatiques). • Réduction des déséquilibres territoriaux du post-bac.
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à l'emploi lors du chantier, soutien à l'emploi d'insertion et recrutement de personnels d'accueil, de maintenance, de restauration et d'hébergement au sein du lycée.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Application du code des marchés publics par le mandataire du projet. • Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles...).
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure d'information et de concertation élargie à l'ensemble de la communauté scolaire. • Réunions publiques durant les grandes phases de l'opération.

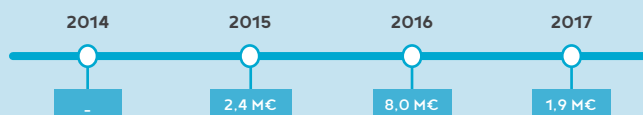
MAISON DES SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE CAMPUS DE CRÉTEIL

Projets de construction dans l'enseignement supérieur



Objet	Nouvelle construction sur le campus
Lieux	Université de Paris-Est Créteil
Dates clés	Opération livrée en août 2017
Montant total du projet	15,0 M€
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2017 du projet par l'emprunt vert et responsable	1,9 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Construction d'un ensemble immobilier de 3 751 m² de surfaces de plancher.
- Équipement qui soutiendra la recherche universitaire, en permettant d'accueillir des laboratoires de recherche travaillant sur la thématique de l'environnement au sein du campus principal de l'Université Paris-Est Créteil-Val-de-Marne.
- Démarche de certification NF Bâtiments Tertiaire - démarche HQE® visant une gestion maîtrisée de l'énergie. Le bâtiment se caractérise également par une conception bioclimatique (basée sur une orientation nord-sud d'un bâtiment compact).

► VIE DU PROJET

- Opération livrée en août 2017.
- Audit de réalisation terminé ; certification attendue pour le premier trimestre 2018.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	49 ETP	A-1
ETP insertion soutenus par le projet	3 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	379	D-11



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement d'un programme environnemental. • Démarche de certification NF Bâtiments Tertiaire - démarche HQE® (certification phase programmation obtenue le 22/06/2011 et certification phase conception obtenue le 11/12/2012). • Charte « chantier à faible nuisance ».
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif de consommation CEP = 0,85 CEP max (CEP=Consommation d'Énergie Primaire). • Raccordement au réseau de chaleur urbain avec utilisation d'énergies renouvelables dont 30% géothermie et 30% incinération de déchets. • Conception bioclimatique et orientation nord/sud du bâtiment projeté. • Isolation extérieure performante, une ventilation naturelle et une sur-ventilation nocturne. • Enveloppes extérieures optimisées avec protection solaires extérieures généralisées et adaptées.
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation de la lisière arborée du campus aux abords du nouveau bâtiment. • Très forte compacité du bâtiment. • Pas de masque solaire généré par la construction du bâtiment. • Aménagements des extérieurs paysagers avec végétalisation et dispositif d'infiltration. • Création d'un parvis végétal en partie sud. • Taux de 72% d'imperméabilisation de la parcelle.
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité aux personnes handicapées.
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participe à soutenir l'enseignement supérieur, la recherche et le développement et contribue à la diffusion de la science.
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une Maison de l'Environnement ayant vocation à donner de la visibilité au secteur de la recherche environnementale. • Regroupement de laboratoires de recherche et d'un observatoire des sciences de l'univers constituant un pôle francilien clairement identifié et dédié à l'environnement. • Renforcement de la recherche francilienne par la mise en réseau d'acteurs.
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création de 49 ETP et de 5 480 heures d'insertion pour la phase chantier. • Soutien au développement de l'emploi scientifique, par la création d'un pôle de recherche en sciences « dures » particulier à l'Île-de-France.
<p>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Application du code des marchés publics par le mandataire du projet. • Exigences sur le choix des produits de construction (traçabilité et économes en ressources naturelles...).
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue de fiches de synthèse de l'opération à destination de l'exécutif régional. • Tenue de réunions utilisateurs tous les mois. • Participation des chercheurs à la mise en œuvre des équipements scientifiques de l'ouvrage par le biais de réunions spécifiques. • Échanges très réguliers auprès des futurs utilisateurs - chercheurs qui participent à l'implantation des matériels techniques et de sécurité au fil de l'eau. Mensuellement une réunion est assurée avec les exploitants pendant tout le chantier. • Tenue de réunions mensuelles « qualité environnementale » sur site avec objectifs partagés et contrôle des actions correctives le cas échéant avec l'ensemble des parties prenantes du chantier.

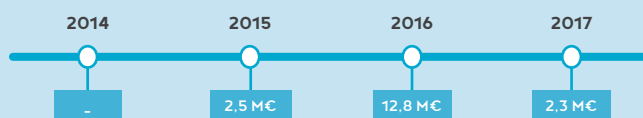
MAISON DE L'ÎLE-DE-FRANCE

Projets de construction dans l'enseignement supérieur



Objet	Construction neuve
Lieux	Cité Internationale Universitaire de Paris
Dates clés	Inauguration le 19 septembre 2017
Montant total du projet	21,6 M€
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2017 du projet par l'emprunt vert et responsable	2,3 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Création de 142 logements étudiants au sein de la Cité Internationale Universitaire de Paris.
- Bâtiment à énergie positive, au-delà des usages réglementaires, en anticipant sur la réglementation thermique 2020.
- Opération inscrite au Contrat de projets État-Région 2007-2014 et financée en totalité par la Région, qui en assure la maîtrise d'ouvrage.
- L'agence d'architecture ANMA - Nicolas Michelin et Associés a été désignée comme maître d'œuvre mandataire pour la réalisation des études et le suivi de cette opération. Le bâtiment, d'une surface de 5 200 m², se développe sur huit niveaux. Il présente une géométrie singulière, avec au sud une large paroi qui capte l'énergie solaire. Elle laisse entrevoir en son centre deux réservoirs de stockage de l'énergie, technique encore jamais mise en œuvre à cette échelle. Ce dispositif doit permettre au bâtiment d'être autonome en énergie à près de 70%.

► VIE DU PROJET

- Début du chantier de construction le 1^{er} avril 2015.
- À ce stade : bâtiment inauguré le 19 septembre 2017.
- À venir : suivi environnemental des performances du bâtiment. Modification de l'installation photovoltaïque pour profiter des évolutions réglementaires intervenues pendant le chantier et autorisant l'autoconsommation de l'énergie produite par le bâtiment.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	71 ETP	A-1
ETP insertion consécutifs au projet	3 ETP	B
ETP exploitation consécutifs au projet	4 ETP	C-1
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1 442	D-11
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	13 teq CO ₂ /an	E-2



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et le suivi du programme environnemental depuis la programmation jusqu'à 2 ans après la livraison du bâtiment. Démarche environnementale élargie : énergie grise, qualité de l'air intérieur, autonomie en éclairage naturel, matériaux bio-sourcés. Charte de chantier vert limitant les nuisances.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Bâtiment à énergie positive, primé en 2014 dans le cadre de l'appel à projets « BEPOS » organisé par l'ADEME (34kWh/m² sans ENR, excédentaire de 6 kWh/m² avec ENR). Rejet de 12,8 tonnes de CO₂ évité via les énergies renouvelables : capteurs photovoltaïques en toiture du bâtiment et solaire thermique, stockage d'énergie dans deux cuves de 110 m³ d'eau. Matériaux utilisés non polluants, prise en compte de l'énergie grise pour les choix techniques, récupération des eaux de pluie, récupération de l'énergie de l'eau usée des douches. Façades fortement isolées
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> Offre supplémentaire de logements à destination d'étudiants dans un contexte très carencé en Île-de-France. Projet paysager en accompagnement du bâtiment avec une forte attention à la biodiversité, plantation de 25 nouveaux arbres. Niveaux de confort des logements élevés : ventilation, qualité des matériaux... Le confort thermique d'été est assuré en limitant les apports solaires par des stores gérés en fonction de l'ensoleillement et par des brasseurs d'air disposés dans chaque chambre. Le bâtiment comprend également une salle polyvalente dont la vocation est d'accueillir des manifestations autour du développement durable (conférences, projections), une bibliothèque, un foyer, des cuisines collectives.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de 8 300 heures d'insertion (soit en équivalent temps plein 3 emplois) correspondant à 5% du volume horaire total. Tous les logements sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> Le bâtiment est destiné pour partie à l'accueil d'étudiants étrangers. Améliore les conditions de vie et d'études des jeunes étudiants étrangers s'engageant dans les études supérieures en Île de France.
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des emplois d'insertion.
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> L'opération représente 71 emplois pour la phase chantier. Pour la phase exploitation, elle représente 4 emplois.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> Exigences sur le choix des produits de construction (économes en ressources naturelles, en émission de CO₂...). Exigences sur la provenance des matériaux (limitation de l'énergie grise).
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> Concertation constante avec le futur exploitant (Cité Internationale Universitaire de Paris) dans le cadre d'une convention relative à la Maison de l'Île-de-France qui définit notamment les actions à entreprendre pour garantir le respect des objectifs environnementaux du projet une fois le bâtiment achevé. Information des Maisons voisines (Maison du Cambodge et Maison du Liban). Sensibilisation des futurs occupants au développement durable : partenariat avec l'IRCAM, l'École des Beaux-arts du Mans et l'ENSCI dans le cadre du Master Design Sonore afin de mettre en place des dispositifs permettant de sensibiliser les futurs résidents à la maîtrise de l'énergie.

Time laps Chantier : <https://www.youtube.com/watch?v=rBM4doOWRN4>

Agence d'architecture ANMA - Nicolas Michelin, présentation du projet : <http://www.anma.fr/fr/projets/maison-de-lile-de-france/>

Bureau d'études DEERNS - présentation: <https://www.deerns.fr/references/batiments-publics/maison-de-lile-de-france-paris>

Bureau d'études TRIBU : <http://www.tribu-concevoirdurable.fr/references/logement/maison-de-lile-de-france-a-la-ciup-75.html>

Construction 21: <https://www.construction21.org/france/case-studies/fr/maison-de-l-ile-de-france.html>

Inauguration de la Maison de l'Île de France : <https://www.iledefrance.fr/sante-social/maison-de-l-ile-de-france-a-cite-universitaire-internationale-inauguree>

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES - CAMPUS CONDORCET

Projets de construction dans l'enseignement supérieur

NOUVEAU PROJET



Objet	Construction neuve
Lieux	Campus Condorcet - Aubervilliers
Dates clés	Appel d'offres travaux en cours - Livraison prévue au 1 ^{er} trimestre 2020
Montant total du projet	38,8 M€
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2017 par les emprunts verts et responsables	1,3 M€

► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La construction du bâtiment de recherche de l'EHESS est portée par la Région Ile de France, qui en assure la maîtrise d'ouvrage et le financement à 100%. Comme le GED, cette opération fait partie intégrante du projet d'aménagement du Campus Condorcet, piloté par l'Établissement public Campus Condorcet (EPCS).
- L'agence d'architecture Pierre-Louis FALOCI a été désignée comme maître d'œuvre mandataire pour la réalisation des études et le suivi de cette opération. Le bâtiment, d'une surface de 8 760 m² de surface de plancher, se développe sur sept niveaux. Il présente une géométrie triangulaire, qui épouse la forme du terrain et s'enroule autour d'un patio agrémenté d'un bassin.
- Le projet permet d'accueillir huit centres de recherche, parmi lesquels, à titre d'exemple, le Centre d'études de l'Inde et de l'Asie du Sud, le Centre de recherche Chine-Corée-Japon. Le bâtiment accueillera plus de 900 personnes, chercheurs, doctorants et personnels administratifs.

► VIE DU PROJET

- Appel d'offres travaux en cours de préparation
- À ce stade : consultation des entreprises pour le confortement des sols
- À venir : démarrage du confortement des sols

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	101 ETP	A-1
ETP insertion soutenus par le projet	13 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	16 966	D-11
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	24 teq CO ₂ /an	E-4

► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et le suivi du programme environnemental depuis la programmation jusqu'à 1 an après la livraison du bâtiment. • Démarche environnementale élargie : énergie grise, qualité de l'air intérieur, autonomie en éclairage naturel, matériaux bio-sourcés. • Charte de chantier vert limitant les nuisances.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Ambition dans le domaine énergétique au-delà des obligations réglementaires, soit la recherche du niveau « Effinergie + », ce qui représente une diminution des consommations de 20%. • Matériaux utilisés non polluants et faiblement émissifs en COV (composants organiques volatils), forte utilisation du bois issus de forêts gérées durablement (126 000 dm³ soit 13 dm³/m²). • Absence de climatisation mais ventilation nocturne naturelle. • Forte présence du végétal avec l'aménagement de 700 m² d'espaces verts, 1000 m² de toitures végétalisées sur 30 cm de pleine terre, permettant de lutter efficacement contre les îlots de chaleur. • Projet situé à proximité de la station de métro « Front Populaire ».
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Rééquilibrage territorial de l'offre dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de 17 000 heures d'insertion (soit en équivalent temps plein 6 emplois). • Allotissement des marchés de travaux permettant de faciliter l'accès à la commande publique des PME-TPE. • Réservation d'un lot « Espaces Verts » à une structure d'insertion (soit en équivalent temps plein 7 emplois).
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des conditions de travail des doctorants en leur offrant des espaces dédiés.
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des emplois d'insertion.
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • L'opération représente 101 emplois pour la phase chantier.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles, en émission de CO₂...). • Exigences sur la provenance des matériaux (limitation de l'énergie grise).
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation permanente avec les futurs utilisateurs (EHESS) et les collectivités territoriales. • Information des riverains sur l'aménagement du Campus, via les collectivités locales et l'Établissement Public Campus Condorcet.

GRAND ESPACE DOCUMENTAIRE - CAMPUS CONDORCET

NOUVEAU PROJET

Projets de construction dans l'enseignement supérieur



Objet	Construction neuve
Lieux	Campus Condorcet - Aubervilliers
Dates clés	Appel d'offres travaux en cours - Livraison prévue au 2ème trimestre 2020
Montant total du projet	102,3 M€
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2017 par les emprunts verts et responsables	3,3 M€

► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La construction du Grand Espace Documentaire est portée par la Région Île-de-France, qui en assure la maîtrise d'ouvrage et le financement à 100%. Comme l'EHESS, cette opération fait partie intégrante du projet d'aménagement du Campus Condorcet, piloté par l'Établissement public de coopération scientifique (EPCS).
- L'agence d'architecture Elisabeth de Portzamparc a été désignée comme maître d'œuvre mandataire pour la réalisation des études et le suivi de cette opération. Le bâtiment, d'une surface de 23 020 m² de surface de plancher, se développe sur six niveaux plus un sous-sol. Le bâtiment en forme de H s'organise autour d'un atrium.
- Le Grand Équipement Documentaire, cœur du futur campus universitaire, rassemblera des collections actuellement réparties entre quarante-cinq bibliothèques distinctes et constituera un équipement scientifique de tout premier plan pour les chercheurs franciliens de LSHS (Lettres, Sciences Humaines et Sociales), et au-delà pour l'ensemble des forces de recherche nationales en sciences humaines et sociales.

► VIE DU PROJET

- Appel d'offres travaux en cours d'analyse.
- À ce stade : confortement des sols réalisé.
- À venir : démarrage des travaux de construction en avril 2018.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	245 ETP	A-1
ETP insertion soutenus au projet	17 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	30 950	D-11
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	285 teq CO ₂ /an	E-3



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et le suivi du programme environnemental depuis la programmation jusqu'à 1 an après la livraison du bâtiment. • Démarche environnementale élargie : énergie grise, qualité de l'air intérieur, autonomie en éclairage naturel, matériaux bio-sourcés. • Charte de chantier vert limitant les nuisances.
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Optimisation de la conception bioclimatique. • Matériaux utilisés non polluants et faiblement émissifs en COV (composants organiques volatils). • Absence de climatisation et ventilation nocturne naturelle. • Forte présence du végétal avec la végétalisation des terrasses et la présence de jardins au nord et au sud du bâtiment, permettant de lutter efficacement contre les îlots de chaleur. • Projet situé à proximité de la station de métro « Front Populaire ».
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rééquilibrage territorial de l'offre dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de 44 200 heures d'insertion dont 5 000 heures au titre de la maîtrise d'œuvre (soit en équivalent temps plein 16,5 emplois). • Amélioration des conditions de travail des doctorants et chercheurs en leur offrant des espaces de documentation dédiés.
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales.
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des emplois d'insertion.
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'opération représente 245 emplois pour la phase chantier
<p>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles, en émission de CO₂...) • Exigences sur la provenance des matériaux (limitation de l'énergie grise)
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation permanente avec les futurs utilisateurs (EPCS) et les collectivités territoriales. • Information des riverains sur l'aménagement du Campus, via les collectivités locales et l'Établissement Public Campus Condorcet.

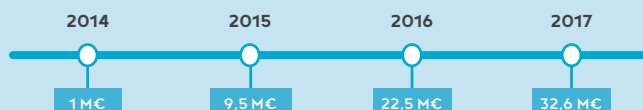
AMÉNAGEMENT DE L'ÎLE DE LOISIRS DE VAIRES-TORCY

Projet de construction d'un équipement sportif d'intérêt régional



Objet	Construction neuve, rénovation et aménagement du site
Lieux	Vaires-Torcy
Dates clés	Début des travaux en 2016 ; fin des travaux prévue en juin 2019
Montant total du projet	90,0 M€ (montant actualisé)
Financement Région dans montant total du projet	88%
Financement 2017 par les emprunts verts et responsables	32,6 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Réalisation d'un ensemble d'équipements dédiés aux sports de haut niveau et aux loisirs, ainsi que l'aménagement des infrastructures correspondantes (stade d'eau vive pour le canoë-kayak, construction d'un centre sportif pour le haut niveau, amélioration des équipements destinés à l'accueil du grand public, requalification des accès et des espaces public). 14 ha d'aménagements extérieurs (réalisation d'une nouvelle entrée, création de parkings paysagers, création d'un corridor écologique et d'une prairie, création de nouveaux espaces paysagers et d'une nouvelle voie piéton et cycle le long des berges du lac).
- Construction de plus de 19 000 m² de surface utile, dont 15 000 m² neufs et 4 000 m² d'un bâtiment existant rénové.
- 564 000 visiteurs concernés chaque année par le projet selon l'étude de fréquentation, et une évaluation de 54 000 bénéficiaires pour la partie en eau vive.
- Participe au rééquilibrage à l'est - en proposant de nouvelles infrastructures de qualité et en renforçant la qualité du service public rendu par la Région à l'est de son territoire.

- Équipement olympique pour l'accueil des épreuves de kayak et d'aviron en 2024.
- Organisation à terme de manifestations nationales et internationales sur site prévues dès l'été 2018, participant au rayonnement de la Seine-et-Marne et donc de l'Île-de-France.
- Cofinancement avec l'État (Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire).

► VIE DU PROJET

- Février 2016 : lancement des travaux des pôles sportifs, hébergement et formation et du Stade d'eau vive
- Mars 2017 : réception des experts du CIO (Comité International Olympique)
- Mai 2017 : réception de la commission d'évaluation du CIO
- Septembre 2017 : octroi des JOP 2024 et confirmation de l'accueil des épreuves olympiques d'aviron et de kayak.
- Pévision de livraison : avril 2018 pour les pôles 1,2,3 ; stade d'eau vive en février 2019 ; livraison du site en juin 2019.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	104 ETP	A-5
ETP insertion soutenus par le projet	9 ETP	B
ETP exploitation consécutifs au projet	29 ETP	C-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	564 000	D-3



<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signature d'une « charte chantier à faible nuisance » avec les entreprises prestataires portant engagement de valorisation des déchets (hors déchets de terrassement) ≥ 50%, dont 20% au minimum en valorisation matière, et visant à limiter les nuisances visuelles pour les usagers du site en s'assurant de la propreté intérieure du chantier • Chantier suivi par un bureau d'étude HQE qui veillera aux engagements des entreprises signataires • Compostage sur site et gestion différenciée des déchets en phase d'exploitation • Utilisation du bois pour la construction, qui devra disposer d'un label PEFC ou FSC (gestion durable des forêts).
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Énergies renouvelables avec géothermie sur nappe et solaire thermique pour l'eau chaude afin de limiter les émissions de CO₂. • Optimisation de la performance énergétique de l'enveloppe du bâtiment et choix de matériaux favorisant l'inertie thermique (maintien de la température) • Végétalisation des toitures pour absorber les rayons solaires et limiter ainsi la montée en température de la toiture, et baies ouvrantes pour favoriser la ventilation naturelle (30% minimum de la totalité des baies d'un local) • Maintien et restauration des écosystèmes avec la création de deux mares pour recréer les habitats d'amphibiens et de tritons en mesures compensatoires, et conservation de la végétation existante • Gestion de l'eau en lien avec le bassin hydrographique, en faveur de cheminements en pente qui permet l'écoulement des eaux.
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet favorisant l'accès par les modes doux (piétons, vélos, bateaux non motorisés), et prévoyant un nombre conséquent de stationnement vélos. • Nouveaux aménagements paysagers sur 15 ha : création d'un cône de vision vers le plan d'eau et la chocolaterie Menier classée bâtiment historique ; création de prairies fleuries ainsi que de nouveaux boisements. • Maintien des berges végétalisées au sud et au nord du site
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'accessibilité du site aux personnes en situation de handicap. • Centre d'hébergement comportant un nombre de chambres accessibles supérieur à la réglementation et suffisant pour permettre l'accueil de groupes et notamment des sportifs affiliés aux fédérations handisport ou sport adapté. • 30 000 heures d'insertion sont prévues sur les deux ans de travaux. • Prévention des risques de santé du personnel du chantier, qui sera équipé de protections individuelles adéquates (protections auditives, visuelles, casques, gants, pantalons et chaussures de protections...) répertoriées dans le PPSPS (Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé) de l'entreprise. • Tarification adaptée pour favoriser l'accès du site au plus grand nombre.
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favorise l'accès au sport pour tous, reconnu comme un moyen de promouvoir l'éducation, la santé, et l'insertion sociale, objectif d'intérêt général (art.100-1 du Code des Sports)
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participe au renforcement de l'attractivité et au développement touristique du territoire. • Accueil de manifestations internationales contribuant au rayonnement du territoire. • Rééquilibrage des implantations de grandes infrastructures à l'est-francilien
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le chantier nécessitera 104 ETP. • Les emplois pérennes sont évalués à 29 personnes et des emplois indirects seront également créés concernant l'entretien et le nettoyage d'équipements. • Doublement attendu du chiffre d'affaires actuel de l'île de loisirs.
<p>Loyauté des pratiques. Achats responsable et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Application du code des marchés publics. • Allotissement du marché de travaux pour favoriser la concurrence et l'accès des PME aux marchés. • Utilisation de matériaux économes en ressources naturelles. • Sous-traitants agréés par la Maîtrise d'Ouvrage soumis aux mêmes règles que titulaire du marché.
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation de l'ensemble des parties prenantes du projet (mouvement sportif, associations, collectivités, entreprises) sur différentes phases de définition du projet d'aménagement. • Implantation d'une Maison du projet sur site afin de garantir une information de proximité et en continu pendant toute la durée des travaux. • Création de groupes de travail pour mobiliser les acteurs des territoires sur la définition du futur projet d'animation du site.





TRANSPORT EN COMMUN ET MOBILITÉ DURABLE

Développement de l'offre de transport en commun comme alternative à l'usage de la voiture, contribuant à la mobilité durable, à la lutte contre le changement climatique, et projets d'amélioration du confort, de l'accessibilité et de la sécurité des usagers des transports et des riverains des infrastructures

- **En tant que chef de file de la compétence transport en Île-de-France**, la Région participe à la définition des schémas d'organisation des transports avec Île-de-France Mobilités, l'autorité organisatrice des transports en Île-de-France, et cofinance les grands projets d'investissement avec ses partenaires (tels que l'État ou encore les Conseils départementaux).

- **Le prolongement de la ligne 14 au nord vers Saint-Ouen**, financé par les emprunts verts et responsables, est intégré au projet de réseau du Grand Paris Express.

- Autre grand projet emblématique, **le prolongement du RER EOLE (ligne E) à l'ouest francilien**, qui permettra une nouvelle connexion Est-Ouest sur le territoire en passant par la gare Magenta à Paris.

- **La Région financera également l'électrification de la ligne Paris-Troyes, dernière grande ligne radiale Paris-province non électrifiée à ce jour.**

- **Domaine de compétence de la Région** : obligatoire

- **Forme d'intervention** : subventions aux maîtres d'ouvrage (Île-de-France Mobilités, RATP, SNCF, Conseils départementaux)

- **Public ciblé** : ensemble des Franciliens

MÉTRO LIGNE 4

Projets métro



Objet	Prolongement jusqu'à Bagneux (phase 2)
Lieux	Montrouge et Bagneux
Dates clés	Début des travaux de génie civil : 8 juillet 2015 ; Mise en service prévisionnelle : fin 2020
Montant total du projet	307,1 M€ (phase 2)
Financement Région dans montant total du projet	60,0%
Financement 2017 du projet par l'emprunt vert et responsable	53,0 M€
Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région	



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le prolongement de la ligne 4 à Bagneux est un enjeu majeur pour la mobilité des Franciliens au sud de Paris : il s'agit de la deuxième ligne du métro parisien en termes de trafic, empruntée chaque jour par 674 000 voyageurs, avec 27 stations et une longueur de 10,6 km. Elle est en correspondance avec toutes les autres lignes de métro et de RER (à l'exception des 3bis et 7bis).
- Projet qui s'intègre dans une vision globale de l'aménagement des territoires desservis, en permettant le report modal, le désenclavement des territoires et un meilleur accès à la mobilité.
- Éco-conception du projet lors du choix des matériaux et techniques de construction, et construction des nouvelles stations de métro avec un effort particulier sur la gestion et l'économie d'énergie (consommation basse, récupération, énergies renouvelables), la gestion et la consommation en eau potable ainsi que la récupération des eaux d'infiltration.
- Projet inscrit dans le Contrat de Plan État-Région (CPER).

- Partenaires impliqués : le maître d'ouvrage (RATP) et les autres partenaires financeurs (État et le Département des Hauts-de-Seine).

► VIE DU PROJET

- Prolongement à la mairie de Montrouge réalisé en phase 1, mis en service le 23 mars 2013.
- Poursuite des travaux de génie civil.
- Programme de sensibilisation sur la sécurité dans les écoles situées à proximité du chantier.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	2 180 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	755 800	D-4
Emission de CO ₂ évitées par le projet	570 teq CO ₂ /an	E-3
Taux de rentabilité interne du projet	10,8 %	F



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Préférence pour des équipements et matériaux durables et pour des systèmes à faible consommation de l'énergie ou permettant de l'optimiser : technologies à basses consommations, récupération des eaux pluviales. • Objectif d'utiliser des dispositifs supportant des adaptations ultérieures. • Dispositions permettant de limiter la production de déchets en phase travaux et d'optimiser leur gestion en vue d'un réemploi ou d'un recyclage : les entreprises travaillant sur le chantier suivront un cahier des charges instituant les règles à suivre pour la collecte, le stockage, le recyclage et l'élimination des déchets de chantier. Elles sensibiliseront leurs personnels à la bonne gestion des déchets et à la propreté du chantier et de ses abords.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Un report attendu des utilisateurs de la voiture particulière vers le métro, de l'ordre de 4,5 millions de véhicules.kilomètres en moins. • Projet qui permettra une réduction des coûts liés aux effets de la pollution et à l'effet de serre de l'ordre de 570 teqCO₂/an (tonnes équivalent CO₂). • Utilisation de l'énergie électrique pour le projet qui ne contribuera donc pas à la pollution atmosphérique et à l'effet de serre.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • 81 800 voyages seront effectués sur le prolongement de la ligne 4 au sud de Paris (dont 37 600 en phase 1), représentant 22 millions de voyages annuels (dont 10 millions en phase 1). • 41 400 habitants et emplois à moins de 600 mètres du futur prolongement. • dont 85 % n'étaient desservis par aucun mode lourd auparavant • Le gain moyen des utilisateurs actuels des transports en commun sera de 10 minutes, et celui des reportés de la voiture de 5 minutes. • Le trafic sera constitué par : <ul style="list-style-type: none"> -89 % de voyageurs qui utilisaient précédemment les transports en commun, -6 % de voyageurs qui utilisaient précédemment la voiture particulière (report modal), -5 % de nouveaux déplacements ou de voyageurs effectuant précédemment leur déplacement à pied (trafic induit).
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité des stations aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) depuis la voirie jusqu'aux quais par des passages élargis motorisés ou équipement équivalent comme le futur Nouveau Passage de Validation (NPV) 90, un niveau intermédiaire appelé « mezzanine ». • Intégration du projet à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par Île-de-France Mobilités et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des droits fondamentaux des ouvriers qui travaillent sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • La commune de Bagneux souhaite mettre en œuvre sur l'ensemble du site un projet d'urbanisme de qualité pour réhabiliter l'entrée de ville, redynamiser les fonctions économiques et commerciales et répondre aux besoins des habitants en matière d'équipements, de logements et d'amélioration du cadre de vie. Le prolongement de la ligne 4 à Bagneux (à l'emplacement appelé « l'îlot Métro ») va en outre contribuer à renforcer fortement l'attractivité du site.
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la base des estimations en vigueur, le projet devrait créer 2 180 ETP pour la phase 2 du prolongement de la ligne 4 sur le chantier.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions de la Région accordées aux maîtres d'ouvrage eux-mêmes soumis au Code des Marchés Publics (Visa dans convention de financement - Loi n°85-704 modifiée du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée).
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation préalable organisée en juin/juillet 2001 : enquête publique du 9 janvier au 10 février 2012. • Mise en place d'outils d'information aux riverains, habitants et commerçants pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié. • Un agent de proximité dédié au dialogue avec les commerçants et les riverains en phase chantier.

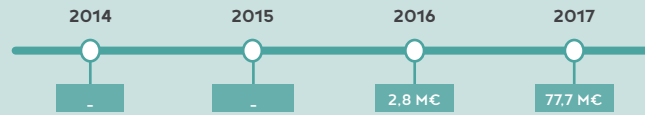
Lien site internet dédié : <http://www.prolongement-m4.fr/>

MÉTRO LIGNE 11

Projets métro



Objet	Prolongement jusqu'à Rosny-Bois-Perrier
Lieux	Paris, Les Lilas, Romainville, Noisy-le-Sec, Rosny-sous-Bois
Dates clés	Début des travaux préparatoires : 2016 ; Mise en service prévisionnelle : 2022
Montant total du projet	1 298,0 M€
Financement Région dans montant total du projet	42,9%
Financement 2017 du projet par l'emprunt vert et responsable	77,7 M€
Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région	



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le prolongement à l'est de la ligne 11 du métro comprend la réalisation de 6 km de voies et la création de 6 stations jusqu'à celle de Rosny-Bois-Perrier.
- Le report des utilisateurs de la voiture particulière vers la ligne 11 est estimé à environ 7 % soit 1,33 millions de déplacements en voiture particulière évités par année. Le projet permet ainsi de participer à la décongestion du réseau routier et de diminuer la pollution induite par le transport en véhicule particulier.
- Le projet s'intègre dans une vision globale de l'aménagement des territoires desservis et permet aux usagers de choisir un mode de transport collectif plus respectueux de l'environnement.
- Partenaires impliqués : maîtres d'ouvrage conjoints (RATP et Île-de-France Mobilités) et les autres financeurs (État, Société du Grand Paris, Ville de Paris et Département de la Seine-Saint-Denis).

► VIE DU PROJET

- Lors d'une manifestation, organisée le 10 décembre 2016, les travaux ont été symboliquement lancés.
- Le début des travaux de génie civil se fera en 2017.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	9 216 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	331 000	D-4
Emission de CO ₂ évitées par le projet	3 255 teq CO ₂ /an	E-3
Taux de rentabilité interne du projet	7,9 %	F



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La RATP, maître d'ouvrage du projet, se mobilise dans sa politique de développement durable par le management des risques environnementaux de ses sites industriels (ex. sur le futur site de maintenance et de remisage : traitement des terres polluées) et des infrastructures qu'elle exploite, par l'écoconception des infrastructures, systèmes, équipements, qu'elle spécifie ou conçoit, par les achats qu'elle effectue.
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Report modal attendu des utilisateurs de la voiture particulière vers la ligne 11 estimé à 7 % soit 1,33 millions de déplacements évités par année. Le projet participe ainsi à la décongestion du réseau routier. • Diminution attendue des émissions de gaz à effet de serre de 3 255 teq CO₂/an.
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gain de temps moyen généralisé pour les utilisateurs actuels des transports en commun estimé à 10 minutes par voyage, ce qui correspond à un gain de temps total de 3,6 millions d'heures par an. • Au total, en tenant compte du gain de temps des autres utilisateurs et celui lié à la meilleure accessibilité des stations, les gains de temps annuels s'élèvent à 4 millions d'heures par an.
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelles stations accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) : les cheminements dans la station entre la voirie et les quais seront accessibles par des ascenseurs, pour le parcours d'accès principal. Les quais seront toujours en alignement droit pour permettre un accès de plain-pied aux trains. • Intégration du projet à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par Île-de-France Mobilités et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des droits fondamentaux des ouvriers qui travaillent sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet va permettre de desservir 68 000 habitants et 14 500 emplois. • Le projet permet d'accompagner plusieurs secteurs en développement (ZAC Boissière-Acacia à Montreuil, ZAC centre-ville aux Lilas ; secteurs ANRU ; etc.). • Les collectivités et les aménageurs sont associés tout au long de l'élaboration et de la réalisation du projet afin de garantir notamment la cohérence et la pertinence du projet au regard du développement économique et des zones de desserte à privilégier.
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création estimée de 9 216 ETP sur le chantier. • Autour des stations de métro, les nouvelles dessertes représentent une opportunité pour les commerces et les activités économiques. • Le projet facilitera l'accès aux emplois du secteur et pour les riverains des stations l'accès aux emplois et lieux d'études de l'Île-de-France.
<p>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre des projets soutenus par la Région, les subventions sont accordées à des maîtres d'ouvrage (la RATP pour ce projet) qui eux-mêmes sont soumis au Code des Marchés Publics.
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Information régulière des riverains sur l'évolution des étapes du chantier. • Des actions d'information spécifiques seront également mises en place auprès des élus, associations, riverains du chantier et des voyageurs des réseaux de métro et d'autobus. • Des agents de proximité accompagnent le chantier sur le terrain en faisant le lien entre riverains, les élus et les entreprises de travaux (permanences dans un local dédié, numéro de téléphone « info chantier »). • Un portail Internet spécifique sera mis en place.

MÉTRO LIGNE 14

Projets métro



Objet	Prolongement jusqu'à la mairie de Saint-Ouen
Lieux	Paris, Clichy, Saint-Ouen
Dates clés	Début des travaux : juillet 2013 ; Mise en service prévisionnelle : mi-2020
Montant total du projet	1 380,0 M€
Financement Région dans montant total du projet	12,8%
Financement 2017 du projet par l'emprunt vert et responsable	30,1 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Premier maillon du réseau du Grand Paris Express.
- Projet intégré dans une vision globale de l'aménagement des territoires desservis.
- Objectif de désaturer la ligne 13 : les études de trafic ont montré que le taux de décharge de la ligne 13 grâce au prolongement de la ligne 14 est supérieur à 23% sur le tronçon commun et plus de 19% sur les branches ce qui permettra d'améliorer les conditions de déplacement des usagers des transports en commun.
- La réalisation du projet de prolongement de la ligne 14 induira un report des utilisateurs de la voiture ou de deux-roues motorisés vers les transports en commun de 33 686 400 véh.km/an. Ce report permettra de diminuer les productions de GES induit par le transport en véhicule particulier.
- Projet inscrit au Contrat de Plan État-Région (CPER), document de contractualisation, une liste d'opérations dont il s'agit d'engager les travaux.

- Partenaires impliqués : maîtres d'ouvrage conjoints (RATP et Île-de-France Mobilités) et les autres financeurs (État, Société du Grand Paris, Ville de Paris et Départements des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis).

► VIE DU PROJET

- Poursuite des travaux de prolongement (réalisation des stations, site de maintenance et de remisage, creusement des tunneliers vers le site de maintenance et de remisage et vers le nord de la future station Pont Cardinet à la future station Porte de Clichy, puis Clichy-Saint-Ouen, pose des voies).
- Les travaux de réalisation de la station Porte de Clichy assurés par le groupement d'entreprise ICOP - Eiffage TP Fondations, sous maîtrise d'ouvrage RATP ont généré des fuites. Les mesures de réparation et de renforcement ont été prises. Le retard induit fait l'objet de solutions d'accélération.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	9 798 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	176 000	D-4
Emission de CO ₂ évitées par le projet	7 310 teq CO ₂ /an	E-3
ETaux de rentabilité interne du projet	10,0%	F



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La RATP se mobilise dans sa politique de développement durable autour de l'engagement n°4 « exemplarité de ses pratiques professionnelles » par le management des risques environnementaux de ses sites industriels (ex. sur le futur site de maintenance et de remisage : traitement des terres polluées (amiante, hydrocarbures, etc.) et des infrastructures qu'elle exploite, par l'éco - conception des infrastructures, systèmes, équipements, qu'elle spécifie ou conçoit, par les achats qu'elle effectue. • Depuis 2001, la RATP s'est inscrite dans une démarche de progrès continus par la maîtrise et l'anticipation de tous les aspects qui relèvent de ses responsabilités en termes d'utilisation des ressources ou d'impacts sur le milieu naturel et sur les riverains. Cette initiative s'est concrétisée par la certification ISO 14001 de plusieurs lignes de métro (ex. 1, 8, 14) et divers ateliers de maintenance.
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Report modal attendu des utilisateurs de la voiture ou de deux-roues motorisés vers les transports en commun de 33 686 400 véh.km/an. • Réduction attendue des émissions de gaz à effet de serre de 7 310 teq CO₂/an.
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gain de temps moyen généralisé pour les utilisateurs actuels des transports en commun est estimé à 6 minutes par voyage grâce au prolongement de la ligne 14, ce qui pour un total de 162 000 voyages par jour correspond à un gain de temps total de 4,7 millions d'heures par an. • Le gain de temps des utilisateurs actuels de la voiture qui utiliseront dorénavant la ligne 14 est considéré égal à la moitié du gain des anciens utilisateurs des transports collectifs, soit 3 minutes par voyage. • Amélioration du confort des usagers de la ligne 13, le projet permettant un taux de décharge estimé de la ligne 13 supérieur à 23% sur le tronç commun et plus de 19% sur les branches (selon les études de trafic).
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelles stations accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) : les cheminements dans la station entre la voirie et les quais accessibles par des ascenseurs pour le parcours d'accès principal ; les quais seront toujours en alignement droit pour permettre un accès de plain-pied aux trains. • Intégration du projet à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par Île-de-France Mobilités et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des droits fondamentaux des ouvriers qui ont travaillé sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Impact économique positif en facilitant l'accès aux emplois du secteur et pour les riverains des stations de faciliter l'accès aux emplois et lieux d'études de l'Île-de-France : le projet permettra à terme de desservir 96 100 habitants et 72 000 emplois. • Projet qui accompagne le développement de secteur en développement (ZAC des Docks, ZAC Victor Hugo, etc. à Saint-Ouen ; ZAC Morel-Sanzillon, etc. à Clichy ; secteur des Batignolles, ZAC Clichy-Batignolles, etc. à Paris).
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création estimée de 9 798 ETP sur le chantier.
<p>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions de la Région accordées aux maîtres d'ouvrage eux-mêmes soumis au Code des Marchés Publics (Visa dans convention de financement - Loi n°85-704 modifiée du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée).
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête publique de janvier à février 2012, et DUP en octobre 2012. • Information régulière des riverains mise en œuvre sur l'évolution des étapes du chantier, tenue de réunions publiques d'information, signalisation et lettres d'informations ciblées. • Agents de proximité pour faire le lien entre riverains, les élus et les entreprises de travaux, avec des permanences dans un local dédié situé à proximité du chantier assurées par l'agent de proximité. Il est également joignable sur un numéro de téléphone « info chantier ». • Un portail Internet spécifique sera mis en place. • Collectivités et aménageurs associés tout au long de l'élaboration et de la réalisation du projet de métro dans le cadre de réunions spécifiques (comité technique, commissions de suivi, etc.).

Lien site internet dédié : http://www.ratp.fr/fr/ratp_c_11634/carte-d-identite-prolongement-de-la-ligne-14-a-mairie-de-saint-ouen/

TRAMWAY T4

Projets tramways



Objet	Nouvelle branche entre Bondy et Montfermeil
Lieux	Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan, Clichy-sous-Bois et Montfermeil
Dates clés	Début des travaux : 2015; Mise en service prévue : fin 2019
Montant total du projet	255,8 M€
Financement Région dans montant total du projet	49,0%
Financement 2017 du projet par l'emprunt vert et responsable	9,3 M€
Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région	



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le projet vise à créer une nouvelle liaison de type tramway entre Bondy et Montfermeil. La nouvelle branche créée depuis la gare de Gargan comptera 11 nouvelles stations.
- Ce projet facilitera les déplacements des 45 000 habitants et emplois situés dans une bande de 400 mètres de part et d'autre du projet de débranchement de la ligne du tramway T4.
- Le projet est intégré dans une vision globale de l'aménagement des territoires concernés et permet aux usagers de choisir, en toute confiance, un mode de transport collectif plus respectueux de l'environnement. Il revalorise la place des modes doux (piétons, vélos) dans l'espace public.
- Partenaires impliqués : les maîtres d'ouvrage du projet (Île-de-France Mobilités et la SCNF) et les autres cofinanceurs (État).

► VIE DU PROJET

- Après des travaux de terrassement lancés mi-octobre 2016, l'année 2017 a vu démarrer les travaux d'infrastructure : 1,2km de rails ont déjà été posés ; les travaux de raccordement à la ligne existante ont été réalisés à l'été 2017 ; la construction des sous-stations électriques permettant d'alimenter le tramway a été lancée.
- La nouvelle branche du T4 sera mise en service fin 2019.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	1 816 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	62 000	D-5
Taux de rentabilité interne du projet	8,7%	F



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux du projet sont organisés de façon à optimiser leur durée et réduire les nuisances pour les riverains. • Sur la plupart des tronçons de la nouvelle branche, le projet prévoit l'implantation d'autant de nouveaux arbres qu'il en sera abattu. • Les défrichements du Bosquet du Chêne Pointu seront compensés au minimum à 200 %, sur un terrain de 6 000 m². • Le projet est l'occasion de créer un « ruban végétalisé » pour habiller la plateforme du tramway.
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet permettra de créer les conditions favorables à un report modal de la voiture particulière vers la nouvelle ligne de tramway.
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gain de temps moyen de parcours à l'heure de pointe du matin : 10 minutes pour ceux qui voyageaient déjà en transports en commun, 5 min pour les nouveaux usagers. • Le projet, inscrit au Plan Espoir Banlieues, accompagnera la requalification urbaine d'un territoire enclavé en grande difficulté sociale, en finançant et réalisant le réaménagement complet des espaces publics traversés par le tramway. • Le projet permettra de restructurer et embellir le cadre de vie des riverains.
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les stations du tramway répondent aux critères de sécurité et d'accessibilité pour toutes les catégories d'usagers (bornes d'appel d'urgence, caméras de vidéosurveillance et équipements de télésignalisation). • En matière de solidarité, le projet permettra de désenclaver des communes situées sur un plateau qui est actuellement à l'écart des lignes de transports en commun structurantes d'Île-de-France. • Le projet est intégré à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par Île-de-France Mobilités et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet répondra aux besoins de mobilité des usagers. • Le projet respectera les droits fondamentaux des ouvriers qui travailleront sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet renforcera l'attractivité du territoire dans une zone marquée par une forte densité de population enclavée. • Il permettra de répondre aux nouveaux besoins en déplacement générés par les projets urbains et de transports du secteur : projet de Rénovation Urbaine, projet du Bas Clichy, la ZAC Cœur de Ville à Montfermeil, gare Clichy-Montfermeil de la ligne 16 du Grand Paris Express, projet Tour Médicis à Clichy.
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création estimée de 1 816 ETP sur le chantier. • Des clauses sociales sont insérées dans des marchés de travaux pour favoriser l'emploi local de personnes en difficultés.
<p>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de ce projet, la Région a accordé des subventions aux maîtres d'ouvrage du projet, Île-de-France Mobilités et la SNCF, qui sont soumis au Code des Marchés Publics.
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation préalable organisée du 1^{er} septembre au 31 octobre 2009. • L'enquête publique a eu lieu du 10 décembre au 24 janvier 2013 et l'arrêté d'utilité publique a été publié le 12 septembre 2013. • Des outils d'information aux riverains, habitants et commerçants ont été mis en place pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié, équipe T4 Infos disposant d'un local permettant d'accueillir le public. • Pour les commerçants, une médiatrice commerciale les informe, les conseille et les accompagne durant toute la période des travaux.

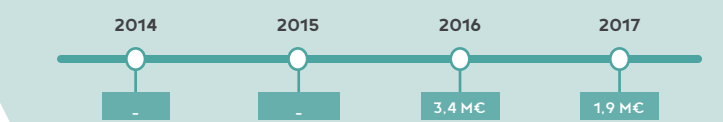
TRAMWAY T9

Projets tramways



Objet	Nouvelle ligne entre Paris et Orly ville
Lieux	Paris, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Choisy-le-Roi, Thiais, Orly
Dates clés	Début des travaux : 2015 ; Mise en service prévue : 2020
Montant total du projet	403,3 M€
Financement Région dans montant total du projet	53,3%
Financement 2017 du projet par l'emprunt vert et responsable	1,9 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le Tram 9 reliera la Porte de Choisy à Paris au centre-ville d'Orly en 30 minutes.

Ses 19 stations desserviront 6 villes : Paris 13^e, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Choisy-le-Roi, Thiais et Orly ville.

- Le projet facilitera les déplacements des 140 000 habitants et 65 000 emplois situés de part et d'autre du projet de la ligne du tramway.
- Projet intégré dans une vision globale de l'aménagement des territoires concernés : le Département du Val-de-Marne, l'Association Seine Amont Développement (ASAD), les villes d'Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Thiais, Choisy-le-Roi, Orly, l'EPA ORSA, Île-de-France Mobilités et la Région se sont engagées dans la réalisation d'une charte urbanisme - transport. Elle doit permettre une bonne adéquation entre le projet de tramway et les différents projets urbains en cours et à venir. Les thématiques étudiées ont été définies en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.

- Partenaires impliqués : le maître d'ouvrage du projet (Île-de-France Mobilités) et les autres cofinanceurs (État, Conseil départemental du Val-de-Marne, ville de Paris, Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre).

► VIE DU PROJET

- Les travaux préparatoires du projet ont été lancés début 2016 et s'achèveront courant 2018.
- La construction d'un ouvrage d'art sous les voies ferrées de la ligne du RER C et de l'interconnexion LGV sur la commune d'Orly, permettant l'accès au site de maintenance et de remisage des rames de tramway, a été réalisée.
- La nouvelle ligne de Tram T9 devrait être mise en service en 2020.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	2 863 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	70 000	D-5
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	1 338 teq CO ₂ /an	E-3
Taux de rentabilité interne du projet	9,5%	F

► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux sont organisés de façon à optimiser leur durée et réduire les nuisances pour les riverains. • Création d'un « ruban végétalisé » pour habiller la plateforme du tramway.
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Report modal de la voiture particulière vers la nouvelle ligne de tramway : taux estimé à 3% du trafic de la ligne de tramway, soit 6,1 millions de véh.km par an économisés grâce au projet. • 1 338 teq CO₂ seront économisées par an grâce au projet.
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du temps de trajet de 4 minutes et 45 secondes par voyageur pour les anciens usagers de la ligne de bus, 2 min 40 s pour les anciens usagers des transports en commun, 1 min 20 s pour les nouveaux utilisateurs des transports collectifs (reportés de la voiture particulière et de la marche). • Le projet permettra de restructurer et embellir le cadre de vie des riverains, tout en respectant et valorisant les caractéristiques patrimoniales et végétales des secteurs traversés.
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les stations du tramway répondent aux critères de sécurité et d'accessibilité pour toutes les catégories d'usagers (bornes d'appel d'urgence, caméras de vidéosurveillance et équipements de télésignalisation). • Le projet est intégré à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par Île-de-France Mobilités et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre du projet respecte les droits fondamentaux des ouvriers qui travaillent sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet renforcera l'attractivité du territoire dans une zone densément peuplée mais insuffisamment desservie par les transports en commun jusqu'à présent. • Le projet accompagnera la requalification urbaine du territoire, en finançant et réalisant le réaménagement complet des espaces publics traversés par le tramway. • Il permettra de répondre aux nouveaux besoins en déplacement générés par les projets urbains et de transports du secteur : ZAC du Plateau à Ivry-sur-Seine, ZAC Rouget-de-Lisle et ANRU Balzac à Vitry-sur-Seine, ZAC du Port à Choisy-le-Roi, secteur des Grands Vœux à Orly notamment.
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la base des estimations en vigueur, le projet créera 2 863 ETP sur le chantier. • Des clauses sociales sont et seront insérées dans des marchés de travaux pour favoriser l'emploi local de personnes en difficultés.
<p>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de ce projet, la Région accorde des subventions au maître d'ouvrage du projet, Île-de-France Mobilité, qui est soumis au Code des Marchés Publics.
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La concertation préalable a été organisée en octobre / novembre 2012. • L'enquête publique a eu lieu en juin / juillet 2014 et l'arrêté d'utilité publique a été publié le 2 février 2015. • Des outils d'information aux riverains, habitants et commerçants ont été mis en place pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié.

Lien site internet dédié : <http://www.tram9.fr>

TRAMWAY T11 (TANGENTIELLE NORD)

Projets tramways



Objet	Nouvelle ligne tram-train entre Epinay et Le Bourget (Phase 1)
Lieux	Epinay-sur-Seine, Deuil-la-Barre, Montmagny, Villetaneuse, Pierrefitte, Stains, La Courneuve, Le Bourget
Dates clés	Début des travaux : 2009 ; Mise en service : juillet 2017
Montant total du projet	610,9 M€
Financement Région dans montant total du projet	49,6%
Financement 2017 du projet par l'emprunt vert et responsable	15,3 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Projet qui dessert le nord-ouest de la Seine-Saint-Denis, secteur particulièrement concerné par des enjeux de reconversion économique, mutation ou requalification (Epinay-sur-Seine, Villetaneuse, Pierrefitte et Stains) pour accompagner au plus près le développement économique déjà amorcé et revitaliser activement ces territoires de l'Île-de-France.
- Permet le renforcement de l'offre de transport en rocade sur le territoire Nord francilien, en correspondance avec le réseau existant (RER B, C et D, la ligne Transilien H Tramway) et à venir (Grand Paris) sans passer par Paris.
- Une alternative très attractive à la voiture particulière avec à terme 18,42 millions d'usagers attendus par an, dont 3,5 millions d'usagers reportés de la route.
- Tracé de 11 km sur la phase 1 entre Epinay et le Bourget, avec un prolongement ultérieur en phase 2 sur 12 km à l'ouest (jusqu'à Sartrouville) et sur 5 km à l'est (jusqu'à Noisy-le-Sec).
- Partenaires impliqués: maîtres d'ouvrage du projet (SNCF Réseau, SNCF Mobilité), Île-de-France Mobilités, autorité organisatrice des transports et les autres financeurs (État, Département de la Seine-Saint-Denis et Département du Val-d'Oise).

► VIE DU PROJET

- Le projet a été mis en service le 1^{er} juillet 2017.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	4 337 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	65 800	D-5
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	20 700 teq CO ₂ /an	E-3
Taux de rentabilité interne du projet	11,0%	F

► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Site de maintenance des rames en cours de construction à Noisy-le-Sec, qui comportera des panneaux photovoltaïques, une toiture végétalisée et un système de récupération des eaux de pluie. • Démarche HQE pour la construction des gares (matériaux éco-responsables notamment).
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de report modal de la voiture particulière vers la nouvelle ligne de tram-train estimé à 19 %. • Réduction de la pollution avec des économies estimées de l'ordre de 20 700 t_{eq}CO₂ par an (phase 1 uniquement).
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Gain de temps moyen pour un utilisateur des transports en commun évalué à 8,7 minutes par voyage. • Mise en place d'écrans acoustiques sur 13 km du tracé, pour diminuer les nuisances sonores liées au projet, ainsi que les nuisances sonores des trains de marchandises qui circulent déjà sur la grande ceinture ferroviaire. • Objectif d'intégration optimale des gares dans les sites : bâtiments conçus de manière à s'intégrer dans le paysage sans créer de rupture visuelle (charpente métallique industrielle du type de celles utilisées dans les serres horticoles) et dans une optique d'intégration forte à la ville ou au réseau viarie existant.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet participera à la lutte contre les inégalités territoriales. Il est en effet inscrit au Plan Espoir Banlieues qui vise spécifiquement à désenclaver les quartiers en difficultés en améliorant leur accès aux transports publics. • Intégration du projet à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par Île-de-France Mobilités et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des droits fondamentaux des ouvriers qui ont travaillé sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcera l'attractivité du territoire dans une zone où les besoins en infrastructures de transport sont importants : desserte de 2,2 millions d'habitants et 0,8 millions d'emplois situés sur le secteur d'étude du projet. • Permettra de relier des pôles d'activités et universitaires franciliens entre eux, sans passer par Paris (Université Paris-Villetaneuse, La Plaine Saint-Denis et Le Bourget).
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Création estimée de 4 337 ETP sur le chantier.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions de la Région accordées aux maîtres d'ouvrage eux-mêmes soumis au Code des Marchés Publics.
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation préalable en 1999, puis en 2003 sur une nouvelle variante correspondant au projet actuel. • Enquête publique du 6 novembre au 16 décembre 2006 et la Décision d'Utilité Publique, sur la totalité du projet, prise par décret du Premier Ministre et publiée au Journal officiel le 29 mai 2008. • Des outils d'information aux riverains, habitants et commerçants ont été mis en place pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié.

Lien site internet dédié : <http://www.tangentiellenord.fr/>

TRAMWAY T12

Projets tramways



Objet	Nouvelle ligne entre Massy-Palaiseau et Evry Courcouronnes
Lieux	Massy, Palaiseau, Champlan, Longjumeau, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Savigny-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Viry-Châtillon, Grigny, Ris-Orangis, Courcouronnes, Evry
Dates clés	Début des travaux : 2017
Montant total du projet	576,7 M€
Financement Région dans montant total du projet	55,8%
Financement 2017 du projet par l'emprunt vert et responsable	11,3 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le projet consiste à créer une nouvelle liaison entre les villes de Massy et d'Evry sous la forme d'un tram-train. Il se structure en deux sections : une section ferroviaire entre Massy-Palaiseau et Epinay-sur-Orge où il se substituera à la branche existante du RER C sur 10,1 km et une section urbaine passant par la création d'une nouvelle voie de type tramway sur 10,6 km entre Epinay-sur-Orge et Evry-Courcouronnes.
- Le projet de T12 Express dessert le nord du département de l'Essonne, concerné par des enjeux de développement économique et offre à ce territoire des correspondances avec les RER B, C et D.
- Le projet renforce l'offre de transport en rocade sur le territoire sud francilien, en correspondance avec le réseau existant (RER, Transilien) et à venir (Grand Paris). Il est intégré dans une vision globale de l'aménagement des territoires concernés et propose une alternative attractive à la voiture particulière.

- Partenaires impliqués : les maîtres d'ouvrage du projet (SNCF Réseau, SNCF Mobilité), Île-de-France Mobilités et les autres financeurs (État, Département de l'Essonne).

► VIE DU PROJET

- Un protocole d'accord visant à assurer le financement du reste des travaux a été approuvé en 2017 par tous les partenaires engagés sur cette opération.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	4 095 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	40 000	D-5
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	2 534 teq CO ₂ /an	E-3
Taux de rentabilité interne du projet	5,8%	F

► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> • La SNCF, maître d'ouvrage du projet, est engagée dans une démarche de responsabilité sociétale et vise notamment à réduire ses impacts environnementaux dans le cadre de ses chantiers. • L'insertion de l'atelier garage des rames du T12 Express a fait l'objet d'une attention particulière (végétalisation pour améliorer la qualité paysagère du site pour les riverains, bâtiment HQE en structure bois, toiture végétalisée de l'atelier et du local gardien pour améliorer l'isolation des bâtiments, récupération des eaux de pluie). • Les aménagements le long du tracé intègrent des aménagements cyclables assurant au mieux la continuité avec les itinéraires cyclables existants.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet permettra de réduire la pollution, avec des économies estimées de l'ordre de 2 534 teqCO₂ par an.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • La nouvelle ligne améliorera la qualité de vie des usagers du territoire francilien concerné: le gain de temps moyen pour un utilisateur des transports en commun est évalué à 6 minutes par voyage.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet contribue au désenclavement de quartiers qui sont situés à proximité du T12 express. • En matière de solidarité, la nouvelle ligne T12 Express sera intégrée à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par Île-de-France Mobilité et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de sa mise en œuvre, le projet respecte les droits fondamentaux des ouvriers qui travaillent sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet renforcera l'attractivité du territoire dans une zone où les besoins en infrastructures de transport sont importants. Le projet permettra notamment de relier des pôles d'activités, sans passer par Paris (Massy et Evry). • Le T12 favorisera les déplacements en transports en commun des actifs des communes traversées (51 000 actifs) dont seuls 19% de ceux qui travaillent sur ce territoire utilisent ce mode de transport. Il permettra également aux actifs résidents hors de ce territoire d'utiliser les transports en commun grâce à un réseau maillé à d'autres lignes (RER B, C et D).
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la base des estimations en vigueur, le projet devrait créer 4 095 ETP sur le chantier.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de ce projet, la Région accorde des subventions aux maîtres d'ouvrage du projet, Île-de-France Mobilité, SNCF Mobilités et SNCF Réseaux, qui sont soumis au Code des Marchés Publics.
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • La concertation préalable a été organisée entre mai et juillet 2008. • L'enquête publique a eu lieu entre le 7 janvier et le 11 février 2013 et la Décision d'Utilité Publique, sur la totalité du projet, a été publiée le 22 août 2013. • Des outils d'information aux riverains, habitants et commerçants ont été mis en place pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié.

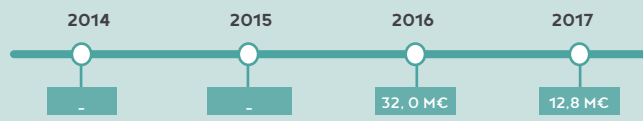
Lien site internet dédié : <http://www.tramtrain-massyevry.fr/>

ÉOLE

Projets liaisons ferroviaires



Objet	Prolongement du RER E à l'ouest
Lieux	Paris, Courbevoie, Nanterre, Houilles, Carrières-sur-Seine, Poissy, Villennes-sur-Seine, Les Mureaux, Aubergenville, Epône, Mézières, Mantes-la-Jolie
Dates clés	Début des travaux : 2017 ; Mise en service jusqu'à Nanterre-La-Folie : 2022 ; Mise en service complète jusqu'à Mantes-La-Jolie : 2024
Montant total du projet	3 740,9 M€
Financement Région dans montant total du projet	28,3%
Financement 2017 du projet par l'emprunt vert et responsable	12,8 M€
Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région	



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Prolongement à l'ouest de la ligne E du RER, de la gare d'Haussmann - Saint Lazare à la gare de Mantes-la-Jolie.
- Projet d'une longueur de 55 km, avec la réalisation d'une infrastructure nouvelle en souterrain de 8 km environ, le réaménagement de la ligne existante sur 47 km et la création de trois gares nouvelles : Porte Maillot, La Défense et Nanterre La Folie. Il prévoit également un nouveau matériel roulant.
- Projet innovant avec un nouveau système d'exploitation Nexteo (il permettra de faire rouler, sur une même ligne, plus de trains, plus rapidement) et une exploitation en recouvrement (deux branches autonomes fonctionneront en parallèle sur le tronçon central de Nanterre-la-Folie à Rosa Parks : cela permettra, en cas de situation perturbée sur une branche, de ne pas impacter l'autre branche).
- Le projet Eole s'est engagé à introduire des clauses d'insertion dans ses marchés qui réservent 7% des heures travaillées à l'insertion professionnelle. Au bout d'un an de chantier, 124 127 heures en insertion professionnelle ont été réalisées en janvier 2018 sur les 345 898 heures correspondant aux marchés qui ont débuté.

- Partenaires impliqués : maître d'ouvrage du projet (SNCF), Île-de-France Mobilités et les co-financeurs (Etat, Société du Grand Paris, Conseil départemental des Hauts-de-Seine, Conseil départemental des Yvelines, Ville de Paris).

► VIE DU PROJET

- Décembre 2017 : signature par tous les partenaires financiers du protocole cadre relatifs aux engagements financiers et aux conventions nécessaires à la réalisation du projet.
- 2017 : début des travaux, notamment début de creusement vers Paris.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	26 554 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1 400 000	D-4
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	8 040 teq CO ₂ /an	E-3
Taux de rentabilité interne du projet	9,6%	F



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Logique d'éco-conception du chantier : gestion des déchets de chantier, rejet des polluants, limitation des nuisances provoquées par le chantier (bruit, pollution, vibrations, éclairage, transports de matériaux dangereux...).
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Report modal estimé à 67 millions de veh.km en 2020, avec une croissance annuelle de 1%. • Le taux de report modal net est de l'ordre de 3% des usagers du RER E, la part des trafics induits est de 2 à 4% selon la modélisation. • Économies attendues estimées, du fait du report modal route-fer, à 8 040 teq CO₂ par an.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution de la fréquentation des trains sur le tronçon le plus chargé du RER A entre Châtelet-les-Halles et Auber à l'heure de pointe du matin de 12% par rapport à la situation 2020 sans prolongement du RER E. • Gain de temps annuel : en moyenne 6 minutes, soit 18 millions d'heures par an.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Favorise le désenclavement du territoire et s'inscrit pleinement dans une volonté de lutte contre les inégalités entre les territoires. • La maîtrise d'ouvrage impose aux entreprises de confier un nombre minimal d'heures de travail à des personnes éloignées de l'emploi, de les former et les accompagner de manière à favoriser leur accès à un emploi durable et les réinsérer de manière pérenne sur le marché de l'emploi. • Le nombre d'heures d'insertion pour les travaux de génie civil est évalué à 70 000 pour le département des Yvelines et 720 000 pour Paris et les Hauts de Seine: 14 951 heures d'insertion réalisées en février 2017.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • En favorisant l'intermodalité et une meilleure desserte du territoire, ce projet favorise le droit d'aller et venir.
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet participe au développement et à la dynamisation du territoire, et favorise la réhabilitation urbaine et le développement urbain de Seine Aval. • L'accessibilité aux emplois sera considérablement améliorée. Elle pourra concerner plus de 250 000 emplois supplémentaires atteints en moins d'une heure pour les actifs résidents à l'est et au nord de Paris, dans la partie centrale des Hauts-de-Seine et en Seine Aval.
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'emplois relatives au chantier estimées à 26 554 ETP. • Le projet devrait favoriser l'implantation d'activités ou renforcer l'activité existante dans la vallée de la Seine et dans Paris, à La Défense, en améliorant les accès. • Par ailleurs le prolongement va se traduire par la création de postes d'agents des transports.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions de la Région accordée aux Maîtres d'Ouvrage eux-mêmes soumis au Code des marchés Publics.
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • Débat public : automne 2010. • Enquête publique : du 16 janvier au 18 février 2012 et DUP publiée le 31 janvier 2013. • Mise en place d'outils d'information aux riverains, habitants et commerçants pour le suivi des travaux : plaquette, brochures, site internet dédié.

Lien site internet dédié : <http://www.rer-eole.fr/>

LIGNE P (PARIS-TROYES) NOUVEAU PROJET

Projets liaisons ferroviaires



Objet	Réalisation des travaux d'électrification de la ligne P (ligne Paris-Troyes)
Lieux	Deux départements : Aube et Seine-et-Marne (communes de Verneuil L'Étang, Mormant, Nangis, Longueville, Sainte-Colombes, Poigny, Provins)
Dates clés	Début des travaux : 2017
Montant total du projet	320 M€
Financement Région dans montant total du projet	23,3%
Financement 2017 du projet par l'emprunt vert et responsable	1,0 M€

► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le projet consiste à électrifier la ligne ferrée « Paris-Troyes » et concerne les 128 km de linéaire entre Gretz-Armainvilliers et Troyes ainsi que 7 km entre Longueville et Provins.
- La ligne Paris-Troyes dessert le sud du département de la Seine-et-Marne et celui de l'Aube (Région Grand Est), concerné par des enjeux de développement économique et offre aux usagers de ce territoire de meilleures conditions de transport.
- Le projet renforce la robustesse de la ligne et permettra de faire rouler un matériel roulant tout électrique (contre un matériel actuel mi-diesel mi-électrique) plus respectueux de l'environnement et plus capacitaire.

- Partenaires impliqués : le maître d'ouvrage du projet (SNCF Réseau), Île-de-France Mobilités et les autres financeurs (Etat, Région Grand Est, Département de la Seine-et-Marne, Département de l'Aube, Troyes Champagne Métropole, Villes de Troyes, Communauté de communes du Nogentais, Communauté de communes des Portes de Romilly, Ville de Nogent-sur-Seine, Ville de Romilly-sur-Seine).

► VIE DU PROJET

- Un protocole d'accord visant à assurer le financement du reste des travaux a été approuvé en 2016 par tous les partenaires engagés sur cette opération.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	2 272 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	4 400 000	D-12
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	50 000 teq CO ₂ /an	E-6
Taux de rentabilité interne du projet	2,5%	F

► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> • SNCF, maître d'ouvrage du projet, est engagée dans une démarche de qualité environnementale, par le biais de la mise en place d'un système de management environnemental des travaux : Plan d'Assurance Environnement (PAE), détaillant toutes les précautions relatives à la préservation de l'environnement pendant les travaux ; suivi environnemental de chantier (coordinateur environnement au sein de la maîtrise d'œuvre, responsable environnement au sein des entreprises) et mesures de suivi. • La nature même du projet d'électrification de la ligne existante fait que ses impacts environnementaux sont globalement faibles et généralement localisés aux secteurs de travaux (Installation Fixe de Traction Électrique, ouvrages d'art). Ponctuellement, le maître d'ouvrage a adapté certains ouvrages d'art pour aménager des passages d'animaux sauvages.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet permettra de réduire la pollution (mise en circulation d'un matériel électrique), avec des économies estimées de l'ordre de 50 000 teqCO₂ par an.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet d'électrification améliorera la qualité de vie des usagers des territoires concernés : amélioration de la qualité de desserte et de la régularité des trains. • Le projet permettra le renouvellement du matériel roulant par des trains modernes et performants
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet contribue à une meilleure desserte des territoires qui sont situés à proximité de la ligne Paris-Troyes et favorisera le développement des projets autour des gares, permettant ainsi de densifier autour de ces pôles et réduire l'étalement urbain • En matière de solidarité, cette ligne sera intégrée à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par Île-de-France Mobilités et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des droits fondamentaux des ouvriers qui travaillent sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • La ligne classique Paris-Troyes reste la seule liaison ferroviaire pour les agglomérations situées entre Paris et Vesoul. Elle est ainsi confortée dans son rôle de dessertes régionale et interrégionale entre la capitale, l'est du bassin parisien et la Champagne-Ardenne. • La ligne permet aussi la circulation de trains de marchandises et la desserte d'activités économiques situées notamment le long de la ligne entre Paris et Troyes. Elle dessert des projets structurants : Parc d'Activités de Référence du Grand Troyes et l'extension du Port de Nogent-sur-Seine
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la base des estimations en vigueur, le projet devrait créer 2 272 ETP sur le chantier
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de ce projet, la Région accorde des subventions au maître d'ouvrage du projet, SNCF Réseaux, qui est soumis au Code des Marchés Publics.
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • La concertation préalable a été organisée entre mars et juillet 2011. • L'enquête publique a eu lieu entre le 2 avril et le 3 mai 2013 et la Décision d'Utilité Publique, sur la totalité du projet, a été publiée le 27 janvier 2014. • Des outils d'information aux riverains, habitants et commerçants ont été mis en place pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié.

Lien site internet dédié : <http://www.electrificationparistroyes.fr/>

BUS EN SITE PROPRE DE MASSY-SACLAY

Exemple relevant du dispositif Développement des bus en sites propres & aménagement des voiries



Objet	Nouvelle ligne de bus entre Massy-Saclay et Saint-Quentin-en-Yvelines
Lieux	Palaiseau, Orsay, Gif sur Yvette, St Aubin, Saclay
Dates clés	Mise en service : 2016
Montant total du projet	58,0 M€
Financement Région dans montant total du projet	41,0%
Financement 2017 du projet par l'emprunt vert et responsable	0,3 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) qui desservira le Plateau de Saclay, centre d'excellence regroupant écoles, centres de recherche, et qui favorisera son essor économique. Le projet participe à l'objectif de constituer un pôle mondial de l'innovation, qui reposera sur les échanges permanents entre l'enseignement supérieur, la recherche et les entreprises au service de la création d'emploi et de la croissance.
- Tronçon qui s'étend sur environ 6,5 km et dessert 11 stations avec une fréquence de 5mn en heure de pointe.
- Ce projet s'est fixé pour objectifs de respecter la vocation agricole et les équilibres paysagers du Plateau de Saclay avec la mise en œuvre de moyens adaptés afin de préserver la diversité et l'équilibre du milieu naturel sur lequel les équipes doivent intervenir (ex : restauration de 12 000 m² de zones humides).

- Partenaires impliqués : maîtrise d'ouvrage Île-de-France Mobilités et les autres financeurs (État et département de l'Essonne)

► VIE DU PROJET

- Mise en service en 2016.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	412 ETP	A-2
ETP insertion soutenus par le projet	4 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	10 000	D-13



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des enjeux écologiques (bruit, air, eau, biodiversité). • Le chantier a été mené dans un souci de préserver l'environnement, notamment avec l'engagement du maître d'ouvrage de compenser les impacts du chantier sur les zones humides. • Le calendrier du chantier a été conçu pour limiter autant que possible les nuisances pour les riverains, les agriculteurs et les automobilistes du territoire.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Projet favorisant la continuité des circulations douces et en s'affranchissant des contraintes de congestion routière responsables d'importants problèmes d'irrégularité pour offrir une réelle alternative à l'utilisation de la voiture. • Objectif de ne pas porter atteinte au milieu naturel constitué de zones humides pendant la durée du chantier et au-delà, et de préserver au maximum les espaces écologiques en présence (limitation des impacts et rétablissement des accès et fonctionnalités agricoles). • Travaux d'abattage des arbres effectués en dehors des périodes de nidification et de nouveaux habitats animaliers réalisés. Autant d'arbres ont été plantés dans le cadre du projet que d'arbres coupés pour en permettre la réalisation. • Restauration de 12 000 m² de zones humides sur un site à proximité de la future ligne de bus en site propre.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Insertion urbaine soignée qui privilégie les modes doux et les itinéraires cyclables. Le maître d'ouvrage a choisi des matériaux de qualité pour les revêtements et les stations de la ligne de bus en site propre et, de façon à marquer physiquement la séparation des voies, les teintes du bitume des voies routières, des pistes cyclables et des trottoirs seront différentes.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Ce projet favorise ainsi le désenclavement du territoire et s'inscrit pleinement dans une volonté de lutte contre les inégalités entre les territoires. • Clause d'insertion par l'activité économique, avec 8 600 heures sur la totalité du chantier soit l'équivalent de 4 emplois.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • En favorisant l'intermodalité et une meilleure desserte du territoire, ce projet favorise le droit d'aller et venir.
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement de l'attractivité de ce secteur favorise son développement économique. • Offre une connexion rapide sur les branches des RER B et C à Massy et à Saint-Quentin-en-Yvelines et vers le futur tram-train Massy - Evry, ainsi que vers les infrastructures de transport d'importance nationale ou internationale, actuelles (gare TGV de Massy, Aéroport d'Orly) ou futures (projet de rocade métro automatique).
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Améliore l'accès au Plateau de Saclay identifié comme un secteur stratégique en matière de développement économique, de recherche et de formation supérieure de niveau international. • Soutien à l'emploi lié aux travaux.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions de la Région accordées aux maîtres d'ouvrage eux-mêmes soumis au Code des Marchés Publics.
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation publique du 10 mai au 11 juin 2010 qui a permis de choisir une des deux variantes de tracé proposées. • Enquête publique du 6 janvier au 6 février 2012. • Déclaration d'utilité publique le 3 août 2012. • Partenariats avec l'Établissement Public Paris-Saclay qui participe activement à l'élaboration du projet de TCSP dans la perspective de l'aménagement du cluster et, d'autre part, avec les communes du Plateau de Saclay, la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay dans le cadre de la conduite du projet.

GARE DE SAINT-DENIS

Exemple relevant du dispositif Schéma Directeur d'Accessibilité



Objet	Mise en accessibilité de la gare
Lieux	Saint-Denis
Dates clés	Début des travaux : mi-2018 ; Mise en service prévisionnelle : fin 2021
Montant total du projet	58,2 M€
Financement Région dans montant total du projet	25%
Financement 2017 du projet par l'emprunt vert et responsable	1,8 M€
Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région	



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La mise en accessibilité de la gare de Saint-Denis est un projet complexe qui comporte le rehaussement complet des quais à 92 cm pour supprimer la marche d'accès aux trains, la création d'un nouveau passage souterrain sous les quais avec la mise en place d'escalators et d'ascenseurs, la pose d'abris filants sur les quais et la mise aux normes des équipements de la gare, signalétique, cheminements, etc.
- Projet qui s'inscrit dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité, qui vise à assurer l'accessibilité des services et réseaux de transports collectifs aux personnes à mobilité réduite par une mise en œuvre progressive de mesures appropriées. Sur les 390 qui composent le réseau ferré francilien, 143 sont à rendre accessibles dans ce cadre. À fin 2016, ce sont déjà 77 gares qui ont été rendues accessibles dans ce cadre.

- Partenaires impliqués : les maitres d'ouvrage (SNCF Réseau et SNCF Mobilités) et Île-de-France Mobilités.

► VIE DU PROJET

- Le dossier d'avant-projet a été livré par le maitre d'ouvrage en 2016, qui a pu engager la phase de réalisation du dossier de projet.
- Les travaux ont commencé fin 2017 pour une mise en service qui est pour l'instant prévue en 2023.

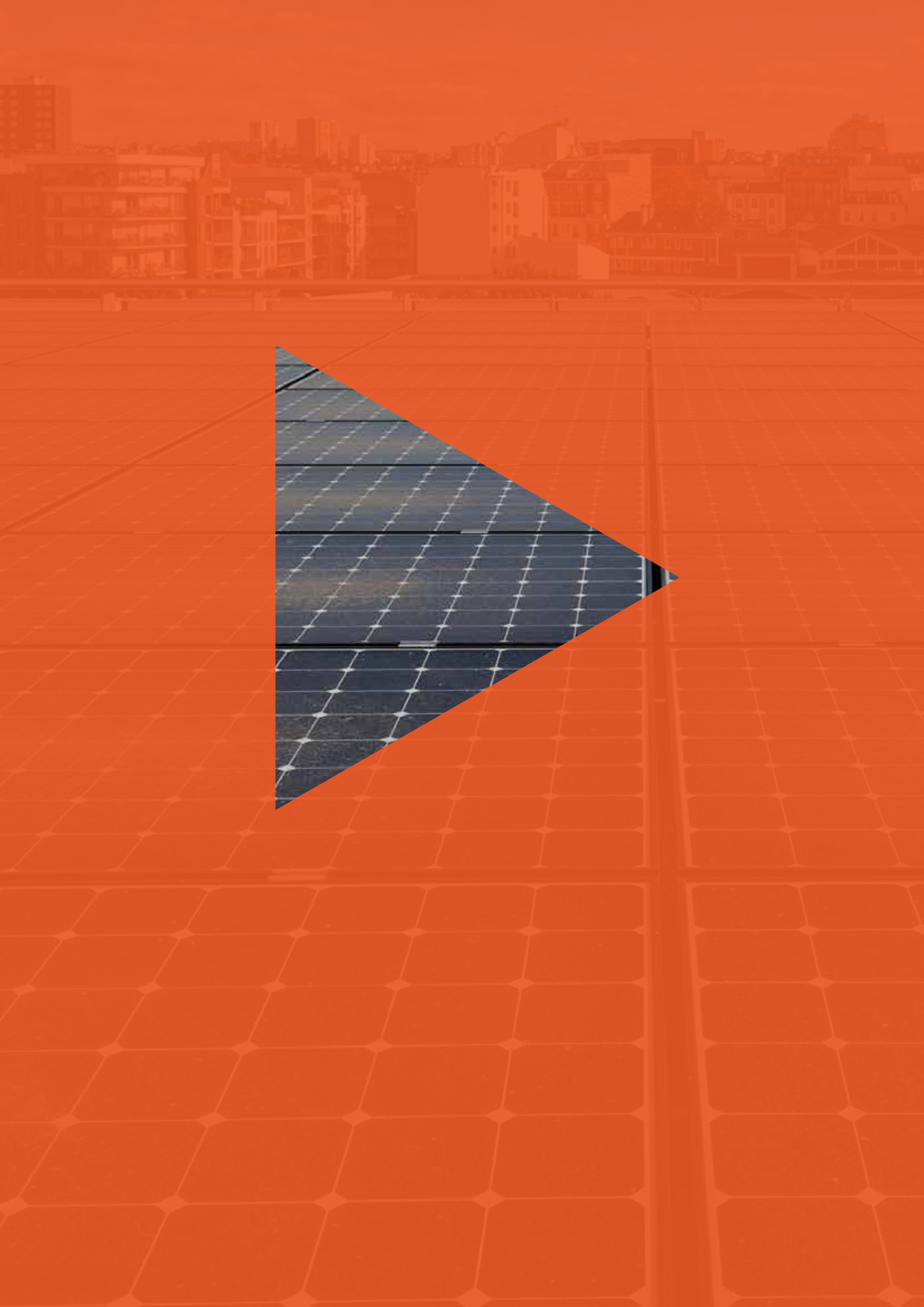
► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	413 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	90 000	D-4



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Les éléments refaits au sein des gares font l'objet d'une démarche HQE (matériaux éco-responsables notamment) et d'une intégration optimale dans les sites existants.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme vise à créer les conditions favorables à un report modal de la voiture particulière vers les lignes de transport en commun pour les publics à mobilité réduite.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet va contribuer à améliorer le cadre des gares traitées, et ce pour l'ensemble des publics : revêtements de quais neufs, installation d'ascenseurs ou d'escaliers mécaniques, etc. • La gare de Saint-Denis est un pôle de transport important notamment en correspondance avec les tramways T1 et T8. Par conséquent, ce projet bénéficiera à tous les usagers des transports en commun.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme s'inscrit dans les objectifs de la loi 2005-102 du 11 février 2005 concernant « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Il vise à rendre les gares accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). • Objectif de rendre la gare accessible aux PMR depuis le parvis principal jusqu'aux quais desservis par les lignes D et H de Transilien, avec une adaptation des équipements de la gare (sonorisation, éclairage). • Maintien de bonnes conditions de sécurité en adaptant les aménagements aux flux de voyageurs, notamment lors d'évacuation des quais. • Mise en place d'un ascenseur dans le bâtiment voyageur. • Réhaussement des quais afin de permettre l'accès des trains en autonomie aux PMR.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de sa mise en œuvre, le projet respecte les droits fondamentaux des ouvriers qui travaillent sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • La gare de Saint-Denis est en interface avec des projets urbains, notamment celui de « Gare Confluence », qui apportera des flux supplémentaires de voyageurs.
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • L'accessibilité des réseaux de transport aux personnes à mobilité réduite favorise leur insertion dans l'emploi et leur participation au dynamisme économique du territoire francilien.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre des projets soutenus par la Région, les subventions accordées aux maîtres d'ouvrage (SNCF Réseau et SNCF Mobilités pour ce projet) sont soumises au Code des Marchés Publics.
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque projet est soumis aux obligations légales de concertation préalable avec le public. • En phase travaux, des outils d'information aux riverains, habitants et commerçants ont été mis en place pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié.



ÉNERGIES RENOUVELABLES ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

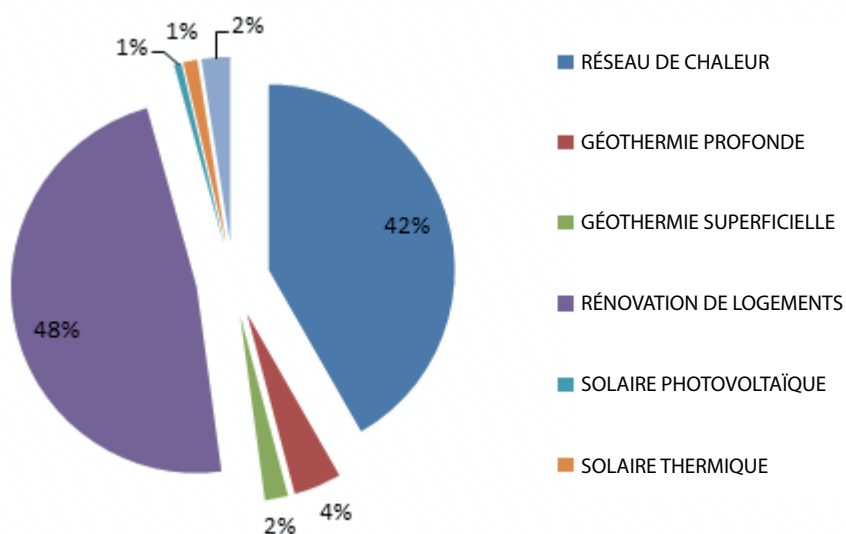
Projets contribuant au développement d'énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique.

- **Domaine de compétence de la Région** : partagé avec l'ensemble des acteurs publics sur le territoire
- **Forme d'intervention** : actions territorialisées visant à intégrer les politiques environnementales au sein des projets d'aménagement du territoire ; subventions aux collectivités locales porteuses des projets
- **Cible** : l'ensemble des Franciliens

Informations indicatives sur certaines des actions menées en 2017 :

- > 1 projet de géothermie profonde aidé en 2017
- > Surface de toitures végétalisées installées en 2017 : 7 033 m²

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS VERSÉES EN 2017

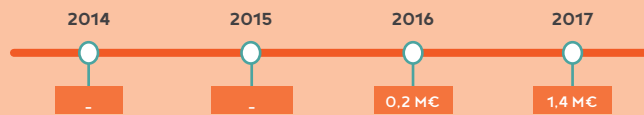


GÉOTHERMIE À GRIGNY-VIRY CHÂTILLON

Exemple relevant du dispositif Politique de l'énergie et actions transversales



Objet	Création du réseau de chaleur et raccordement au réseau
Lieux	Grigny et Viry-Châtillon
Dates clés	Premier forage à l'automne 2016 ; forage du 3 ^e puits : fin 2017 Mise en service : mi-décembre 2017
Montant total du projet	15,1 M€
Financement Région dans montant total du projet	13,3%
Financement 2017 du projet par l'emprunt vert et responsable	1,4 M€
Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région	



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Projet qui s'inscrit dans la stratégie régionale de lutte contre le changement climatique et de développement des énergies renouvelables locales, afin de limiter la dépendance du territoire francilien aux énergies fossiles et de réduire la facture énergétique des franciliens.
- Création d'un doublet géothermique sur le DOGGER afin de valoriser la chaleur géothermale (eau à 71°C), avec le raccordement des unités de consommation au futur réseau de distribution qui sera étendu sur 15 115 mètres linéaires.
- Potentiel de 11 600 logements et 49 bâtiments de services publics locaux identifié sur le futur réseau de chaleur dans les communes de Grigny et Viry-Châtillon.
- Objectif de couvrir 60,8% des besoins de chaleur identifiés sur le futur réseau de distribution. L'appoint sera complété par une pompe à chaleur (10,6%), du gaz (28,1%) et du fioul domestique (0,5%).
- Partenaires impliqués : maître d'ouvrage (société publique locale créée par le SIPPEREC et les 2 communes concernées), communes de Grigny et Viry-Châtillon, l'ADEME en tant que co-financier.

► VIE DU PROJET

- Forage des 2 puits terminé.
- Un des 2 puits n'a pas les caractéristiques prévues par les études géologiques préalables et ne permet pas en l'état une mise en service industrielle. Les règles de réalisation du forage ont été scrupuleusement respectées et les entreprises du chantier ne sont pas en cause ; la raison est un aléa géologique local imprévisible (la nappe n'a pas le débit escompté sur ce forage alors qu'il n'y a aucun problème pour l'autre forage).
- Le porteur de projet a déclenché la mobilisation d'une assurance spécifique pour le puits non productif qui lui permettra de faire un autre puits en remplacement.
- Un 3^e forage a été réalisé en 2017 pour pouvoir exploiter l'installation et a montré des caractéristiques identiques au premier forage.
- L'ensemble des bâtiments devant être raccordés se sont engagés contractuellement.
- L'installation de géothermie et du réseau de chaleur ont été mis en service mi-décembre 2017.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	106 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	27 028	D-7
Emission de CO ₂ évitées par le projet	15 000 teq CO ₂ /an	E-5



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des nuisances sur le chantier. • Traitement des déchets dans les filières adaptées • Traitement de l'eau pour la préservation de la qualité de la ressource. • Utilisation de produits au maximum recyclables ou non nocifs pour le milieu.
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet visant à développer des énergies renouvelables locales. • Économie d'énergie attendue équivalent à 15 000 teqCO2 par an. • Amélioration de la qualité de l'air, avec une réduction attendue de 2 000 tonnes de SO2 et de 31 000 tonnes de NOx par an.
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet valorisant l'exploitation des ressources locales (aquifère du DOGGER). • 11 600 logements bénéficieront de l'énergie géothermique
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse des charges énergétiques des logements raccordés. • Contribue au plan de sauvegarde d'une copropriété de 5 000 logements.
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favorise l'accès à une énergie renouvelable, participant à soutenir le niveau de vie des ménages en faveur d'une amélioration constante de leurs conditions d'existence.
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet contribuant à renforcer le poids des énergies renouvelables en Île-de-France et de la géothermie en particulier, qui est une spécialité francilienne : 36 doublets géothermiques actifs en Île-de-France en 2014, avec 180 000 logements en bénéficiant (source ADEME 2014).
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'emplois au sein de la structure porteuse pour les phases de travaux. • Soutient la dynamique de développement des énergies renouvelables sur le territoire.
<p>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Application du code des marchés publics par le mandataire du projet.
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure d'information et de concertation élargie à l'ensemble des abonnés. • Enquête publique lors du dépôt du permis de recherche. • Mise en place d'un schéma directeur, outil de gestion du réseau à moyen et long terme. • Comité de pilotage multipartenarial avec les financeurs. • Association des abonnés au suivi du fonctionnement du projet.





BIODIVERSITÉ

Projets contribuant à préserver la biodiversité, les milieux naturels et les paysages et à développer des espaces verts.

La politique mise en œuvre vise à la fois à protéger les milieux naturels et la biodiversité sur le territoire francilien, et à accompagner techniquement et financièrement les stratégies et actions concourant à la préservation, la restauration et la valorisation des milieux aquatiques et humides.

Un « Plan vert » régional a été lancé en 2017, afin d'insérer la nature partout et pour tous et à favoriser la végétalisation des villes comme des bourgs. Une concertation a été organisée à cet égard à l'automne 2016 avec l'ensemble des acteurs, experts, professionnels et associations, autour d'un objectif simple : aboutir à la création nette d'espaces verts en Île-de-France d'ici à 2021 et améliorer l'accessibilité des espaces verts de proximité.

- **Domaine de compétence de la Région** : la Région est chef de file en matière de biodiversité ; elle co-élabore le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) avec l'État.

- **Forme d'intervention** : actions territorialisées visant à intégrer les politiques environnementales au sein des projets d'aménagement du territoire ; subventions aux maîtres d'ouvrage et à l'Agence des Espaces Verts (AEV), établissement public régional.

- **Public ciblé** : les maîtres d'ouvrages porteurs de projet, tels que, par exemple, les communes et leurs groupements, les départements, les associations autour de la nature et les fédérations professionnelles.

BUTTE PINSON

NOUVEAU PROJET

Exemple relevant du dispositif Programme Agence des Espaces Verts



Objet	Travaux de réhabilitation du Parc Sud de la Butte Pinson
Lieux	Parc sud de la Butte Pinson, commune de Villetaneuse
Dates clés	Travaux lancés en 2016, inauguration prévue en 2018
Montant total du projet	1,0 M€
Financement Région dans montant total du projet	100%
Financement 2017 du projet par l'emprunt vert et responsable	0,4 M€

► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Projet d'aménagement et d'acquisition de la butte Pinson qui s'inscrit dans le long terme :
- 1985 : création du PRIF (périmètre régional d'intervention foncière) de la Butte Pinson,
- 1986 : création d'une zone d'aménagement différée
- 1995 : création d'un périmètre d'espace naturel sensible par le conseil général de Seine-Saint-Denis
- 2000 : arrêté de déclaration d'utilité publique du secteur Sud-Montmagny, prorogé le 14 mars 2005
- 2001 : création d'un périmètre d'espace naturel sensible par le conseil général du Val-d'Oise
- 2009 : arrêté de DUP Secteur Nord-Grosly et Montmagny, prorogé le 15 octobre 2014
- 2010 : Schéma directeur de la Butte Pinson
- 2010-11 : aménagement du ruban vert (1,1 km)
- 2013 : acquisition par la Région Île-de-France des 8 ha de l'ancien parc départemental
- 2014 : aménagement de 1,2 ha de jardins familiaux
- 2018 : lancement de la deuxième tranche d'expropriation sur le secteur nord Secteur Nord- Grosly et Montmagny
- 2018-2019 : travaux de réhabilitation et dépollution du parc sud
- Réhabilitation de l'ancien parc départemental de 8 ha. Ancienne carrière de gypse, remblayée avec des déchets divers parfois très pollués, avec des problèmes d'instabilité du sol condamnant les équipements type fontaines, cascades, mare.

Mise en place d'une gestion différenciée plus adaptée sous la demande forte des usagers, avec un diagnostic phytosanitaire qui a permis de procéder à l'abattage de nombreux arbres malades ou dangereux. Des études pédologiques, géotechniques ont été réalisées pour adapter la palette végétale des futures plantations.

Ambition du projet orientée par des enjeux :

- environnementaux (site pollué, restauration d'habitat, travail sur la biodiversité, maîtrise des eaux pluviales),
- sociaux (accueil du public en zone urbaine dense, équipement de jeux pour enfants),
- paysagers (valorisation d'un parc existant délabré, découverte panorama francilien).

Partenaires : projet mené par l'Agence des Espaces Verts, organisme associé de la Région Île-de-France et qui participe à la mise en œuvre de sa politique environnementale.

► VIE DU PROJET

- Septembre 2017-2018, exécution des travaux d'aménagement : terrassements et dépollution partielle, assainissement réseaux divers ; Gestion alternative des eaux pluviales et aménagement de milieux humides ; Reprise des cheminements et amélioration de l'accessibilité ; Plantations arbustives et arborées ; Aménagement des entrées en articulation avec le tissu urbain et équipement du site, aménagement d'aire de jeux pour enfants et d'une aire de tir de basket.
- Été 2018 : ouverture partielle du site
- 2019 : dépollution et travaux sur la mare
- 2018-2021 : travaux d'entretien de l'aménagement réalisé.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	120 000	D-6



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> Engagement de l'AEV à prendre en compte la biodiversité lors de la réalisation de travaux et à réaliser des chantiers à faible nuisance. Objectifs de limiter le tassement des sols ; de récupérer, stocker et réemployer sur site des terres excavées ; de respecter les horizons pédologiques afin de conserver la banque de graines existante ; de limiter les nuisances sonores et maintenir la propreté aux abords du chantier. Des pénalités fortes appliquées en cas de dommages causés aux arbres pendant la phase chantier. Remodelage du site à travers un objectif d'équilibre déblais / remblais (réemploi des terres excavées) : sur les 5 600 m³ de terres terrassées. Les horizons trop pollués ont du être exportés en filières appropriés en privilégiant les bio-centres. Les fosses d'arbres ont été réalisés avec de la terre du site enrichies de mulch. Les terres trop polluées seront confinées pour mettre le site en sécurité.
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Sélection et abattage de nombreux arbres malade pour procéder à une régénération du parc. Retrouver des milieux diversifiés (milieux humide, mare, lisières, pinède...) Plantation de 200 arbres, près de 500 arbustes et plus de 6 000 vivaces. Elagage, remise en état des boisements existants. Gestion des eaux pluviales à ciel ouvert, permettant ainsi la création de nouvelles zones humides jadis alimentées à l'eau de ville.
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation des qualités paysagères du site présentant un très bon potentiel dans un tissu urbain dense en lui redonnant lisibilité et sécurité, en améliorant sa qualité d'accueil. Amélioration de l'accueil du public en équipant le site de bancs, d'une aire de jeux pour enfants, d'une aire de tir pour le basket (restauration de l'offre initiale du parc) en proposant des cheminements confortables et en réaménageant les entrées. Objectif d'offrir au public un espace de respiration et de promenade, de loisir et de jeux de qualité dans une commune carencée en espace verts et boisés.
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mise en sécurité du site : le parc sud de la Butte Pinson est une ancienne carrière remblayée en décharge sauvage avec des matériaux divers, parfois très pollués. Les anciens équipements (mare, cascade, fontaines) conçu avec le parc dans les années 1990, se sont révélés incompatibles avec ces sols hétérogènes et contaminés. Les matériaux pollués ont été confinés sous une couche de terre végétale suffisante pour écarter tout danger pour les usagers. Un criblage sera réalisé pour limiter les volumes exportés en filières appropriées. Accessibilité au plus grand nombre : cheminements confortables au vu des accidents de topographie de cette ancienne carrière et accessibilité aux personnes à mobilité réduite sur la totalité du plateau correspondant à une longueur de promenade de près d'un kilomètre linéaire.
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> Réouverture des espaces verts au public qui participe à une amélioration constante des conditions d'existence des personnes.
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le projet de la butte Pinson ambitionne de créer un espace naturel de 120 ha dans un territoire carencé en espace vert. Le projet du parc Sud de la butte Pinson représente une surface de 8 hectares d'espace naturel et de loisir. Situé à l'extrémité méridionale de la butte, il crée de nouvelles continuités à l'urbain et vers les espaces verts des communes de situation.
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Soutien à l'emploi en phase chantier et pour la gestion opérationnelle du site.
<p>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'ensemble des opérations lancées respectent le code des marchés publics. Certification PEFC ou FSC pour les bois utilisés dans le cadre des travaux d'aménagement. Label « végétal local vraies messicoles » ou équivalent demandé dans le CCTP
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le projet a été mis en œuvre dans une démarche de concertation avec la ville de Villeteuse et l'EPT (Établissement Public Territorial) de Plaine Commune qui se sont engagés sur une participation aux frais d'entretien du site notamment des aires de jeux. L'aire de jeux de 250 m² a été intégrée au projet sous la demande forte des habitants. Les jeux ont été choisis lors d'atelier de co-conception avec un groupe d'usagers et la commune de Villeteuse.

AMÉNAGEMENT DE LA BERGE DE LA MARNE

NOUVEAU PROJET

Exemple relevant du dispositif Protection de la biodiversité, politique de l'eau et actions transversales



Objet	Aménagement de 1 280 mètres de berges de la Marne en rive gauche
Lieux	Noisy-Le-Grand
Dates clés	Travaux en cours
Montant total du projet	1,3 M€
Financement Région dans montant total du projet	40,0%
Financement 2017 du projet par l'emprunt vert et responsable	0,4 M€

► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La reconquête des bords de Marne est un enjeu majeur pour la commune de Noisy-le-Grand qui souhaite améliorer encore davantage la qualité de vie de ses citoyens et développer son potentiel touristique, de loisir et écologique en relation avec la rivière.
 - Projet qui s'inscrit dans le schéma municipal d'orientation pour l'aménagement des bords de Marne sur l'ensemble du territoire noiséen.
 - L'état actuel est très artificialisé : des berges de profil rectiligne et dont le pied est protégé par des dalles bétonnées, des enrochements liaisonnés ou des palplanches ; 170 m de berges seulement ont gardé un caractère naturel (secteur Rive Charmante) ; un cheminement de pied de berges est présent, mais en grande partie bétonné.
 - Objectif de valoriser les bords de Marne, d'un point de vue écologique, d'intégration paysagère et d'animation, au sein d'une stratégie de reconquête urbaine.
- Il s'agit de rétablir la continuité écologique de la berge et diversifier fortement les habitats ; requalifier les abords au service du paysage et du cadre de vie ; revoir les circulations en partie haute de la berge.
 - Dans le cadre de ce projet, la Région accompagne l'aménagement de 1280 m de berges de Marne en rive gauche, en deux secteurs : le secteur dit Rive Charmante, entre la rue Leclère et la rue du Vieux Moulin, de 745 m, et le secteur au droit de la station d'épuration Marne aval du Siaap, entre les deux ponts ferroviaires, de 535 m.

► VIE DU PROJET

- Avril 2016 : Démarrage des travaux.
- Achèvement prévu en 2018.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	62 900	D-6



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Demande d'autorisation / déclaration relative aux procédures « loi sur l'eau ». • Réalisation d'une étude préalable à la réhabilitation des berges afin de faire un choix d'un scénario conjuguant activités, protection écologique des berges, qualité des berges et valorisation du site pour les riverains et le public.
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Reconstitution après enlèvement des parties bétonnées de berges favorables à des habitats biologiques (aquatiques et terrestres) présentant un intérêt écologique particulier. • Favoriser une diversification optimale des formations végétales ripicoles dans un souci de valorisation écologique des milieux (amélioration de la biodiversité). • Améliorer l'attractivité de ce tronçon de berge pour les peuplements faunistiques et, notamment piscicoles.
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'attractivité et de la fréquentation des berges de Marne sur le territoire noiséen.
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des accès publics vers la Marne.
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ce projet a fait l'objet d'une analyse des impacts du projet sur l'environnement et la santé dans le cadre d'enquête publique.
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration une stratégie cohérente d'urbanisation en intégrant les projets communaux ou développés par d'autres instances (État, conseils régionaux et départementaux, communes limitrophes...) à différentes échelles de territoire. • Assurer la mixité des fonctions de la Marne (économiques, environnementales, sociales) en permettant la cohabitation des différents modes d'utilisation de la voie d'eau : protection des milieux naturels et reconstitution, autant que faire se peut, des continuités écologiques longitudinales et transversales, tourisme et loisirs, transport de marchandises, etc.
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la fréquentation permettant de promouvoir une animation des espaces publics à travers le renforcement des équipements existants.
<p>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Application du code des marchés publics par le maître d'ouvrage du projet.
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet ayant fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des acteurs techniques : services de l'État, Département, Région, Agence de l'eau, dans le cadre du Contrat de Bassin Marne-Confluence.





ACTIONS SOCIALES EN FAVEUR DES POPULATIONS VULNÉRABLES

Développement de la capacité d'hébergement et projets d'amélioration de l'accessibilité des bâtiments et infrastructures pour les populations vulnérables

La Région intervient en investissement en faveur de publics fragiles, par exemple en soutenant des opérations de construction et/ou rénovation d'établissements pour femmes en difficultés et pour personnes en situation de handicap. La Région a également mis en place des actions territorialisées, qui permettent de prendre en compte des problématiques liées au handicap de façon transversale dans les politiques concertées d'aménagement du territoire.

- **Domaine de compétence de la Région** : facultatif.
- **Forme d'intervention** : actions territorialisées dans le cadre de contrat d'aménagement territorial avec d'autres acteurs publics ; subventions aux maîtres d'ouvrage.
- **Public ciblé** : publics fragiles.

INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF LE PARC DE L'ABBAYE

NOUVEAU PROJET

Exemple relevant du dispositif Action sociale



Objet	Réhabilitation de l'ensemble de l'IME
Lieux	Saint-Maur
Dates clés	Lancement des travaux de réhabilitation en août 2016
Montant total du projet	3,1 M€
Financement Région dans montant total du projet	22,6%
Financement 2017 du projet par l'emprunt vert et responsable	0,3 M€

► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Objectif de réaménager l'Institut médico-éducatif « Le parc de l'Abbaye » pour enfants épileptiques atteints de handicaps rares, afin de mieux répondre à l'évolution des besoins de la population et à sa dépendance élevée et à un besoin d'humaniser l'internat.
- Une meilleure qualité de la prise en charge et des conditions de travail pour le personnel encadrant favorise les conditions d'un meilleur traitement des troubles du comportement des enfants accueillis.
- Les surfaces dégagées par l'ancien internat ont permis d'adapter les locaux de jour à la complexité de la prise en charge des enfants présentant de plus en plus de troubles du comportement à leur admission. Ces travaux de réaménagement ont permis de réaliser une mise en accessibilité du site pour les personnes à mobilité réduite ainsi que de réaménager la cuisine.
- Co-financeurs : pas de co-financeurs ; 74% du projet est financé par les produits de cessions d'immobilisation

► VIE DU PROJET

- Lancement des travaux de réhabilitation en août 2016

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	17 ETP	A-4
ETP insertion soutenus par le projet	1 ETP	B
ETP exploitation consécutifs au projet	56 ETP	C-5
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	53	D-8
Émissions de CO ₂ évitées par le projet	243 teq CO ₂ /an	E-7




► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le projet répond à une exigence de réduire l'impact environnemental du bâtiment. Il est prévu de réduire de façon importante la consommation énergétique. L'objectif final est une réduction de 50% et une consommation inférieure à 150 Kwep/m²/an.
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Remplacement de la chaufferie au fuel par une chaudière gaz plus économe en énergie. Isolation thermique avec le remplacement des fenêtres existantes.
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> Réaménagement qui permettra la création de 7 groupes de vie de 2 pièces, pour un meilleur confort des enfants. 53 patients et leurs familles bénéficieront d'un accueil et de conditions de vie améliorées. Création de locaux d'activités spécifiques avec jeux d'eau notamment. Rénovation de la cantine.
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le chantier sera l'occasion, pendant sa durée, d'embaucher des personnes éloignées de l'emploi, avec la mise en œuvre dans les marchés de travaux d'un objectif minimal de 6% d'heures d'insertion réservées à des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ce projet s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées en favorisant le développement des enfants et adolescents que nous accueillons ainsi que d'apporter à leurs familles plus de tranquillité leur permettant de vivre « une vie normale » malgré le handicap important de leurs enfants et la séparation occasionnée par l'accueil en internat de semaine.
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Projet qui répond à un déficit d'équipements de ce type sur le territoire. Permettra de pérenniser un équipement crucial pour les familles concernées et pour le département du Val-de-Marne.
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Maintien de l'emploi au sein de la structure de l'IME. Soutien à 17 ETP chantier.
<p>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> Règlement des échéances des fournisseurs dans des délais courts afin de faciliter la vie des PME retenues dans le cadre de ce projet et ainsi avoir une relation constructive.
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France a donné son accord pour ce projet. Elle a participé de façon significative au financement de la construction de l'internat, première phase de la restructuration de l'établissement.



LOGEMENT SOCIAL



Projets de développement et de rénovation du parc de logement social, répondant à des exigences environnementales et sociales, et contribuant à l'accès au logement et à l'amélioration du confort

Outre le soutien à l'offre nouvelle de logements sociaux (créations et réhabilitations), la politique régionale mise en œuvre depuis 2016 vise notamment à axer les efforts de la Région en faveur d'une relance de la création de logements intermédiaires à destination des classes moyennes. Il s'agit d'une réponse aux difficultés des classes moyennes à se loger en Île-de-France et pour œuvrer en faveur de la mixité sociale. Au total, en 2017, les aides régionales ont permis d'accompagner la réalisation de 5 445 nouveaux logements sociaux et 2 087 logements pour étudiants (soit 2 440 places).

- **Domaine de compétence de la Région** : facultatif.
- **Forme d'intervention** : subventions aux maîtres d'ouvrage sociaux, sociétés d'économie mixte de construction, associations et organismes agréés au titre de la maîtrise d'ouvrage d'insertion, les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les sociétés publiques locales.
- **Public ciblé** : ménages dont les revenus sont éligibles à une demande de logements intermédiaires ou sociaux.

RÉSIDENCE SOCIALE ET ÉTUDIANTE À BRY-SUR-MARNE

NOUVEAU PROJET

Exemple relevant du dispositif Soutien au logement social



Objet	Construction d'une résidence sociale de 61 logements et d'une résidence étudiante de 144 logements
Lieux	Bry-sur-Marne
Dates clés	Début des travaux : octobre 2016
Montant total du projet	14,0 M€
Financement Région dans montant total du projet	15,9%
Financement 2017 du projet par l'emprunt vert et responsable	1,4 M€

► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Construction d'une résidence étudiante de 144 places et d'une résidence sociale de 61 logements destinée à un public diversifié, notamment des jeunes actifs, familles monoparentales et personnes isolées disposant de ressources très modestes.
- Mise en œuvre d'une démarche de développement durable avec un label énergétique supérieur au minimum légal et faisant appel à une énergie renouvelable.
- Mise en œuvre d'insertion sociale.
- Maîtrise d'ouvrage : SA d'HLM Novigère ; Co-financeurs publics : État, CDC.

► VIE DU PROJET

- Livraison prévisionnelle : 30 mars 2018.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	104 ETP	A-3
ETP insertion soutenus par le projet	4 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	216	D-2



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Projet mené avec une certification habitat & environnement (management environnemental, chantier propres,...) et avec un label de performance énergétique.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Performance énergétique supérieure à celle prévue par la réglementation (RT 2012 -10%). • Recours à la récupération de chaleur des eaux grises pour la production de l'eau chaude sanitaire.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • La densité du projet est cohérente avec les préconisations du SDRIF (Schéma Directeur de la Région Île-de-France) visant à favoriser un habitat économe en consommation foncière et résidentiellement dense.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Création de 205 logements sociaux à loyers encadrés et charges maîtrisées pour personnes sous conditions de ressources. • Mixité sociale : le projet comprend une résidence étudiante et une résidence sociale destinée à un public diversifié (jeunes actifs, familles monoparentales, personnes isolées en difficultés,...). • Gestion de la résidence par une association chargée d'un accompagnement social personnalisé des occupants. • Favorise l'accès aux études pour les enfants issus de familles modestes.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • Permet l'accès à un logement digne dont le loyer correspond aux ressources du locataire.
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Répond au besoin, identifié dans le cadre du projet de révision du PLU, d'augmenter l'offre de logements à destination des jeunes, notamment des jeunes actifs. • Répond à l'objectif du plan départemental d'action pour le logement des plus défavorisés de créer des logements supplémentaires en résidences sociales.
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet participe au soutien et à la création d'emplois liés au chantier.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Processus d'instruction de la demande de subvention transparent, sur la base des critères d'éligibilité clairement explicités dans une délibération cadre accessible par tous. • Clauses d'insertion professionnelle dans le contrat VEFA.
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • Processus d'instruction de la demande de subvention transparent, sur la base des critères d'éligibilité clairement explicités dans une délibération cadre accessible par tous. • Mise en œuvre de clauses d'insertion professionnelle dans le contrat VEFA.

LOGEMENT SOCIAUX À CARRIÈRES-SOUS-POISSY

NOUVEAU PROJET

Exemple relevant du dispositif Soutien au logement social



Objet	Construction de 50 nouveaux logements
Lieux	Carrières-sous-Poissy
Dates clés	Permis de construire modificatif obtenu en novembre 2014 ; livré fin 2017
Montant total du projet	9,2 M€
Financement Région dans montant total du projet	4,3%
Financement 2017 du projet par l'emprunt vert et responsable	0,3 M€

► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Construction de 50 logements locatifs sociaux
- Mise en œuvre d'une démarche certification environnementale et recours à l'énergie renouvelable.
- Mise en œuvre d'insertion sociale.
- Maîtrise d'ouvrage : SA d'HLM Osica ; Co-financeurs publics : Agence Nationale de Renouvellement Urbain, CDC.

► VIE DU PROJET

- Programme livré le 20 décembre 2017
L'emménagement des locataires est prévu à partir du 17 février 2018

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	58 ETP	A-3
ETP insertion soutenus par le projet	2 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	117	D-7



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> Projet mené avec une certification Habitat & environnement (management environnemental, chantier propre....) et avec un label de performance énergétique.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Performance énergétique supérieure à celle fixée par la réglementation (label BBC Effnergie) Bâtiment raccordé au réseau de chaleur urbain biomasse de la ZAC dont l'objectif environnemental fixe la part d'énergie renouvelable de 60% à 70% des besoins en énergie
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> Densité de l'opération cohérente avec les préconisations du SDRIF (Schéma Directeur de la Région Île-de-France) visant à favoriser un habitat économe en consommation foncière et résidentiellement dense. Réalisé dans le cadre de la création d'un nouveau quartier « Nouvelle centralité », ouvert sur la Seine et un parc urbain de 10 ha, qui a pour objectif de relier les deux entités urbaines de la ville et qui est situé dans un éco-quartier.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> Création de 50 nouveaux logements sociaux à loyers encadrés et charges maîtrisées pour personnes sous conditions de ressources. Mixité sociale : les logements sociaux sont de catégorie intermédiaire, sociale et très sociale et le projet s'inscrit dans un programme plus vaste qui comprend également 71 logements destinés à l'accession.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> Permet l'accès à un logement digne dont le loyer correspond aux ressources du locataire.
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Opération réalisée dans le cadre d'une ZAC située dans un éco-quartier, classé opération d'intérêt national, labellisé (étape 2) par l'État, et lauréat de l'appel à projet régional pour la création d'éco-quartiers. Le projet participe à la stratégie du programme national de renouvellement urbain.
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Le projet participe au soutien et à la création d'emplois liés au chantier.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> Processus d'instruction de la demande de subvention transparent, sur la base des critères d'éligibilité clairement explicités dans une délibération cadre accessible par tous. Clauses d'insertion professionnelle dans le contrat VEFA.
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> L'opération est réalisée dans le cadre d'une ZAC dont la création a donné lieu à enquête publique. Présentation du dossier et de la proposition d'affectation en commission thématique et vote en commission permanente du Conseil régional.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOLIDAIRE

Projets contribuant à la création ou au maintien de l'emploi local, via le soutien aux PME sur le territoire et aux projets de l'économie sociale et solidaire. Aide à la recherche et à l'innovation des PME en faveur de la transition écologique et sociale et de l'attractivité du territoire

Les régions ont désormais la responsabilité du développement économique sur leur territoire (loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République - NOTRe). Dans ce cadre, une nouvelle stratégie économique #LEADER (SRDEII : Stratégie Régionale Développement Economique Innovation et Internationalisation) a été élaborée fin 2016 et vise à libérer et encourager l'exceptionnel potentiel de croissance, d'emplois et d'innovation qui existe en Île-de-France. Elle repose sur 4 thématiques : investir sur l'attractivité, développer la compétitivité, développer l'esprit d'entreprendre et d'innover sur tous les territoires, et agir collectivement au service des entreprises, de l'emploi et du territoire. A cet effet, la mobilisation de l'enjeu environnemental répond à l'objectif d'identification de toutes les potentialités en termes d'activité économique, d'emploi et d'innovation, et d'amélioration du cadre de vie des Franciliens.

Également compétente dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, la Région Île-de-France a adopté en 2017, après une large concertation auprès de divers publics (acteurs économiques, chercheurs et enseignants-chercheurs, étudiants, enseignants, stagiaires de la formation professionnelle), son nouveau Schéma Régional pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation. L'innovation, la qualité et l'excellence sont au cœur de cette stratégie régionale, qui se structure autour de grandes orientations : s'orienter, se réorienter, se former et s'insérer tout au long de la vie, faire de l'Île-de-France une référence mondiale en matière de science et de technologie, et soutenir des universités et des campus franciliens de niveau mondial.

- **Domaine de compétence de la Région** : obligatoire
- **Forme d'intervention** : subventions, dotations en capital, prise de participation
- **Public ciblé** : TPE et PME, pôles de compétitivité, fonds d'investissement pour les PME, fonds de prêt d'honneur, associations de l'économie sociale et solidaire.

Deux axes retenus au titre des projets financés en 2017 par l'emprunt vert et responsable :

Soutien à la recherche et à l'innovation en faveur du développement et de l'attractivité du territoire francilien :
2 dispositifs financés pour un montant de 41,8 M€ : « Soutien aux domaines d'intérêt majeur » et « Soutien aux pôles de compétitivité »

Soutien à l'économie sociale et solidaire :
Plusieurs actions financées pour un montant de 1,8 M€ relevant du champ de l'économie sociale et solidaire ; exemple présenté : soutien à l'activité de micro-crédits de l'ADIE (0,7 M€)

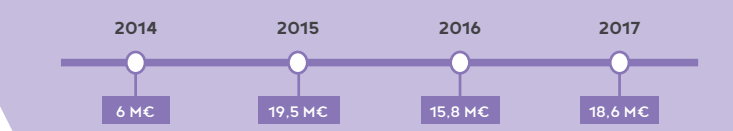
SOUTIEN AUX PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ FRANCILIENS

Exemple relevant du Soutien à la recherche et à l'innovation



Objet	Favoriser l'émergence des projets de recherche et de développement
Acteurs économiques ciblés	Membres des pôles de compétitivité franciliens (PME, laboratoires de recherche)
Montant total du dispositif	18,6 M€ (dépenses de l'année sur le dispositif)
Financement 2017 du projet par l'emprunt vert et responsable	18,6 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

L'Île-de-France compte 7 pôles principaux, associations loi 1901: Advancity Paris Region (ville et mobilité durable) ; Astech Paris Region (aéronautique et spatial) ; Cap Digital Paris Region (numérique et usages) ; Finance Innovation (finance) ; Medicen Paris Region (innovation en santé) ; Movéo (automobile et transports en commun) ; Systematic Paris Region (logiciel et systèmes complexes). Par ailleurs, quatre pôles de compétitivité ont vu leur territoire étendu à l'Île-de-France : Elastopôle (caoutchouc), Novalog (logistique), Vitagora (nutrition) et Cosmetic Valley (cosmétique).

- Dispositif régional de soutien aux projets collaboratifs de RDI (recherche, développement, innovation) portés par les membres des pôles de compétitivité franciliens (PME, laboratoires de recherche), et visant à favoriser le soutien à l'activité première des pôles de compétitivité, qui consiste en l'émergence de projets de RDI collaboratifs public/privé et l'accompagnement de ses membres dans le montage de ces projets.
- Les pôles franciliens réunissent de 230 membres (Advancity, Medicen, Astech) à près de 1000 membres (Systematic, Cap Digital).
- Tous les projets financés par la Région doivent être labélisés par au moins un pôle de compétitivité francilien. Pour cela, ils doivent répondre à un certain nombre de critères, et notamment leur intégration dans les domaines d'activités stratégiques du pôle. Le dispositif régional prévoit, entre autres, de soutenir les projets engagés en faveur d'une démarche écologiquement et socialement soutenable.
- Une large partie des projets de recherche et développement labélisés par ces pôles et plus particulièrement par Advancity, Movéo, ou Astech ont pour objectif de mettre sur le marché des produits ou services innovants s'inscrivant dans une démarche de développement durable (sobriété des moteurs dans l'aéronautique ou l'automobile, approche sociale et collaborative dans le numérique, systèmes intelligents pour les logiciels...).

- Ces projets innovants ont pour ambition de concourir à l'amélioration de la qualité de la vie, à réduire les inégalités, à proposer de nouvelles solutions pour améliorer notre quotidien dans une approche durable : alimentation et santé (Medicen et Vitagora), énergie et climat (Advancity, Movéo, Astech, Systematic), éco-construction (Advancity), biodiversité et eau (Advancity), déchets (Advancity), mobilité durable (Movéo, Astech, Advancity, Cap Digital, Systematic).
- Les solutions, services et produits, qui arriveront demain sur le marché à partir de ces projets innovants feront de l'Île-de-France un territoire en pointe sur les éco-innovations.
- Les projets des pôles de compétitivité sont par nature collaboratifs. Le premier critère de sélection est la participation d'au moins un laboratoire de recherche académique et de deux entreprises. Le financement de ces projets est partagé entre la Région, l'Etat, certains Départements et Communautés d'agglomération. Tous les partenaires sont liés par un accord de consortium qui identifie le rôle et les engagements de chacun.

► VIE DU PROJET

Exemples de nouveaux projets financés en 2017 :

- « Faircity » : mise au point d'un service de simulation 3D à haute résolution sur la qualité de l'air,
- « Eugene » : une solution pour développer un système de supervision adaptée afin d'exploiter et reconfigurer les lignes de production manufacturière, vecteur clé de l'usine du futur,

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	39	D-10

► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

L'exercice de l'éligibilité ci-dessous est fait à partir des projets du pôle Advancity et du pôle Medicen, qui est un exemple :

<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les projets financés relèvent de thématiques conditionnant la labélisation des projets par le pôle Advancity : ECOVILLE ou éco-organisation de la ville : une ville de qualité, résiliente, dynamique, diverse et en harmonie interne et externe. ECOMOBILITE : un moteur efficient de rencontres et d'accessibilité. ECOCONSTRUCTION : un cadre bâti structuré et efficient. ECOTECHNOLOGIES : connaissance des milieux et exploitation vertueuse des ressources. Advancity est chef de file du plan filière éco-activités d'Île-de-France.
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Comme en atteste les thématiques prioritaires du pôle, les projets qui émergent du pôle contribuent de fait à ces engagements. Les marchés applicatifs visés sont par exemple : management intelligent de la ville, bâtiments neufs et îlots efficients, rénovation énergétique du parc ancien, ou encore monitoring de la qualité de l'environnement urbain.
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> Advancity travaille sur des thématiques telles que la logistique urbaine douce et l'écomobilité. Sur ce dernier champ, des projets de mobilités alternatifs, moins polluants et collaboratifs sont développés.
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les projets du pôle Advancity ne sont pas les plus pertinents sur ce critère : on peut citer les projets de Medicen (santé) dont l'objectif est d'améliorer la qualité de vie et la santé des personnes malades.
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les activités se font toutes en Île-de-France. Elles respectent donc le droit français.
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le projet soutient l'innovation et la recherche de haut-niveau, et participe ainsi directement au développement et à la dynamisation du territoire dans une perspective de long terme.
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les projets financés sont par nature des projets dits « à risque » dont la faisabilité et la maturation jusqu'à un produit ou un service finis n'est pas assuré. En cas de succès, le projet pourra concourir à la création de start-ups (issues des laboratoires de recherche publics impliqués) ou à des produits très innovants à forte valeur ajoutée. Ces produits enrichiront le portefeuille produits des entreprises impliquées dans le projet qui générera du chiffre d'affaire en cas de succès, et ouvrira potentiellement de nouveaux marchés. Dispositif qui soutient l'emploi de chercheurs et d'ingénieurs en phase recherche.
<p>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le dépôt des dossiers se fait via un appel à projets avec instruction des dossiers par des experts des pôles (signature d'une charte de déontologie/éthique) puis par des experts sectoriels de l'État et de la Région. La sélection des projets est basée sur des critères définis par le pôle (Advancity est certifié ISO 9001), la sélection finale par la Région repose sur des critères transparents consultable sur l'appel à projets publiés sur un site internet dédié (competitivite.gouv.fr). Aucun achat n'est fait par la Région et il n'y a pas de relations avec des fournisseurs.
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> Tous les projets font l'objet d'une signature d'un accord de consortium entre ces partenaires. Seules les parties prenantes internes au projet sont concernées.

SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT SCIENTIFIQUE (DOMAINES D'INTÉRÊT MAJEUR & SESAME)

Exemple relevant du Soutien à la recherche et à l'innovation

NOUVEAU PROJET



Objet Soutien à des domaines d'intérêt majeur (DIM) - Soutien aux équipes scientifiques pour l'acquisition de moyens expérimentaux (SESAME).

Acteurs économiques ciblés Organismes d'enseignement supérieur et de recherche publics ou privés à but non lucratif

Montant total du dispositif 23,2 M€

Financement 2017 du projet par l'emprunt vert et responsable 23,2 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région

► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Par l'intermédiaire des dispositifs DIM et SESAME, la Région vise à soutenir des projets de recherche novateurs menés par les laboratoires de recherche franciliens, nécessitant un investissement matériel important.
- Avec 40% du potentiel national de la recherche publique, soit plus de 135 000 personnes, l'ensemble des grandes thématiques sociales, économiques et environnementales sont représentées en Île-de-France. La majeure partie des projets de recherche proposés vise à améliorer la compréhension de phénomènes scientifiques ayant un impact direct sur l'Homme ou l'amélioration de techniques existantes.
- L'environnement, la qualité de vie, la santé sont des thématiques ancrées depuis plus de 20 ans dans la politique scientifique régionale et dont le soutien a été réaffirmé en 2017 avec la labélisation des DIM Respire, ELICIT, 1Health et Thérapie génique, ainsi que les DIM émergents QI² et Longévité et vieillissement. À cela s'ajoute le dispositif SESAME où des projets ambitieux ont été retenus ces dernières années, avec notamment le projet Pollurisk en 2017.
- Autre co-financeurs : organismes d'enseignement supérieur, laboratoires de recherche.

► VIE DU PROJET

- Afin de favoriser la recherche dans le domaine de la pollution de l'air, la Région Île-de-France a soutenu en 2017, le projet Pollurisk pour la création d'une plateforme multi-échelles pour l'analyse des effets sanitaires de la pollution atmosphérique et du changement climatique à l'Université Paris Est Créteil.
- La Région a également participé aux financements d'équipements scientifiques (équipements de caractérisation pour les matériaux poreux tels que des microscope électronique, diffractomètre, ellipsomètre,...) par l'intermédiaire du DIM Respire, dont les thématiques principales sont les énergies renouvelables, les sciences environnementales et sécurité et la santé / le bien-être.
- Le DIM 1Health investit également dans des équipements scientifiques (incubateurs, trieurs de cellule mais aussi serveurs informatiques pour la simulation). Il a pour objectifs le développement de nouveaux concepts, notamment en vaccinologie, thérapie anti-infectieuse, diagnostic et l'intégration d'une dimension sociale et économique à la santé.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	74	D-10

► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

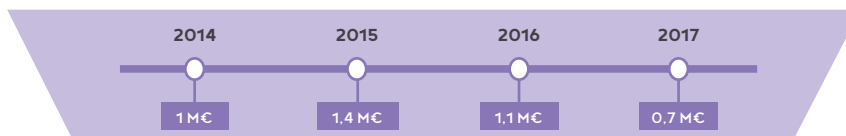
<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Certifications environnementales de nombreux laboratoires de recherche publics justifiant de leurs bonnes pratiques notamment en matière de gestion des produits dangereux. • Prise en compte de l'impact environnemental dans la construction des projets en sensibilisant en amont les personnels scientifiques.
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Thématiques principales du DIM Respire : énergies renouvelables, les sciences environnementales, la sécurité et la santé / le bien-être. Ils inventent les matériaux utilisés dans les technologies de demain.
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des technologies du futur que ce soit en termes d'énergie plus propre ou de santé afin d'améliorer la qualité de vie des êtres humains
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en réseau des établissements de recherche notamment par la mutualisation des équipements scientifiques afin que les plus petites structures profitent de l'expertise des plus grandes. • Le but de toute recherche publique est de faire profiter des avancées technologiques au plus grand nombre.
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respect du droit français.
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Anticipation des nouveaux besoins et participation à la dynamisation du territoire.
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Co-financement d'équipements scientifiques participation au développement économique du territoire via le co financement d'équipements scientifiques.Création d'emplois pour la maintenance des équipements ou la réalisation de projets. • Création de nombreuses start-up innovantes par la recherche scientifique.
<p>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Choix des projets par l'intermédiaire d'appel à projets. prise de décisions par des experts scientifiques reconnues internationalement dans leur domaine. Critères de sélection définis préalablement et connus de tous.
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'ensemble des projets par des comités de pilotage et des comités scientifiques où les parties prenantes, des experts externes et la Région sont représentés. Ce système permet de prendre en compte l'ensemble des besoins des porteurs de projet.

SOUTIEN À L'ACTIVITÉ DE MICRO-CRÉDIT

Exemple relevant du Soutien à l'économie sociale et solidaire



Objet	Prêt d'honneur et prime régionale couplés au micro-crédit ADIE
Acteurs économiques ciblés	Publics très éloignés de l'emploi
Montant total du dispositif	0,7 M€ (dépenses de l'année sur le dispositif)
Financement 2017 du projet par l'emprunt vert et responsable	0,7 M€



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Soutien à l'activité de micro-crédit de l'ADIE afin de favoriser l'inclusion sociale durable de publics très éloignés de l'emploi : les financements proposés par l'Adie facilite les démarches entrepreneuriales des publics très majoritairement bénéficiaires des minimas sociaux et en grande difficulté d'accès au crédit bancaire.
- La Région Île-de-France a mis en place une nouvelle politique entrepreneuriat Entrepreneur#LEADER 2017-2019 qui a l'objectif de déployer une offre d'accompagnement et de financement de proximité lisible et efficace sur les 24 bassins d'emploi franciliens. Cette offre proposera un parcours d'accompagnement et de financement unique et coordonné. L'ADIE sera un des opérateurs retenus qui proposera cette offre de parcours unique d'accompagnement coordonné. À travers l'ADIE, il s'agira d'intégrer au mieux l'accompagnement à la création/reprise d'entreprise des personnes les plus éloignées de l'emploi.
- Un accompagnement de plus de 1800 créateurs d'entreprise chaque année, et avec un taux de pérennité des entreprises créées de 75,5 % à 2 ans post création.
- Un accompagnement dans le long terme pour les entrepreneurs soutenus : accompagnement individualisé, rendez-vous experts, micro-assurance, offres Bons plans, annuaire des créateurs Adie, espace micro entrepreneurs, vidéos e-learning et fiches pratiques en ligne. Outre les partenaires cofinanceurs (conseils départementaux notamment, acteurs privés), l'ADIE fonctionne en réseau avec d'autres

acteurs de l'accompagnement ou du financement à la création ainsi que de 160 de bénévoles, anciens chef d'entreprises soucieux de s'investir dans du mécénat de compétences. Cette chaîne de l'accompagnement contribue à la lutte contre l'exclusion, la réduction des inégalités, la prévention des risques en matière de santé, l'amélioration des conditions de vie et de travail.

► VIE DU PROJET

- L'activité de l'ADIE connaît une croissance importante de plus de 10 % par an depuis 3 ans.
- L'action de l'ADIE s'est notamment concentrée sur les jeunes, avec l'intégration de 330 jeunes au sein d'une promotion CréaJeunes pour monter leur business, et sur les femmes porteuses de projet, (1 031 femmes ont été financées qui représentent 56 % de leur public), avec un renforcement des partenariats avec les réseaux professionnels.
- L'association a également fortement développé sa présence dans les quartiers prioritaires du territoire à travers le déploiement de la campagne « créer sa boîte près de chez soi » : plus de 592 personnes ont pu être informées et financées à travers notamment des informations collectives et ateliers dans différents quartiers d'Île-de-France. Ces événements ont permis de travailler avec les partenaires incontournables de la création d'entreprise et d'informer, de sensibiliser et d'accompagner au financement les habitants des quartiers prioritaires à la création d'entreprise.

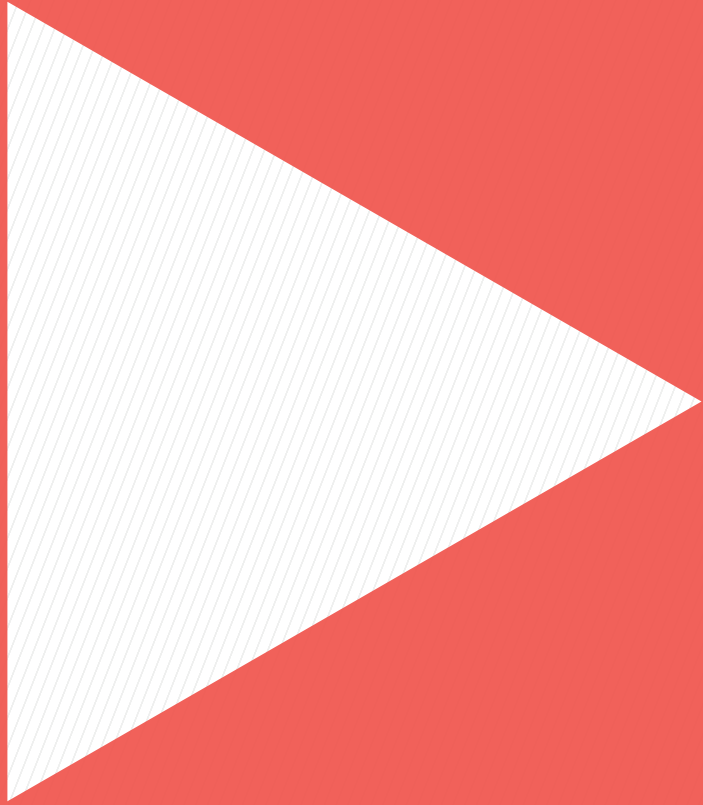
► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1 848	D-9

► ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉCATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> Dispositif n'incluant pas une démarche environnementale..
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Dispositif n'incluant pas une démarche environnementale.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> 113 primes régionales versées en 2017 aux bénéficiaires de micro-crédits ADIE dont 32 % à des créateurs domiciliés dans les Quartiers politique de la ville. En complément du microcrédit et/ou de la prime régionale, le créateur peut bénéficier d'un prêt d'honneur à 0 % complémentaire. Sur les 2 044 microcrédits, ce sont 1 193 personnes qui ont pu bénéficier d'un prêt à taux 0 % et /ou d'une prime régionale (113 primes régionales). Ces 3 outils de financement viennent diminuer le coût total du crédit pris en charge par le porteur de projet. Projets créateurs de richesse et de lien social : soutien aux activités de commerce, ambulant ou sédentaire, qui participent ainsi au maintien de petits commerces de proximité ou au développement de nouveaux services à la population et aux entreprises.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> 1 848 créateurs d'entreprises (et autant d'emplois créés), dont 71% par des bénéficiaires des minima sociaux, 56% par des femmes, 19 % par des plus de 51 ans, 21% par des moins de 30 ans. Une insertion économique durable : 84% des créateurs sont insérés professionnellement, et 65,5% des créateurs sont toujours en activité 3 ans après l'obtention du financement. 42% sont sortis des minima sociaux.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> Droit à l'initiative entrepreneuriale pour tous, égalité des chances. Lutte contre les inégalités sociales et territoriales. Lutte contre l'exclusion bancaire. Lutte contre les discriminations (égalité homme/femme, origines, qualification : 4% des bénéficiaires sont illettrés, 15% savent juste lire/écrire/compter).
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> 32% des bénéficiaires sont issus des Quartiers politique de la ville, dont 29 % du département de Seine-Saint-Denis. 6% sont itinérants. 62% sont domiciliés en zone urbaine (reflet de la concentration des activités en Ile-de-France).
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Chaque créateur financé par l'Adie créée en moyenne 1,2 emplois, soit environ 2 217 créations nettes d'emplois en 2017. Le taux de pérennité des entreprises est de 75,5% à deux ans, comparable à la moyenne nationale.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> Un comité de crédit se réunit chaque semaine dans chaque département. Les décisions de crédit sont données au fil de l'eau et garantissent une équité de traitement entre les demandeurs. Tous les conseillers sont formés à la lutte contre les discriminations (genre, origines géographiques).
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> Un comité de pilotage annuel regroupe tous les partenaires et sponsors.

Lien site internet dédié : <http://www.adie.org/decouvrir-ladie/decouvrez-les-laureats-creadie-2016>



ANNEXES

1- MONTANTS AFFICHÉS DANS LE REPORTING (M€)

a) Montant total des projets

Pour les opérations de construction, rénovation, infrastructures, le montant est calculé par le / les maîtres d'ouvrages du projet ou son délégataire, d'après une estimation des coûts prévisionnels de réalisation de l'ensemble de l'opération.

Pour les dispositifs présentés, le montant représente l'ensemble des dépenses 2017 qui ont eu lieu sur chacun des dispositifs (cf. b infra pour la méthodologie).

b) Financements 2017 par l'emprunt vert et responsable

Les montants affichés correspondent aux dépenses 2017 relatives au projet / dispositif correspondant, sauf pour la catégorie « Transport en commun et mobilité durable », au sein de laquelle les montants alloués aux dispositifs « Développement des bus en site propre » et « Schéma Directeur d'Accessibilité » sont inférieurs aux dépenses 2017 de la Région.

À noter que, s'agissant du projet relatif à la mise en accessibilité de la gare de Saint-Denis, le montant indiqué correspond à la part du montant du projet financé par la Région, soit 14,6 M€ sur un total de 58,2 M€, divisé par le nombre d'année du programme, soit 8 ans. La Région mandate en effet chaque année une subvention globale au titre du schéma directeur d'accessibilité, les dépenses sur chaque projet étant pilotées directement par le maître d'ouvrage.

Le montant des dépenses au titre de chaque projet / dispositif a été contrôlé par le service du Contrôle de Gestion et des Systèmes d'Information (CGSI), logé au sein du Pôle Finances de la Région Île-de-France.

Pour ce faire, le CGSI a récupéré les crédits de paiement affectés relatifs à chaque projet / dispositif, sur l'exercice comptable correspondant à l'année du reporting. L'identification des crédits de paiement en question se fait par l'intermédiaire de tableaux de restitution de données au sein de l'outil informatique IRIS. L'élaboration de ces tableaux nécessite de réduire le périmètre de recherche en fonction du projet/dispositif au niveau : d'un chapitre ; d'une fonction ; d'un programme ou d'un code enveloppe ; d'une opération ; d'un dispositif ; d'un dossier ; d'un projet.

Les tableaux une fois alimentés ont fait l'objet de vérifications croisées avec l'outil de gestion financière CORIOLIS, puis des cadrages ont été effectués avec toutes les directions concernées par le reporting, pour s'assurer de la concordance des montants financés pour chacun des projets.

2- MÉTHODOLOGIE RELATIVE À LA LECTURE DE CHAQUE PROJET SOUS LE PRISME DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ÉTABLIS PAR LES NATIONS-UNIES

Le processus suivi a été formalisé comme suit :

- D'une part, les projets ont été appréciés au regard de treize objectifs sur dix-sept. En effet, les objectifs 2, 5, 16 et 17 ("faim zéro" ; "Égalité entre les sexes" ; "Paix, justice et institutions efficaces" et "Partenariats pour la réalisation des objectifs") portent plus sur la responsabilité sociétale de la Région en tant qu'institution, que sur la nature des projets d'investissement financés dans le cadre de l'émission obligatoire verte et responsable.
- D'autre part, certains objectifs de développement durable s'appliquent uniformément à l'ensemble des projets éligibles à l'emprunt vert et responsable compte-tenu de la grille des critères d'éligibilité des projets qui a été établie par la Région. Ainsi, chaque projet éligible participe à réduire les inégalités et donc à lutter contre la pauvreté (objectifs 1 et 10), à la croissance économique (objectif 8), à une production responsable (objectif 12), à un développement durable des villes et territoires (objectif 11), et à la lutte contre les changements climatiques (objectif 13, à l'exception du dispositif de soutien à l'activité de micro-crédit de l'ADIE).
- La contribution de chaque projet aux objectifs restants est évaluée au cas par cas, selon la spécificité de chaque projet telle que décrite dans les fiches accompagnant ce reporting.
- S'agissant de l'objectif 3 « Bonne santé et bien-être », le périmètre applicable au sens des Nations-Unies concerne essentiellement le domaine de la santé publique. Cette définition a été suivie pour évaluer la contribution des projets à l'objectif ; les éléments contenus dans le reporting relatifs au bien-être au sens de l'amélioration de la qualité de vie n'ont donc pas été pris en compte. Seuls trois projets d'investissement répondent directement à des problématiques de santé publiques au sens de l'objectif 3, la Région intervenant dans ce domaine essentiellement en fonctionnement via la gestion des formations sanitaires et sociales.

3- MÉTHODOLOGIES RELATIVES AUX INDICATEURS D'IMPACT PRÉSENTÉS

A) ETP chantiers soutenus par le projet

A-1 : Valeur de l'Appel d'Offres travaux Hors Taxe x 43% (Indice BTO1 TCE) / nombre d'heures travaillées sur la durée du chantier.

Avec une heure travaillée = 30 € HT et 1 650 heures travaillées par an.

A-2 : Méthode de la Fédération nationale des travaux publics : 1 M€ investi dans le secteur des travaux publics générerait 7,1 emplois. Ce ratio est appliqué sur le montant total du projet et concerne donc la durée entière du projet.

A-3 : Utilisation du ratio impact emploi du ministère du développement durable (11,6 ETP pour 1 M€ de travaux pour les constructions neuves ; 14,2 ETP pour 1 M€ de travaux pour les rénovations) appliqué au coût du projet sur la partie des travaux.

A-4 : Calcul sur la base du montant hors taxe du marché, multiplié par l'indice de masse salariale, rapporté au prix unitaire de la masse salariale (avec 230 jours travaillés sur une année de travaux).

A-5 : Montant des travaux de 47 000 000 €, multiplié par la part de la main d'œuvre (25%), rapporté au coût horaire moyen (35 €) sur deux ans de travaux (avec 230 jours travaillés par an sur deux ans et 7 heures de travail par jour). Montant des travaux communiqués par la SAERP (Société d'Aménagement et d'Équipement de la Région Parisienne). Cela est égal à la somme du montant des marchés de travaux attribués par la Commission d'Appel d'offres et le montant prévisionnel du lot Menuiserie.

B) ETP insertion soutenus par le projet

Il s'agit de l'objectif d'heures d'insertion prévu aux cahiers des charges des marchés passés avec les entreprises.

Nombre d'heures d'insertion =

$$\frac{[\text{Montant du marché Hors Taxes X part de main d'œuvre du corps d'état (de 25% à 60%) X Taux d'insertion (de 5% à 7% selon facilitateur)]}{\text{coût horaire moyen}}$$

Le nombre d'heures d'insertion est ensuite converti en équivalent temps plein (ETP) sur la base du nombre de jours travaillés dans une année (230 jours) et de la durée des travaux.

Lorsque la Région intervient sur le projet en tant que maître d'ouvrage, le suivi du respect de ces clauses d'insertion est piloté par l'unité des affaires juridiques et des marchés publics de la Région. La Région Île-de-France s'est appuyée sur les facilitateurs pour le calcul des heures d'insertion jusqu'au 31/12/2014. Depuis le 1er janvier 2015, la Région a intégré dans son organisation le calcul des heures d'insertion en amont de l'opération afin d'avoir une cohérence de calcul sur l'ensemble de l'Île-de-France. Le calcul théorique fait par la Région est ajusté avec le facilitateur local afin de prendre en compte l'offre d'insertion du territoire. Le facilitateur suit la mise en œuvre effective des clauses d'insertion.

Lorsque la Région intervient sur le projet sous forme de subvention, c'est le maître d'ouvrage qui se charge de calculer les clauses d'insertion et qui suit leur bonne application conformément aux cahiers des charges passés avec les maîtres d'œuvre.

C) ETP exploitation consécutifs au projet

C-1 : Estimation de la quantité horaire annuelle de travail pour la maintenance, les contrôles réglementaires et le nettoyage.

C-2 : Estimation de la quantité horaire annuelle de travail pour le fonctionnement des parties nouvelles du projet. Cette estimation est basée sur le coût de la masse salariale nécessaire au fonctionnement des parties nouvelles du projet, avec un salaire brut chargé moyen de 45 k€ (moyenne pondérée du coût du personnel).

C-3 : Nombre de personnes travaillant dans l'établissement au 31/12/2017.

D) Nombre de bénéficiaires concernés par le projet

D-1 : Nombre d'élèves qui bénéficieront en totalité du projet (capacités).

D-2 : Nombre de places par logement : pour la résidence étudiante - 1 par logement ; pour la résidence sociale - 2 pour les 11 studios T1 bis et 1 pour les 50 studios T1.

D-3 : Fréquentation annuelle du site constatée - Source : Etude de fréquentation (MICA Research).

D-4 : Estimation de la fréquentation à partir de la modélisation des trafics (modèle GLOBAL pour la RATP et ANTONIN 2 pour Île-de-France Mobilités).

D-5 : Estimation de fréquentation selon le modèle de prévision de trafic de Île-de-France Mobilités : ANTONIN 2 (Analyse des Transports et de l'Organisation des Nouvelles Infrastructures), basé sur les comportements de déplacements observés par l'Enquête Globale transports réalisée en 2001-2002 auprès de 10 500 ménages franciliens.

D-6 : Population des communes concernées.

D-7 : Nombre de logements ou équivalent-logements soutenus par le projet, multiplié par la taille moyenne des ménages en Île-de-France (2,33 par logements, source INSEE).

D-8 : Capacité d'accueil de l'IME (nombre de places).

D-9 : Nombre d'entreprises lauréates du dispositif en 2017.

D-10 : Nombre d'entreprises et d'établissements de recherche publics ayant bénéficiés d'un versement de crédits en 2017.

D-11 : Capacité d'accueil en effectifs cumulés.

D-12 : Nombre d'usagers de la ligne P (section Paris-Provins via Longueville) et des TER Grand-Est.

D-13 : Mesure de la fréquentation réelle, ajustée des prévisions de croissance sur l'emploi et la population.

E) Émissions de CO₂ évitées (teq/an) par le projet

E-1 : Application de la méthodologie des règles THCE de la réglementation thermique française. La méthode consiste à simuler en phase conception les consommations énergétiques de la construction compte-tenu de ses caractéristiques en termes de performances, et de les comparer à un scénario de référence. Pour ce faire, la consommation d'énergie finale maximale est répartie pour chaque poste réglementaire (chauffage, refroidissement, eau chaude sanitaire, éclairage, auxiliaires), au prorata des consommations d'énergie primaire réelle de chaque projet. Elles seront ensuite converties en énergie finale, suivant les ratios réglementaires de conversion, en fonction du type d'énergie utilisée (arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006). S'agissant des projets lycées, le calcul est contractuellement réalisé à deux phases : d'une part un prévisionnel en étude de conception effectué par le maître d'œuvre, d'autre part un définitif réalisé en fin de chantier par les entreprises.

E-2 : Il s'agit des économies de tonnes de CO₂ annuelles évitées du fait de l'utilisation des énergies renouvelables pour cette construction. Pour le calcul, les kWh produits par les énergies renouvelables utilisées dans la construction sont de 71 057 kWh s'agissant de la production de solaire thermique et de 103 704 kWh pour le photovoltaïque. (Source : Etude en coût global - Dossier PRO - ANMA/CPR/Octobre 2013).

E-3 : Soustraction entre les émissions de CO₂ prévisionnelles sur le secteur dans un scénario de référence et les émissions de CO₂ prévisionnelles sur le secteur dans un scénario avec mise en service du projet.

E-4 : Émissions théoriques (de référence et du projet) liées aux consommations des postes réglementaires de la réglementation thermique 2012 (chauffage, froid, ECS, éclairage, auxiliaires ventilation, auxiliaires hydrauliques).

Les valeurs pour le projet sont issues du calcul RT2012 phase PRO. La valeur de référence est prise suivant les maximums autorisés par la réglementation thermique (Cepmax). Les émissions de CO₂ par type d'énergie sont prises suivant les données de l'ADEME.

E-5 : Comparaison entre le projet réalisé (géothermie + pompe à chaleur + appoint gaz) et une solution 100% gaz naturel. A l'aide des coefficients d'émission des différentes énergies, la quantité de CO₂ évitée correspond à l'écart des émissions entre les 2 solutions.

E-6 : Estimation fondée sur les méthodologies bilan Carbone de l'ADEME et de SNCF-Réseau

E-7 : Données communiquées par le maître d'ouvrage.

F) Taux de rentabilité interne du projet

Le TRI permet de déterminer l'intérêt du projet pour la collectivité, en retranchant de ses coûts (coût d'investissement en infrastructure et matériel roulant, coût d'exploitation) ses avantages (gains de temps pour les usagers des transports collectifs ; avantages liés au transfert modal de la voiture particulière vers les transports collectifs : économies d'usage de la voiture, d'entretien de la voirie et de construction de places de stationnement ; économies d'externalités : pollution, bruit, effet de serre, accidents).

Ces coûts et avantages sont quantifiés et transformés en un équivalent monétaire, afin de calculer le taux de rentabilité interne du projet selon la méthode suivante :

Le taux de rentabilité interne est le taux d'actualisation r' qui annule le bénéfice actualisé.

Le bénéfice actualisé B pour la collectivité

$$B = -I - \sum_{t=1}^T \frac{\Delta I_{t0+t}}{(1+r)^t} + \sum_{t=1}^T \frac{a_{t0+t}}{(1+r)^t} + \frac{R}{(1+r)^T} \text{ avec}$$

 ΔI_{t0+t}

→ les variations d'investissement (de gros entretien) par rapport à la situation de référence

 a_{t0+t}

→ l'avantage économique à l'année calculé en agrégeant les variations d'utilité de différents acteurs par rapport à la situation de référence

r' le taux d'actualisation

I le coût du projet envisagé

R la valeur résiduelle de l'investissement en fin de période

Management environnemental et éco-conception

Définition Vigeo 2016	« Le projet est conduit selon une démarche d'éco-conception (ou d'éco-construction) et/ou de management des impacts environnementaux (pollutions, nuisances, ressources, biodiversité,...) »
Définition complémentaire	L'éco-conception consiste à intégrer l'environnement dès la conception d'un produit ou service, et lors de toutes les étapes de son cycle de vie. Dans le cadre des opérations financées par la Région, l'éco-conception peut s'entendre comme la prise en compte de l'environnement dans les dispositifs relevant du projet, ainsi que dans les opérations de construction lorsqu'il s'agit d'éco-construction. Le management environnemental désigne la politique et/ou les méthodes de gestion mises en place afin de prendre en compte l'impact environnemental consécutif à la mise en œuvre du projet, à évaluer cet impact et à le réduire aussi bien lors de la construction du projet que lors de son fonctionnement.
Illustrations possibles	Démarches de certifications environnementales (BEPOS, HQE, ISO, etc.) Prise en compte des impacts environnementaux dans la gestion du chantier (ex : chartes, chantiers à faible nuisance, chantiers verts, etc.) Intégration des préoccupations environnementales dans les cahiers des charges. Recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage consacré à la gestion environnementale du projet Explication de la prise en compte des aspects environnementaux au sein du dispositif relevant du projet

Aménagement durable du territoire et amélioration de la qualité de vie

Définition Vigeo 2016	« Le projet s'inscrit dans la stratégie d'aménagement durable du territoire, et contribue à l'amélioration de la qualité de vie pour les usagers et/ou les personnels ».
Définition complémentaire	Aménagement durable : le projet a été conçu avec le souci de s'insérer qualitativement dans le territoire, en veillant par exemple à une bonne intégration paysagère, à une densité de logements équilibrée, au respect des fronts urbains... Il peut également favoriser la continuité des modes de déplacements doux et intégrer les mesures correctives liées aux nuisances mêmes du projet. Qualité de vie : le projet permet de proposer un service/produit qui n'était pas accessible ou disponible facilement, ou de faciliter l'utilisation de ce service/produit par les habitants / utilisateurs. Le projet peut également participer à améliorer directement le bien-être des habitants / utilisateurs.
Illustrations possibles	Insertion du projet dans le territoire (végétalisation, présence d'espaces verts, intégration du bâti dans le tissu urbain, etc.) Amélioration de la qualité de vie ciblée par le projet : gains de temps de transport, réduction des nuisances locales (pollution, sonore...), bien-être (qualité paysagère, logement digne...) Accessibilité d'une population à un nouveau service Ouverture d'un service à une nouvelle population (qui n'y avait pas accès auparavant)

Développement solidaire, lutte contre les inégalités et sécurité des personnes

Définition Vigeo 2016	« Le projet contribue à la lutte contre l'exclusion, à la réduction des inégalités ou à la prévention des risques en matière de santé, de conditions de travail et/ou de sécurité des personnes (usagers, riverains, personnels) ».
Définition complémentaire	Le projet peut favoriser : · l'accessibilité des lieux à tous les publics (sourds, malvoyants, handicapés, etc.), · l'insertion des personnes défavorisées (éloignées de l'emploi, de la scolarité, accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, etc), · la sécurité des personnes sur le site (vidéo surveillance, personnel de sécurité, mesures de sécurité incendie, etc.), · la participation au développement d'un tourisme et de loisirs pour tous.
Illustrations possibles	Equipements prévus en faveur de l'accessibilité et/ou de la sécurité Intégration du projet dans la réhabilitation / désenclavement d'un quartier Bénéfices du projet pour la santé des personnes concernées Prise en compte de critères sociaux (tarification spécifique, lutte contre l'exclusion, etc...) Définition d'un programme pédagogique participant à une meilleure insertion sociale

Respect des droits fondamentaux

Définition Vigeo 2016	« Le projet est conduit dans le respect des droits fondamentaux ».
Définition complémentaire	<p>Les projets de la Région sont menés dans le respect des droits fondamentaux et de la législation en vigueur. Chaque projet peut participer à améliorer l'exercice d'un ou plusieurs droits fondamentaux dans le respect des objectifs d'intérêt général fixés par la loi ou des textes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Déclaration universelle des Droits de l'homme (1948), · Pacte relatif aux droits civils et politiques (1969), · Pacte relatifs aux droits économiques, sociaux et culturelles (1969), · Les droits fondamentaux au travail identifiés par l'Organisation Internationale du Travail.
Illustrations possibles	<p>Sécurité et santé des personnes, des ouvriers sur les chantiers Droit d'aller et venir Droit à l'éducation Égalité des droits et des chances</p>

Développement responsable du territoire

Définition Vigeo 2016	« Le projet renforce l'attractivité du territoire dans une perspective de développement économique durable et équilibré ».
Définition complémentaire	Le projet participe au développement et à la dynamisation du territoire dans une perspective de long terme, en répondant à un besoin, ou en anticipant sur la création de nouveaux besoins, ou en accompagnant le développement urbain d'un secteur.
Illustrations possibles	<p>Besoins en termes de déplacement, d'emplois, d'offres touristiques, d'espaces verts, etc. Insertion dans une zone d'aménagement concertée Projets innovants participant à la dynamisation du territoire Projets soutenant directement l'activité économique dans des zones défavorisées</p>

Développement économique du territoire

Définition Vigeo 2016	« Le projet contribue à la création ou au maintien d'emplois et/ou d'activités économiques pérennes sur le territoire ».
Définition complémentaire	Le projet peut soutenir l'emploi, lors d'un chantier et en phase d'exploitation, ou en accompagnant les projets des PME porteurs de croissance, ou en appuyant les démarches innovantes et la recherche, source de dynamisme et de débouchés potentiels pérennes, ou encore en maintenant une activité économique dans certaines zones.
Illustrations possibles	Création / soutien à des ETP

Loyauté des pratiques, achats responsables et relations fournisseurs responsables

Définition Vigeo 2016	« Le projet est conduit dans le respect des principes de loyauté des pratiques (lutte contre la corruption, concurrence loyale, respect des droits du travail, équité de traitement...). Des facteurs environnementaux et sociaux sont intégrés dans les achats (produits et services) liés au projet. Les pratiques d'achat liées au projet permettent le respect des intérêts des fournisseurs et sous-traitants (délai de paiement, gestion de la dépendance, égalité d'accès à la commande,...) ».
Définition complémentaire	Les différents prestataires agissant sur le projet ont été sélectionnés dans le cadre d'une procédure transparente, dans le respect du principe d'égalité de traitement, de concurrence. Des exigences environnementales et/ou sociales sont prévues dans les cahiers des charges / règlements de la subvention.
Illustrations possibles	Application du Code des Marchés Publics, transparence du processus d'instruction dans le cadre des subventions Eléments de la démarche « Commande publique responsable » de la Région applicable au projet Choix de matériaux respectueux de l'environnement, heures d'insertion sociale

Concertation avec les parties prenantes

Définition Vigeo 2016	« Le projet fait l'objet d'une concertation adaptée en interne et/ou avec les parties prenantes externes concernées (réunion d'information, comité de pilotage, rencontre associative, représentations d'élus ...), dont les besoins évoqués sont pris en compte ».
Définition complémentaire	Le projet a été mis en œuvre dans le cadre d'une concertation visant à prendre en compte les besoins des parties prenantes sans dénaturer l'objet même du projet.
Illustrations possibles	Dialogue et concertation avec les parties prenantes Description des enquêtes publiques Description de la concertation lors du processus d'instruction des subventions et/ou lors des bilans sur le projet

ADEME

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

ANRU

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

BÂTIMENT BEPOS (dit « énergie positive »)

Bâtiment qui demande une très faible consommation d'énergie. Sa consommation d'énergie primaire doit impérativement être inférieure à la quantité d'énergie renouvelable qu'il produit grâce à ses équipements.

CERTIFICATION PATRIMOINE HABITAT

Valorise un programme de réhabilitation engagé par un maître d'ouvrage en fixant des niveaux de performance à atteindre. Elle prend en compte la qualité de l'enveloppe et des parties communes, le confort et la performance des logements, la sécurité incendie et la santé des occupants.

CERTIFICATION NF HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE (HQE) BÂTIMENTS TERTIAIRES

Permet de distinguer des bâtiments dont les performances environnementales et énergétiques correspondent aux meilleures pratiques actuelles. Elle concerne les phases de programmation, de conception et de réalisation pour des bâtiments neufs et en rénovation.

CERTIFICATION PEFC ET FSC

Elles définissent des règles de gestion durable de la forêt en conformité avec les exigences internationales qui reposent sur le référentiel PEFC (Pan European Forest Certification) ou FSC (Forest Stewardship Council).

DUP

Déclaration d'utilité publique.

ÉNERGIE GRISE

Correspond à la dépense énergétique totale consommée tout au long du cycle de vie d'un matériau, de son extraction à son recyclage, en passant par sa transformation.

LABEL EFFINERGIE +

Ce label vise à aller plus loin que le label BBC (Bâtiment Basse Consommation) dans la performance énergétique des constructions neuves. Il propose ainsi de baisser de 20% les consommations d'énergie maximales liées aux 5 usages réglementaires du bâtiment (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage...) par rapport au niveau de la RT 2012. Il prévoit de passer de 50 à 40 kWh/m²/an pour les logements avec une étape intermédiaire à 45 kWh/m²/an jusqu'en 2014. Effinergie + demande également un Bbio (besoin bioclimatique) inférieur de 20% au Bbio imposé par la RT 2012. Les exigences en matière de perméabilité par rapport au label BBC.

LABEL BEPOS EFFINERGIE 2013

Label pilote, applicable à court terme, il s'appuie sur la RT 2012 et le label Effinergie+. Le bâtiment doit avant tout respecter les critères du label Effinergie+ et doit également faire l'objet d'une évaluation de l'énergie grise et du potentiel d'écomobilité.

LABEL BBC EFFINERGIE RÉNOVATION

Le label concerne les constructions résidentielles rénovées, avec un objectif de consommation maximale en énergie primaire fixé à 80 kWh/m²/an, à moduler selon la zone climatique et l'altitude. En Île-de-France, un coefficient de 1,3 doit être appliqué à cet objectif.

PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

Créés en 2005 dans le cadre du lancement d'une nouvelle politique industrielle en France, les pôles de compétitivité sont définis comme le regroupement sur un même territoire d'entreprises, d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche publics ou privés qui ont vocation à travailler en synergie pour mettre en œuvre des projets de développement économique pour l'innovation. Les pôles de compétitivité favorisent la mise en relation entreprises/laboratoires de recherche, ou PME/Grands groupes en Île-de-France mais aussi à l'international avec des clusters partenaires et disposent de la connaissance de leur écosystème pour aider une entreprise, un laboratoire à identifier les compétences/savoir-faire nécessaire à la concrétisation de leur projet. Ils accompagnent les entreprises, et principalement les PME pour améliorer leur projet en faisant appel à un réseau d'experts parmi leurs membres.

POTENTIEL D'ÉCOMOBILITÉ D'UN BÂTIMENT OU D'UN LOGEMENT :

Correspond aux consommations d'énergie engendrées par les déplacements des utilisateurs de ce bâtiment ou de ce logement. Lors de l'évaluation de la performance énergétique du bâtiment ou d'un logement, ces consommations sont également prises en compte.

REPORT MODAL

Permet aux usagers de bénéficier d'une alternative à la voiture en choisissant un mode de transport collectif, plus respectueux de l'environnement.

TCSP

Transport en commun en site propre.

ZAC

Zone d'aménagement concertée.

Crédits photographiques

Couverture : © Philippe AYRAUT / Région Île-de-France, ADAGP 2017
P2 : Élodie Grégoire ; P 16 & 17 : Takuji Shimmura ; P 18 : © l'image contemporaine ; P 20 : Région Île-de-France ; P 22 : Région Île-de-France ; P 24 : Lycée de Vinci © RIF ; P 26 : Région Île-de-France ; P 28 : Cécile Septet / ANMA ; P 32 : Région Île-de-France ; P 34 : © Joanna Tarlet-Gauteur / Picturetank ; P36 & 37 : Pierre-Yves Brunaud ; P 38 : Île-de-France Mobilités ; P 40 : Pierre-Yves Brunaud / Picturetank ; P 42 : Christophe RECOURA - STIF ; P 44 : Christophe RECOURA - STIF ; P 52 : Christophe RECOURA - STIF ; P 56 : Jean-Lionel Dias / Picturetank ; P 58 : Cyrus Cornut / Picturetank ; P 60 & 61 : Pierre-Yves Brunaud / Picturetank ; P 62 : Région Île-de-France ; P 64 & 65 : Frédéric Ménissier / PWP ; P 66 & 68 : AEV ; P 70 & 71 : © Agnès Dherbeys / M.Y.O.P. ; P 72 : Région Île-de-France ; P 74-75 : Cyrus Cornut / Picturetank ; P 76 : Capelli Promotion ; P 78 : SA d'HLM Efidis ; P 80 & 81 : Jean-Lionel Dias / Picturetank



Direction des Finances
Tél. : 01 53 85 71 16



Région Île-de-France
2, rue Simone Veil
93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr

 **RegionIleDeFrance**

 **@iledefrance**

 **@iledefrance**